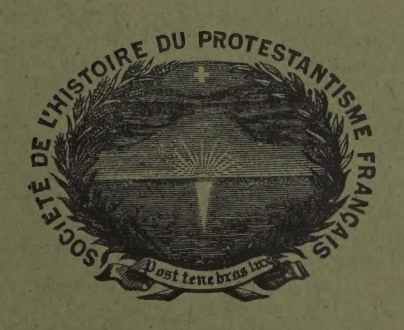
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Etudes, Documents, Chronique littéraire

LXVI[e] ANNÉE
QUATORZIÈME DE LA 5[e] SÉRIE
Juillet-Septembre 1917



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33
—
1917

SOMMAIRE

Cette livraison de près de 100 pages est adressée à tous les pasteurs de l'Église réformée. Nous espérons que tous ceux qui le pourront, voudront contribuer à en couvrir les frais très élevés en nous envoyant la collecte de la Fête de la Réformation.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1[er] Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine; — 12 fr. 50 pour l'étranger; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

POUR LE QUATRIÈME CENTENAIRE DE LA RÉFORMATION

C'est le 10 avril 1866 que notre Société d'Histoire proposa un « service annuel de la Réformation qui serait célébré le 1er novembre, jour férié, adopté déjà par nos frères de la Confession d'Augsbourg. Chaque fraction de l'Église évangélique rattacherait à ce pieux anniversaire la commémoration de faits puisés dans sa propre histoire et, de la variété des souvenirs, se dégagerait l'unité de l'esprit[1] ».

Il n'y a aucune raison pour ne pas commémorer cette date cette année où elle coïncide avec le quatrième centenaire de la Réformation. Le geste de Luther du 31 octobre 1517, confirmé et corroboré par tous ceux qui le suivirent jusqu'en 1521, affirma et démontra, puisqu'il ne put être réprimé, que la conscience humaine est libre et ne dépend que de Dieu. L'importance de ce fait n'est pas diminuée parce que, dans la suite, Luther chargea l'autorité civile des intérêts religieux de ses adhérents. Elle représentait alors, vis-à-vis de la papauté, le pouvoir libérateur et le réformateur ne pouvait prévoir que, quatre siècles plus tard, elle parviendrait, elle aussi, à enchaîner les consciences.

Si, dans un traité célèbre de 1526[2], il a déclaré qu'il ne prévoit pas de cas où il soit licite de combattre l'autorité, il ajoute que, si on l'accorde, on ne peut empêcher les excès. Se défiant de ses compatriotes et, craignant qu'ils fussent incapables de se modérer, dans son langage énergique, il a été jusqu'à écrire : « *Car, nous Allemands, nous sommes Allemands et restons Allemands, c'est-à-dire des porcs et des bêtes sans raison*[3] ».

N. W.

1. *Bull.* 1866, p. 205. Le 11 avril les *Conférences générales* adoptèrent ce vœu à l'unanimité. Au lieu du 1er nov., on adopta généralement un des dimanches de novembre.
2. *Ob Kriegsleute auch in seligem Stande sein können* (Si les hommes de guerre peuvent aussi être en état de grâce) éd. de Weimar, XIX.
3. *Wir Deudschen sind Deudschen und bleiben Deudschen, Das ist sew und unvernunfftige bestien* (*Ibid*, p. 631 et 634).

Études Historiques

LA RÉFORME DU XVI[E] SIÈCLE. SON CARACTÈRE, SES ORIGINES ET SES PREMIÈRES MANIFESTATIONS JUSQU'EN 1523

I

La Réforme telle qu'elle s'est organisée au XVI[e] siècle sous forme d'Églises indépendantes de l'Église catholique apostolique et romaine, seule expression visible de la foi et de la piété au moyen âge, cette Réforme est le terme d'un long et douloureux enfantement. Rien n'est moins exact que de la faire dater uniquement de Luther, ou, suivant le désir de quelques-uns, de Lefèvre d'Étaples. Une étude attentive des faits — et l'histoire ne saurait être autre chose — démontrera de plus en plus la vérité de ce que j'écrivais, il y a déjà quinze ans :

« Pour que Luther ait pu, non seulement parler et écrire, avec la décision, l'énergie, la clarté qui caractérisent ses harangues et ses écrits, mais aussi pour que sa parole entraînât les peuples et soulevât l'Europe, il a fallu des siècles de préparation. En d'autres termes les précurseurs de Luther furent légion et le feu qu'il alluma prit les proportions d'un incendie que rien ne put éteindre parce que, depuis trop longtemps, non seulement il couvait sous la cendre, mais s'était allumé partout[1].

1. En mars 1498, Savonarole qui, après avoir été excommunié par Alexandre VI, devait être brûlé à Florence le 31 mai suivant, avait dit dans un sermon : « Si vous me demandez quelle sera l'issue de cette lutte en général, je vous réponds : la victoire; si vous demandez comment elle finira en particulier, je vous dis, par la mort, car le maître qui tient le marteau le rejette quand il n'en a plus besoin. Mais je vous dis que Rome n'éteindra pas ce feu, et si elle l'éteint, Dieu en allumera un autre et ce feu est déjà allumé de toutes parts sans qu'ils s'en doutent. » (Cité par Charles Schmidt, *Précis de l'Église d'Occident pendant le Moyen Age*, Paris, Fischbacher 1885, p. 423.)

« En réalité, depuis les origines de l'Église chrétienne dite catholique parce qu'elle éleva la prétention de dominer sur l'univers entier, sur les corps comme sur les âmes, sur les souverains comme sur les peuples, il y eut de l'opposition, des protestations, des résistances, voire des schismes. Si, malgré tout, elle triompha, ce ne fut qu'au prix d'une désaffection qui avait atteint son maximum d'intensité, lorsque le moine saxon lança dans le bûcher qui avait consumé des milliers de protestataires avant lui, la bulle qui l'excommuniait après tant d'autres. »

A ces lignes j'ajoutais celles-ci qui rappellent que la Réforme, lutte essentiellement religieuse et même théologique, n'eut ce caractère que parce qu'alors la question religieuse était prédominante :

« Si des hommes de toutes les conditions et de tous les milieux furent entraînés et occupèrent dans cette bataille, à certains moments aussi bien politique que religieuse, des positions stratégiques très diverses, c'est qu'à côté et autour du mouvement religieux il y avait un mouvement intellectuel, scientifique, économique, politique et social. Voilà pourquoi, à côté de la Réforme nous trouvons l'humanisme, à côté des princes, les paysans, à côté des réformateurs et de leurs adhérents, d'autres prophètes, qui voulurent aller plus loin que ces derniers, ne tardèrent pas à être reniés par eux et sont encore aujourd'hui traités d'utopistes ou de sectaires. De tous les côtés l'ancien ordre de choses fut donc attaqué et les intérêts religieux furent ainsi mêlés à beaucoup d'autres intérêts[1]. »

Il est impossible, dans une étude nécessairement très sommaire, de faire la part des éléments fort divers qui se mêlèrent à la lutte religieuse et en modifièrent sans cesse les conditions et le développement. Il faudrait, pour cela, tracer de l'état de l'Europe, à la veille de la Réforme, un tableau qui prendrait les proportions d'un livre.

Je n'insisterai pas davantage sur le concours que lui

1. Voy. *Bull.* 1902, p. 330.

apportèrent la découverte de l'imprimerie qui ne fut introduite en France qu'en 1470[1] et, au xve siècle, la renaissance des lettres et des sciences. Il suffira de rappeler les principaux résultats de cette dernière. En renouvelant l'étude de l'antiquité elle combattit victorieusement la scolastique, c'est-à-dire l'usage et l'abus des discussions abstraites sur les sentences des pères de l'Église et la philosophie d'Aristote, objets presque uniques de l'enseignement universitaire. Elle remplaça le latin barbare des écoles par le latin classique et provoqua l'étude du grec et de l'hébreu[2] qui amena la découverte de l'inexactitude de la Vulgate, c'est-à-dire de la traduction latine de la Bible par saint Jérôme, seule en usage pendant le moyen âge et encore aujourd'hui dans l'Église catholique. Enfin, c'est un homme de la Renaissance, l'humaniste romain Laurent Valla, mort en 1457, qui démontra l'inauthenticité des Décrétales ou décisions des premiers conciles ou papes et de la prétendue Donation de l'empereur Constantin, documents frauduleux sur lesquels l'Église catholique s'était appuyée dès le neuvième siècle pour réclamer l'indépendance absolue des évêques et la suprématie spirituelle et temporelle de celui de Rome, fondée sur la prétendue primauté de l'apôtre Pierre, ce qui entraîna la soumission de toute la chrétienté aux ordres de la papauté.

1. Elle fut installée dans les bâtiments mêmes du Collège de Sorbonne, grâce au prieur Jean de la Pierre (Heynlin von Stein, dans le grand-duché de Bade) qui avait été recteur de l'Université en 1467, et à son collègue le professeur de rhétorique Guillaume Fichet. Ils avaient fait venir, à cet effet, à Paris, trois imprimeurs, Michel Friburger, de Colmar en Alsace, maître ès arts de l'Université de Bâle, Ulrich Gering, de Constance, et Martin Crantz (Voy. A. Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France*, 1900, t. I.)

2. C'est vers 1472 qu'un Italien surnommé Tiffernas enseigna le grec à Paris. C'est d'un de ses élèves que Reuchlin l'apprit en 1473. En 1476 celui-ci revint suivre les cours sur Homère et Isocrate, de Georges Hermonyme de Sparte que suivaient aussi Beatus Rhenanus, Erasme, et Budé. Lefèvre d'Étaples suivit ses leçons sans doute vers 1492. Une première grammaire hébraïque, du frère mineur Conrad Pellican, de Rufach en Alsace, avait été publiée en 1504 à Strasbourg; en 1506 parut, en Allemagne, celle de Reuchlin et en 1509, à Paris, une grammaire grecque et hébraïque fut dédiée par le Français François Tissard, d'Amboise, à François de Valois, le futur roi de France. A François Tissard succéda le célèbre Jérôme Aléandre, le futur adversaire de Luther. (Voyez E. Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre*, 1899.)

II

Quel a été le but des réformateurs et pourquoi les a-t-on appelés ainsi? Pendant tout le moyen âge on a donné le nom de Réforme aux mesures prises pour ramener à ses origines un ordre religieux qui s'en était écarté et l'obliger à remettre en honneur les règles fixées lors de sa fondation[1]. Ce terme a été appliqué dès le XIIIe siècle à l'Église tout entière qu'à partir de cette époque un grand nombre de conciles ont déclaré avoir besoin d'être réformée. Les derniers conciles convoqués avant le XVIe siècle l'ont été — et l'un d'entre eux, le concile de Bâle, n'a pas siégé moins de dix-huit ans, 1431-1449, — uniquement pour obtenir des réformes que la papauté qui avait déjà atteint le faîte de sa puissance sous Grégoire VII et Innocent III (1073 et 1198) rendit toujours illusoires.

Les hommes que nous appelons des réformateurs n'ont pas poursuivi d'autre but. Ils ont voulu ramener l'Église à la simplicité et à la pureté de ses origines. Comme un grand nombre de leurs contemporains et de leurs prédécesseurs dont beaucoup de bons catholiques, ils n'avaient pas seulement été frappés par la décadence du clergé, l'ignorance[2] et l'immoralité des prêtres, les abus de la curie, c'est-à-dire de l'administration de la cour romaine devenue une immense maison de commerce et un centre d'intrigues, politiques et profanes, mais ils s'étaient efforcés de remonter à la source de ces désor-

1. « L'on doit entendre que réformacion est réduction de difformité ou déviacion à la première forme de religion qu'est la saincte règle soubz laquelle telle religion est fondée », dit en 1493, l'abbé de Cîteaux (M. Godet, *Consultation de Tours pour la Réforme de l'Église de France*, 1911, p. 36.)

2. En 1530, dans son exhortation aux ecclésiastiques réunis à la diète d'Augsbourg, Luther écrit : « Il n'y avait pas, dans le monde entier, de docteur qui sût tout le catéchisme c'est-à-dire le Notre Père, les dix commandements et le Symbole des Apôtres, et encore moins qui fût capable de l'expliquer et de l'enseigner comme on l'enseigne maintenant et comme l'apprennent les petits enfants; je consens à me faire mettre à la torture si dans tous leurs livres, de théologiens et de juristes, on peut me montrer un paragraphe renfermant une bonne explication d'une partie du catéchisme. » (*Luthers Werke*, éd. de Weimar, XXX², p. 301.)

dres[1]. C'est la lecture de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église et des décisions des conciles qui leur révéla l'origine des abus, le caractère primitif de la foi et de la vie chrétiennes et de l'Église apostolique. Quoi de plus naturel et de plus logique, chez ceux qui en déploraient sincèrement la décadence, que le désir de ramener l'Église à ces origines?

On sait qu'en Suisse, en France, en Écosse, en Angleterre et en Hollande, le nom de réformés a été donné à ceux qui adoptèrent la Réforme; en Allemagne on a appelé protestants ceux qui, à la diète de Spire (1529) protestèrent contre la prétention de l'empereur Charles-Quint de rétablir partout le catholicisme. Aux yeux des personnes renseignées, — qu'il ne faut pas confondre avec la masse qui nous ignore, — ce qui distingue le culte réformé ou protestant, ce sont des temples sans ornements et sans images, des prières et chants en langue vulgaire, le sermon remplaçant la messe, un clergé marié, l'absence de confessionnaux, de culte à la Vierge, aux saints, de prières pour les morts dans le Purgatoire, etc. Que si vous demandez l'origine de ces prétendues « innovations », on vous répondra par le nom d'un réformateur, c'est-à-dire d'un homme qui a éprouvé le besoin d'innover. On oublie, ou plutôt, on ne sait pas qu'à peu d'exceptions près les réformateurs n'ont pas innové, mais seulement appliqué ou rétabli des idées ou des usages qui avaient existé ou été exprimés longtemps avant eux.

Ainsi les *images* qui, à l'origine, n'avaient été que des symboles (le bon berger, la colombe[2]) et n'étaient devenues

1. A la veille du XVI[e] siècle, les représentants de l'Église gallicane, convoqués à Tours en 1493 par Charles VIII pour la réforme de l'Église, ne la concevaient guère que sous la forme de la suppression des abus : *prius extirpenda sunt vitia et impedimenta tollenda quam inferende virtutes*, disait l'abbé de Cîteaux (Voy. Marcel Godet, *op. c.*, p. 37).

2. Un exemple bien caractéristique de l'interprétation catholique de ces symboles aussi éloignés de la mythologie païenne que de la mythologie chrétienne du moyen âge, se trouve, entre autres, dans le tome I[er] de l'*Histoire de l'Art* de M. A. Michel (p. 36, fig. 22), où M. Pératé nous apprend que le pain et le poisson placés sur un autel que le Christ bénit, avant de les multiplier (allusion évidente à la scène de la multiplication des pains, que racontent les Évangiles, Matth. XIV, 13-21, Marc VI 30-44; Luc IX, 10-17 et Jean VI, 5-13), représentent le *sacrifice de la Messe* (cf. *Bull.* 1906, 265).

que plus tard des représentations de personnages, avaient encore été combattues au IXe siècle par un archevêque de Lyon et un évêque de Turin, parce que le peuple les adorait comme des idoles. Déjà au XIIe siècle la prétendue hérésie des Vaudois du midi de la France et des Alpes dauphinoises était une réaction contre le culte de l'Église en langue inintelligible pour le peuple puisqu'ils mettaient entre les mains de leurs adeptes la *Bible traduite* en langue romane et avaient ainsi été amenés à rejeter le Purgatoire, la messe pour les morts, la confession aux prêtres indignes, exemple qu'avait suivi au XIVe siècle Wiclif en Angleterre. Ainsi s'était répandue dans ces pays, malgré la persécution, l'idée si chère aux réformateurs du XVIe siècle que la Bible est l'autorité souveraine en matière de foi.

La théorie de la *messe* qui, encore aujourd'hui, forme le centre et le fondement du culte catholique, c'est-à-dire le dogme suivant lequel, lorsque le prêtre consacre les espèces du pain et du vin, elles sont transformées en corps et sang de Jésus-Christ, ce dogme n'a été définitivement adopté, non sans opposition, qu'au concile du Latran en 1215. Jusqu'au XIIe siècle la communion avait été distribuée sous les deux espèces, ce n'est que plus tard qu'elle devint un sacrement et le prêtre un sacrificateur. Il en fut de même de la *confession*. Encore dans la seconde moitié du XIe siècle il suffisait de se confesser à Dieu. Le même concile de 1215 en fit un sacrement et rendit obligatoire la confession au prêtre. C'est alors aussi qu'apparut la doctrine qu'on peut racheter les *pénitences*[1], ce qui entraîna la création des *indulgences*, et, pour les justifier, la doctrine des œuvres surérogatoires des saints[2].

1. Celles-ci, complétant les peines civiles qui ne consistaient qu'en amendes, datent de l'époque de Charlemagne. Voy. pour toute cette partie, l'excellent *Précis de l'Histoire de l'Église d'Occident pendant le Moyen Age* par Charles Schmidt, Paris, Fischbacher 1885 et, plus particulièrement sur la question de la confession et des indulgences, l'ouvrage capital de Henry Charles Lea, *A History of auricular confession and indulgences in the latin church*. 3 volumes in-8°, Philadelphie 1896.

2. Elle vient d'être encore exposée par M. Adhémar d'Alès dans les *Études de la Cie de Jésus*, du 5 septembre 1915.

On admettait que la remise des peines supposait le repentir, mais la coutume de vendre les indulgences rendait cette supposition illusoire.

Le *célibat*, source de tant de désordres, ne fut définitivement imposé que par Grégoire VII, au XIe siècle, aux prêtres qui, jusque-là, pouvaient se marier[1]. Vers la même époque l'office de la Vierge[2] devint obligatoire et on institua la fête des Trépassés, destinée à obtenir par des messes, des prières et des aumônes la délivrance des âmes retenues au purgatoire. Quant à l'autorité souveraine du Pape, elle fut combattue pendant tout le moyen âge, d'une part par les rois et les empereurs, d'autre part, par les conciles[3]. En France la Pragmatique de 1268 confirmée par celle de 1438 avait affirmé vis-à-vis de la papauté la liberté de l'Église gallicane, c'est-à-dire des élections épiscopales et canoniales ainsi que la suppression des taxes de la chancellerie. Mais la longue lutte entre les deux pouvoirs y avait abouti finalement à l'assujettissement de l'Église à la fois au roi de France et au pape, puisque, par le Concordat de 1516, François Ier nommait les évêques, nomination qui ne devenait définitive que par la confirmation du pape, lequel, en échange, se réservait les annates, c'est-à-dire le revenu des vacances[4].

1. Le pape Pie II († 1404) disait encore que si jadis on avait eu de bonnes raisons pour interdire le mariage des prêtres, on en aurait maintenant de meilleures pour le permettre.

2. Le dogme de l'immaculée conception, encore combattu par saint Bernard, date de l'année 1140 et fut imposé par serment à tous ses docteurs par la Sorbonne le 23 août 1496 (Duplessis d'Argentré, *Collectio Judiciorum*, I, 333).

3. Déjà en 1324 deux savants, Marcile de Padoue et Jean de Jandun, qui avaient fait leurs études à Paris, avaient affirmé, dans un livre, que tout pouvoir politique et civil émane du peuple, que l'Église délègue la mission de législateur religieux au concile dont le pape est chargé d'exécuter les résolutions, que les lois civiles sont seules obligatoires et que les lois religieuses ne peuvent être imposées par la force (Schmidt, *op. c.*, p. 251). On connaît la lutte entre Boniface VIII et Philippe le Bel. Pour se faire pardonner sa résistance aux prétentions papales, le roi laissait pleins pouvoirs à l'inquisition (voy. B. Hauréau, *Bernard Delicieux*, 1877). D'autre part, Gerson, le célèbre défenseur des libertés gallicanes et de la suprématie des conciles, vota le supplice de Jean Hus.

4. Les conséquences religieuses du concordat de François Ier ont été exposées d'une manière remarquable dans la thèse de M. E. H. Vollet : *Origine*

On voit par ces exemples, qu'on pourrait multiplier, que la Réforme a été essentiellement un retour au christianisme primitif. — Mais il faut ici éviter une confusion. De ce que les réformateurs n'ont guère innové, il ne faudrait pas conclure que la Réforme a existé avant eux. Il faut distinguer entre des réformes *réclamées, tentées* à diverses époques et à plusieurs reprises et la *Réforme qui les réalisa*. C'est pourquoi le titre de réformateur n'appartient qu'à ceux qui, grâce à des dons exceptionnels et à des circonstances particulières, réussirent, au prix de luttes terribles et non sans reculs, à *créer un état religieux différent de celui qu'ils combattirent* et à transformer en une réalité nécessairement imparfaite, un idéal qui n'avait jamais disparu entièrement de l'horizon du moyen âge.

III

Au XVIe siècle, malgré les conciles réformateurs du siècle précédent, malgré les scandales et les violences du pontificat d'Alexandre VI[1], les expéditions militaires et les

des Églises réformées en France, 1510-1520. *Adversaires et Obstacles*. Strasbourg 1864. La taxe en cas de vacance était très élevée. Ainsi l'archevêché de Rouen payait jusqu'à 12000 florins, Narbonne 9000, l'abbaye Saint-Germain des Prés, 8000, etc. Voy. *Numerus et tituli cardinalium, archiepiscoporum et episcoporum christianorum, Taxae et valor beneficiorum regni Galliae, cum taxis cancellariae apostolicae, necnon sacrae penitentiariae*... Paris, Galliot du Pré, 1545, qui renferme, f. 39 v°, la liste alphabétique des diocèses et abbayes, « cum taxa eorumdem que (cum ea vacasse contingit) apostolicae sedi quandoque reservata, seu pro annato aut provisione fuit soluta ».

1. Voir pour cette époque le *Diarium* (1483-1506) *de Jean Burchard*, doyen du chapitre de Saint-Thomas à Strasbourg et maître des cérémonies sous Innocent VIII et Alexandre VI, publié par L. Thuasne en 3 vol. in-8. Paris, Leroux, 1883, et F. Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, 2 vol. in-8, Stuttgart Cotta, 1874. — Lorsqu'en 1497 on découvrit qu'un des fils du pape Alexandre VI, Jean Borgia, avait été assassiné par son frère César, jaloux de ses relations adultères avec donna Sancia, on demanda à un certain Georgius Sclavius qui avait vu jeter ce cadavre dans le Tibre au milieu de la nuit, pourquoi il n'avait pas révélé le crime au gouvernement de la ville. Il répondit qu'à plusieurs reprises il en avait vu jeter nuitamment, au moins une centaine au même endroit, sans qu'on s'en fût préoccupé, et ne pensait pas qu'il valût la peine d'en faire mention. A Rome les courtisanes payaient une patente d'un louis d'or par semaine, ce qui, au témoignage de Corneille Agrippa, rapportait au pape plus de 20000 ducats par an. Les prélats étaient souvent tenanciers de maisons de débauche dont les bénéfices augmentaient leurs émoluments. En 1490 on y estimait le nombre des prostituées à 6800, sans compter celles qui vivaient en concubinage et les tenancières qui exerçaient le métier secrètement. (*Diarium*, II, 390 et 442, n.)

intrigues politiques de son successeur Jules II[1], la papauté était encore la puissance souveraine en Europe, mais, comme je l'ai dit plus haut, cette situation ne put être maintenue qu'au prix d'une désaffection profonde et générale. C'est qu'en réalité les papes ne s'étaient élevés si haut qu'en exploitant le sentiment religieux et la foi des peuples par la ruse et par la force. L'arme redoutable dont ils avaient usé et abusé pour courber les rois et leurs sujets, c'était l'excommunication qui isolait comme la lèpre ceux qui en étaient frappés. Lorsqu'on sait que le christianisme n'avait été introduit en Allemagne, dans le nord et l'ouest de l'Europe ainsi qu'en Normandie, que par la violence, on ne s'étonne pas que les peuples aient été habitués à la soumission.

Au fur et à mesure que la religion de l'Évangile s'était transformée en un ensemble de doctrines mystérieuses et de rites magiques et compliqués qui embrassaient la vie entière du fidèle depuis sa naissance jusqu'après sa mort, celui-là passait pour un mauvais chrétien qui, sa conduite fût-elle irréprochable, doutait de ces dogmes ou s'abstenait de ces rites. Celui-là on l'appelait un hérétique, c'est-à-dire un homme qui se séparait de l'Église. De là, pendant tout le moyen âge, la chasse à l'hérétique[2]. De

1. Le 11 novembre 1506, Érasme avait assisté à l'entrée fastueuse de Jules II à Bologne. Il y pénétra par la brèche pratiquée dans la muraille de l'enceinte ; cent jeunes nobles symbolisant la défaite de la Romagne précédaient le char de victoire du pape pendant que des jeunes filles jetaient des roses sur le chemin. Jules II lui-même parut sous un dais de soie écarlate, précédé du Saint-Sacrement et entouré d'une troupe brillante de nobles guerriers de Florence, de Rome et d'ailleurs. (Dr K. Hartfelder, *D. Erasmus und die Päpste seiner Zeit* dans *Hist. Taschenb*, 1891.)

2. La contrainte en matière de foi était pratiquée couramment par les païens antérieurement au christianisme qui à l'origine, *ne l'a jamais admise*. Elle a été considérée comme légitime par l'Église à partir de saint Augustin. Dans la lutte contre le schisme des Donatistes, qui protestaient contre le relâchement de la discipline autorisé ou toléré par l'épiscopat, il essaya d'abord de les ramener par la douceur et par la discussion. Mais, constatant que « plusieurs ramenés à l'unité catholique par la répression, se réjouissaient fort d'avoir été tirés de leur ancienne erreur », il se décida en 411, à leur appliquer le *coge intrare*, c'est-à-dire à les contraindre de se soumettre. C'est donc le *succès* de la violence qui la lui fit adopter et non sa légitimité au point de vue de la raison et de la conscience. Voy. Pillon, le Cléricalisme est-il encore l'ennemi, dans la *Revue Chrétienne* du 1er juillet 1895 (t. 42-II, p. 1). La légitimité de cette doctrine a encore été défendue par le Père Janvier,

là, au XIIIe siècle, l'organisation de l'*Inquisition*, c'est-à-dire de cette recherche des hérétiques assimilés à des criminels qui ne pouvaient connaître leurs dénonciateurs ni être confrontés avec eux, ni se faire défendre par un avocat, ni être soignés en cas de maladie, — recherche qui, en 1232, fut confiée presque exclusivement à l'ordre de Saint-Dominique.

Les inquisiteurs dépendaient directement du pape, et pouvaient par conséquent sévir contre le clergé séculier[1], les tribunaux ecclésiastiques n'ayant pas le droit d'intervenir dans leurs opérations; quant à l'autorité civile, bien loin de pouvoir les contrôler, elle avait le devoir d'exécuter les sentences de l'inquisition, la justice séculière devant seule verser le sang ou supprimer la vie de ceux que l'Église avait condamnés à mort.

Sur la quantité comme sur la qualité des hérétiques nous sommes exactement informés. Leurs noms, leurs interrogatoires et le recensement de leurs possessions territoriales se lisent encore en d'effroyables registres. En effet, ces hérétiques sont nombreux et leurs crimes, les voici :

Quelques-uns, parmi les gens du commun, les petites gens, s'étaient interdit de jamais manger de la chair, des œufs, du beurre, du fromage. Ils auraient pu n'en pas manger par misère ou par dégoût; mais qui leur avait enseigné de s'en priver par vertu? Ce n'est pas l'Église. L'Église indique les jours qu'elle a cru devoir consacrer au jeûne, à l'abstinence; mais cette abstinence de tous les jours, ce n'est pas elle qui l'a prescrite. Ces gens étaient donc hérétiques, puisqu'ils obéissaient à d'autres commandements qu'à ceux de l'Église. D'autres, pourvus en naissant de quelques biens, en avaient fait l'entier abandon, et, pour imiter la pauvreté du Christ, vivaient d'aumônes. Mais puisque ces mendiants n'étaient pas d'un ordre publiquement institué par le pape, d'où leur était venu le conseil de mendier, si ce n'est

en répondant affirmativement, dans ses conférences de Notre-Dame en 1912, à cette question : « L'Église a-t-elle le droit de faire appel aux États chrétiens en vue d'obtenir la répression des hérétiques par des peines qui peuvent aller jusqu'à la mort »?

1. On appelait clergé *séculier* les prêtres, curés, chanoines, évêques, etc., et clergé *régulier* les moines de tout ordre. Les tribunaux ecclésiastiques appelés officialités appartenaient au clergé séculier. Ce dernier se plaignait de l'ingérence des moines qui avaient aussi le droit de confesser, et qui généralement exerçaient l'office de prédicateurs.

du démon? De plus subtils, des clercs, des maîtres, avaient osé, dissertant sur le mystère de la consécration, exprimer quelques doutes sur la présence réelle. Des doutes! Sur ce que l'Église enseigne, un chrétien a-t-il le droit de douter? Des doutes! L'engagement du baptême n'est-il pas l'abdication complète de la raison personnelle? Enfin, des juristes, des consuls, d'arrogants citadins avaient mal parlé de l'inquisition, des inquisiteurs, ce qui ne pouvait leur être pardonné. De tels propos n'avaient-ils pas excité déjà plus d'une révolte?

Un de ces crimes ayant donc été dénoncé, même par un seul témoin, l'accusé était pris, incarcéré, soumis à la torture. La condamnation prononcée, le coupable, s'il n'était renvoyé devant le juge séculier, qui devait le brûler ou le pendre, était jeté pour un temps ou pour le reste de sa vie dans une prison appelée « mur » que nous a minutieusement décrite l'historien le plus fidèle de l'inquisition, Philippe de Limborch. Cette prison se composait de deux cachots superposés dont les murs avaient cinq pieds d'épaisseur. Dans le cachot supérieur, le jour pénétrait par une baie étroite et grillée; mais le cachot inférieur était souterrain, sans lumière. Deux portes, séparées l'une de l'autre par l'épaisseur du mur fermaient les deux cachots. On communiquait avec le prisonnier par un guichet pratiqué dans la seconde porte. Par ce guichet on lui donnait du linge et des vivres. Quels vivres! L'entretien de chaque prisonnier coûtait chaque jour huit deniers, suivant les comptes des gardiens, qui ne sont peut-être pas des comptes honnêtes. Tels étaient les délits et telles étaient les peines [1].

C'est ainsi qu'en obéissant à un besoin de plus en plus grand de domination, l'Église en arriva à se débarrasser, sous prétexte d'hérésie, de tous ceux dont les allures ou la situation indépendante la gênait, ou même de ceux dont la vie honorable mais libre formait un contraste trop frappant avec celle de ses suppôts. On sait aujourd'hui que ceux qu'on ne pouvait accuser d'hérésie, on les taxait de sorcellerie [2], toutes les hérésies étant

1. B. Hauréau, *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, 1300-1320, Paris Hachette, 1877, p. 16. Tous ceux qui désirent se faire une opinion exacte sur une institution qui a joué un rôle si capital dans l'histoire devraient lire cet admirable récit historique. Pour plus de détails consulter l'ouvrage magistral de H. C. Lea, *Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, introd. par Paul Frédéricq, trad. de Salomon Reinach. 3 vol. in-12. Paris, 1903.

2. M. J. Hansen démontre (*Hist. Zeitschr*. N. F. 45 Bd Heft 3, p. 385) qu'à partir de 1400 environ, on assimila les Vaudois aux sorciers; dans un document de 1460, on dit des Vaudois ou « facturiers », c'est-à-dire tisserands,

l'*œuvre du diable*. Ainsi disparurent, grâce à de véritables croisades, des populations entières, les Albigeois[1], les Vaudois, les Juifs, les Maures d'Espagne, où, de 1483 à 1517, 13 000 personnes furent brûlées vives, 8 700 brûlées en effigie, 169 720 soumises à des pénitences[2].

Comment s'étonner que l'Église, que le chef de l'Église ainsi défendus aient régné par la terreur plus que par l'affection qu'ils auraient dû inspirer? Comment s'étonner qu'au moment où éclata la Réforme il n'y ait pas eu de crime qui inspirât plus de crainte que celui d'hérésie, d'appellation plus redoutée que celle d'hérétique?

IV

L'autorité de la papauté et de l'Église qu'elle dirigeait à son gré, se fit surtout sentir dans les pays directement

de Lyon : « qui cum demonibus magnam habent et contrahunt familiaritatem » (voy. du même : *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns*, 1901, p. 188.) — Cf. A. Duverger, *Le premier grand procès de sorcellerie aux Pays-Bas. Les Vaudois dans les États de Philippe le Bon*, 1459, Arras 1885, qui cite cette phrase d'un fransciscain d'Arras au XVIe siècle : « Quant on ne poeult sçavoir les choses de par Dieu, on les voeult sçavoir de par le diable et s'en va on à ung devin ou à une *vaudoise* ». Voir aussi P. Beuzart (*Les Hérésies pendant le Moyen Age et la Réforme, dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleu*, Le Puy, 1912, chap. II et III (1235 et 1420-1460).

1. L. D'après L. Keller qui résume et discute Döllinger (*Comenius Monatshefte*, nov. déc. 1901), c'est une même fraternité secrète rappelant les gnostiques et les manichéens, à laquelle on a donné le nom grec de *Cathares* (purs et Albigeois, parce qu'ils étaient nombreux autour d'Albi), slave de *Bogomiles* (amis de Dieu), allemand de *Gottesfreunde* et français de *bonnes gens*. Ils se répandirent surtout dans les corporations de tisserands ainsi appelés dans le nord, facturiers à Lyon et arriens à Toulouse. — La croisade contre les Albigeois dura près de quarante ans et se termina en 1244 par la prise du château fort de Montségur où près de deux cents « parfaits », c'est-à-dire chefs de la secte, dont deux évêques, périrent par le feu. Mais les Cathares se maintinrent en secret, entre autres en Lombardie jusqu'au XIVe siècle. — Plus tard, le 30 mai 1431, Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen comme hérétique. Sommée de se soumettre à l'Église et au pape, elle avait répondu : « De mes faits et dits, je m'en rapporte à Dieu à qui je m'attends de tout et *non à autre* », et, le jour même de sa mort, elle déclara : « Je crois en Dieu *seul* et ne veux plus ajouter foi en mes voix puisqu'elles m'ont ainsi trompée. »

2. Llorente, *Hist. crit. de l'Inquisition*, 4, 252. — « Dans un temps comme celui où nous vivons, il ne convient presque pas à un chrétien de mourir dans son lit », disait Aonio Paleario encore en 1542 (J. Bonnet, *Aonio Paleario*, 1863, p. 171). — D'après Hansen (art. cité), un inquisiteur, Louis de Paramo, évaluait à environ 30 000 le nombre de sorciers brûlés depuis 1400, c'est-à-dire en cent cinquante ans. La majorité de ces victimes étaient des femmes. En Dauphiné on fit périr, après 1427, 110 femmes et 57 hommes, par le feu et par l'eau, etc.

soumis à son influence et à son action, c'est-à-dire en Italie, en Espagne et en France. Aussi la Réforme qui eut des adhérents en Italie et en Espagne comme ailleurs ne put-elle s'y développer, y ayant été en quelque sorte étouffée dans son berceau. En France elle faillit avoir le même sort, mais parvint à se maintenir et provoqua une crise formidable qui dura plus de deux siècles.

En Suisse où, en vertu du concordat de 1370, les ecclésiastiques ne pouvaient en appeler à un tribunal étranger, c'est-à-dire à Rome et où siégèrent les célèbres conciles de Constance et de Bâle, dans certaines villes libres comme Strasbourg et en Allemagne qui dès 1356 était sortie victorieuse de la lutte pour l'élection de l'empereur sans l'approbation du pape, l'opposition aux prétentions de la curie fut plus énergique et prépara un terrain politique moins défavorable à des idées d'émancipation religieuse.

Il faut ajouter que, d'après un cardinal, Louis d'Aragon, qui parcourut l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, la France et l'Italie en 1517-1518, en Allemagne hommes et femmes fréquentaient assidûment les églises bien entretenues et s'y comportaient fort dévotement pendant les offices au lieu qu'en Italie on y bavardait de ses affaires et qu'en France elles étaient en mauvais état et abandonnées. On bâtissait aussi beaucoup d'églises nouvelles en Allemagne tandis qu'en Italie on laissait les anciennes tomber en ruines[1]. Il vante également la propreté, le sérieux, l'esprit religieux et la moralité des Pays-Bas[2]. C'est donc dans ce dernier pays ainsi qu'en Allemagne que les esprits paraissaient le mieux disposés à accueillir un réveil religieux.

Mais, avant d'en fournir d'autres preuves, il convient

1. « Quand je vois le profond recueillement des fidèles, tant d'églises neuves partout, et que j'évoque nos cérémonies italiennes, nos pauvres églises tombant en ruines, j'éprouve quelque envie et je suis navré du peu de religion de notre pays. »

2. L. Pastor, *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*, IV, 4 p. 51, 52 et 73. Le récit de ce voyage a été traduit en français : *Don Antonio de Beatis, voyage du cardinal d'Aragon...* par Madeleine Havard de la Montagne. Paris, Perrin, 1913. (Cf. *Bull.*, 1915, 473.)

de rappeler ce qui s'était passé longtemps avant que la Réforme y éclatât, dans d'autres pays encore plus éloignés de Rome et où, sans doute pour cette raison, les habitudes de soumission à la papauté étaient moins généralement admises. Le premier de ces pays était l'Angleterre. En 1213 le roi Jean sans Terre y avait promis au Saint-Siège un tribut annuel de 1 000 marcs d'argent. En 1365 le pape Urbain v rappela au roi Édouard III que ce tribut n'avait pas été payé depuis 33 ans. Les barons et les communes refusèrent de l'acquitter. Jean Wiclif, alors docteur en théologie, régent du collège de Balliol à Oxford et curé de Fillingham, justifia ce refus dans ses leçons et affirma l'indépendance du pouvoir séculier. Accusé d'hérésie devant l'évêque de Londres, puis auprès de Grégoire XI, il fut si bien soutenu par le duc de Lancaster qu'on n'osa pas le molester. En 1378, lorsque éclata le schisme entre le pape d'Avignon et le pape de Rome, il exhorta le gouvernement à profiter de cette occasion pour réformer l'Église, fit prêcher l'Évangile par de pauvres prêtres qui ne devaient vivre que des offrandes des fidèles, commença en 1380 à traduire la Bible en langue vulgaire d'après la Vulgate et à répandre des copies de cette traduction, et annonça des thèses contre la transsubstantiation. Condamné par l'archevêque de Canterbury, il en appela au Parlement qui le maintint dans sa cure de Lutterworth; cité à comparaître devant Urbain VI il ne se rendit pas à Rome et mourut en 1384. Wiclif est le premier qui comprit que la cause de la décadence de l'Église était dans l'altération du dogme; il allait jusqu'à demander la suppression des ordres monastiques, la confiscation des biens du clergé, le rétablissement de la Sainte-Cène dans sa pureté. Son influence propagée par ses adhérents qu'on appelait Lollards et dont plusieurs furent brûlés à partir du XVe siècle, s'étendit jusqu'au XVIe siècle[1].

Deux années avant la mort de Wiclif, Anne de Luxembourg, fille du roi de Bohême Charles IV, avait épousé le

1. Voy. entre autres, R. Vattier, *John Wiclif*, 1886.

roi d'Angleterre Richard III, ce qui entraîna des relations entre les deux pays. Jérôme de Prague, le collègue de Jean Hus, confesseur de la femme du roi Wenceslas, se rendit en Angleterre en 1399, étudia à Oxford et en rapporta des copies des ouvrages théologiques de Wiclif qui furent dès lors étudiés avec avidité à Prague où venait d'être créée (1348) la première en date des universités d'Allemagne. Grâce à plusieurs précurseurs de Jean Hus, parmi lesquels se distingua le curé de Prague Mathias de Janow qui avait fait de la Bible son livre de chevet, cette université était devenue essentiellement nationale, opposée à la fois à Rome et au germanisme envahissant[1]. Les traités wiclefites furent brûlés solennellement le 10 juillet 1410. On sait quel fut le sort de Jean Hus. Poursuivi, excommunié, il se rend au concile de Constance sur la foi du sauf-conduit du roi Sigismond, et y est aussitôt emprisonné; on lui refuse un procureur, ne le laisse pas parler lorsqu'il veut se défendre et le brûle, hors de la ville, attaché à une planche et entouré jusqu'au menton de paille et de bois (6 juillet 1415) pendant qu'il s'écrie : « Christ, fils du Dieu vivant, aie pitié de moi » ! Il croyait encore au mérite des œuvres, à la transsubstantiation, au purgatoire, à la messe, à la Vierge, aux saints, mais avait affirmé avec énergie que l'Église n'a qu'un chef, Jésus-Christ, qu'il ne faut pas obéir au pape sans condition, que l'excommunication et l'absolution n'appartiennent qu'à Dieu et que l'Église apostolique s'était bien passée de pape[2].

Ce supplice fut suivi, le 30 mai, de celui de Jérôme de Prague qui s'était rétracté le 23 septembre précédent, jour où le concile avait décrété qu'un sauf-conduit n'était pas valable pour un hérétique, mais était ensuite revenu sur son abjuration. Le même concile avait aussi ordonné de brûler les ossements et les écrits de Wiclif, ce qui ne

1. Les Allemands finirent par quitter l'université de Prague et allèrent fonder celle de Leipzig le 2 décembre 1409.

2. Voy. E. de Bonnechose, *Jean Hus et le Concile de Constance*, Paris 1846, 3 vol. dont le troisième contient les lettres du martyr.

fut exécuté qu'en 1428, après que le pape Martin v eut à plusieurs reprises réclamé l'exécution de cet ordre. Luther disait qu'on savait, parmi les honnêtes gens, qu'on avait été cruel et injuste pour Hus. En 1519, alors qu'il était déjà engagé dans la lutte contre la papauté, il étudia les œuvres du martyr et en adopta si bien les idées principales qu'à Worms il ne put être amené à reconnaître l'autorité souveraine et l'infaillibilité des conciles[1].

Après l'Angleterre et la Bohême, il faut citer les Pays-Bas où le terrain fut encore mieux préparé pour la Réforme que dans n'importe quel autre pays. C'est là qu'existaient, depuis la fin du xiv[e] siècle, des associations de frères et de sœurs de la vie commune fondées par Gérard Groot (1340-1384) qui, après avoir prêché la pénitence comme tous les réformateurs avant la Réforme, s'était consacré à l'instruction de la jeunesse à Deventer et avait, dans ce but, organisé ces associations. Elles se distinguaient, comme antérieurement déjà aux Pays-Bas et seulement là, les couvents de béguines[2] et à Anvers les Alexiens qui s'étaient unis pour soigner des malades, par l'absence de vœux perpétuels. En outre, à l'inverse de celles des moines mendiants, ces associations glorifiaient, non la contemplation et la direction des âmes en peine, mais le travail et le service d'autrui[3]. Un disciple de

1. L'influence de Hus sur Luther a été exposée en détail par M. Köhler, *Luther und die Kirchengeschichte, nach seinen Schriften zunächst bis 1521*. Erlangen, 1900. En 1516 le futur réformateur considérait encore les Vaudois qu'il appelait Picards, et « autres schismatiques » comme des criminels, les accusant, malgré leur conduite honorable, de se séparer de l'unité de l'Église, par orgueil. Luther a aussi été beaucoup moins équitable pour Wiclif dont Hus fut après tout le disciple, sans doute parce qu'il ne connaissait pas ses écrits. Voy. *Encyclopédie de Herzog*, 2e éd. XVII, p. 72. — On sait que les descendants directs des Hussites sont les Frères moraves répandus en Allemagne, en Suisse et dans les champs missionnaires les plus ingrats.

2. Voy. G. Bonet-Maury, *Gerard de Groote*, Paris, Sandoz, 1878.

3. Les béguines, rattachées au tiers-ordre des dominicains et franciscains, remontent au xiii[e] siècle. Encore aujourd'hui, dans les principales villes de Belgique, il y a des béguinages. Chaque béguine habite sa maison ou son appartement individuel. Elles se réunissent dans un réfectoire, mais, là encore, chacune a son armoire avec ses provisions disposée de telle manière qu'elles sont soustraites à la vue des voisines. Elles ne renoncent pas non plus à leur fortune, mais mettent en commun le produit de leur travail, ainsi que leurs prières et leurs dévotions. Il n'est pas rare de voir des bé-

Gérard Groot, Florent Radewins, fonda, à Windesheim près de Zwolle, un couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin[1], exemple qui fut suivi dans plusieurs autres villes; tous ces couvents[2] restèrent en relation avec Windesheim. Les laïques travaillaient pour la communauté, les prêtres formés à Deventer instruisaient les jeunes clercs qui ne devaient rechercher aucun bénéfice, fuir les stériles disputes, étudier la Bible et les Pères et diriger tous leurs efforts vers l'éducation chrétienne du peuple auquel, dans chaque maison, outre l'enseignement dans les écoles, ils expliquaient, le dimanche, la Bible en flamand.

Ainsi furent créées dans tout le pays qui comprenait la Hollande et la Belgique actuelle, dans les pays limitrophes du Rhin et même beaucoup plus loin, de nombreuses écoles[3] dont sortirent un grand nombre d'hommes qui préparèrent ou propagèrent la Réforme. Le plus influent et le plus célèbre de tous, Didier Erasme, de Rotterdam, né vers 1466, se forma dans les écoles des Frères de Deventer et de Bois-le-Duc et entra en 1487 dans une filiale de Windesheim, le couvent de chanoines réguliers de Steyn près de Gouda[4].

C'est aussi du milieu de Windesheim que sortit, vers 1471, le livre merveilleux de l'*Imitation de Jésus-Christ* qui, avec les écrits antérieurs du Strasbourgeois Jean Tauler (1300-1361), du chanoine régulier maître Eckart (Paris et Strasbourg, 1300-1316) et du Flamand Jean Ruysbroek, aussi chanoine régulier, à Groendaal (1293-1381), édifia des multitudes d'âmes éprises de piété mystique,

guines quitter l'association pour se marier. Les beghards semblent avoir été supplantés par les frères de la vie commune et n'existent plus aujourd'hui.

1. On trouve dès 1091, à Passau et à Toul, des *chanoines réguliers* de Saint-Augustin, qui se distinguaient des chanoines séculiers parce qu'ils formaient des congrégations obéissant à des règles extraites des sermons de saint Augustin. Il ne faut pas les confondre avec l'*ordre des ermites de Saint-Augustin*, qui ne s'organisa qu'en 1256

2. Il y eut aussi des couvents de femmes de cet ordre.

3. Luther lui-même fréquenta pendant un an (1497) une de ces écoles, à Magdebourg.

4. P.-S. Allen M. A., *Opus Epistolarum Des. Erasmi Rotterodami*. Oxford, 1906, t. I, appendice II.

rebutées par le formalisme de la piété rituelle et développa le culte de la vie intérieure.

Enfin, un centre de résistance à la doctrine papale s'était formé à Groningue, grâce à Jean Wessel Ganzevoort qui y était mort déjà en 1489. Il avait enseigné que le pape est l'antéchrist, la messe une profanation de la sainte Cène, le célibat obligatoire contraire à la loi divine, la justification une grâce de Dieu accordée aux croyants qui ne peuvent être sauvés par les œuvres et que la parole de Dieu est l'unique règle de la foi. Presque tout le clergé de cette région partagea secrètement ces convictions et c'est ce qui explique que plus tard la Réforme y recruta un grand nombre d'adhérents[1].

V

Nous voici arrivé aux dernières années du XVe siècle et aux premières années du XVIe siècle, c'est-à-dire à la veille même de la Réforme proprement dite. Ce quart de siècle fut consacré à de multiples efforts pour remédier au désordre dont on se plaignait de plus en plus, efforts qui ont été analysés naguère dans un ouvrage dont l'érudition ne laisse rien à désirer[2] et qui aboutirent d'une manière générale à un échec lamentable.

Malgré leur échec apparent, ces efforts ne furent pourtant pas stériles. Partout ils attirèrent l'attention des esprits sérieux, réfléchis, sur les questions qu'ils soulevaient et qui étaient nécessairement discutées dans les écoles, dans les assemblées ecclésiastiques et jusque dans les chaires. Ainsi Wessel Ganzevoort, l'élève et l'ami de Thomas a Kempis, l'auteur de l'*Imitation*, avait écrit et

1. Voy. Dr J.-G. de Hoop-Scheffer, professeur à Amsterdam, *Histoire de la Réforme dans les Pays-Bas*, trad. allemande de P. Gerlach, *Geschichte der Reformation in den Niederlanden*, Leipzig, 1886, p. 63 à 67.

2. Celui de M. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris*, 1494-1517. Paris, Champion, 1916. Voy. dans ce *Bulletin*, plus haut, p. 81-85, une appréciation de ce livre et de celui de M. G.-V. Jourdan, *The movement towards catholic reform in the early sixteenth century*. London, Murray, 1914.

prêché contre la valeur des indulgences; en 1498 à Tournay, un frère mineur, Jean Vitrier, avait dit en chaire : « On ne doit point donner l'argent aux églises pour les pardons, les pardons viennent d'Enfer », proposition scandaleuse qui l'avait fait condamner par la Sorbonne. En 1516 un supérieur de l'abbaye des Bénédictines de Mariendaal avait fait imprimer à Deventer un petit livre en langue vulgaire dans lequel, pour se moquer des indulgences, il racontait qu'un moine apparaissant après sa mort à un de ses anciens camarades, se plaignait d'être damné éternellement, bien qu'il fût muni d'une lettre d'indulgence; elle était en règle, mais il y manquait le sceau de Jésus-Christ! On pourrait citer d'autres exemples des protestations que provoquait depuis longtemps le commerce qu'en 1517 Luther dénonça publiquement[1].

Mais ce qui est plus important que des manifestations isolées et qui ne pouvaient produire le même effet qu'une invitation comme celle de Luther, à tous les professeurs, de discuter publiquement une question aussi délicate, c'est l'enseignement même qui était donné çà et là et qu'appuyaient ou inspiraient quelques publications antérieures à 1517. D'après ce qu'on vient de lire il est certain que dans beaucoup d'écoles des Pays-Bas il y eut un enseignement évangélique. En Angleterre, comme à Prague pour la Bohême, Oxford était, depuis l'appui donné par l'université à Wiclif, demeuré un centre d'indépendance religieuse.

C'est là qu'en 1496, John Colet, fils d'un riche mar-

1. Voy. sur ce point, Paul Fredericq, *La question des Indulgences dans les Pays-Bas au commencement du* XVI*e* *siècle* et les *Comptes des Indulgences... dans le diocèse d'Utrecht et au profit de la Cathédrale de Liége*, trois plaquettes extraites du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1899 et 1903. D'après l'historien Van Meteren, ceux qui avaient obtenu des bulles d'indulgence en faisaient affermer les bénéfices à Anvers, et on constata que les marchands italiens qui les avaient affermées louaient à la ronde les prédicateurs les plus éloquents pour les bien recommander comme une marchandise et les réaliser au plus grand profit des fermiers. (*La question... ut suprà*, p. 27.) Voy. aussi la curieuse citation dans le *Marot* de Guiffrey, III, 456, n. : « L'an 1515, le mois de novembre, furent les grands abuz de pardons de la croisade et furent lesdictz pardons abusifs..., le monde estoit deçeu. Mais notre bon Me Jesus-Christ les veuille rémunérer... »

chand de Londres qui avait été à plusieurs reprises maire de la Cité, commença des leçons publiques sur les épîtres de l'apôtre Paul qu'il interprétait suivant leur sens littéral et historique. Après avoir étudié à Oxford et être devenu prêtre, il avait été en France et en Italie poursuivre ses études, se consacrant surtout à celle de l'Écriture sainte et subissant probablement l'influence des prédications de Savonarole. C'est lui qui attira sur les questions religieuses l'attention d'Erasme qui, venu en Angleterre avec lord Mountjoy (1498) et habitant à Oxford le couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin, y commençait l'étude du grec[1]. C'est sans doute sous cette influence et un peu après que Colet eut été nommé docteur et doyen de Saint-Paul à Londres (1500) qu'Erasme écrivit le petit livre intitulé *Enchiridion militis christiani* : La religion chrétienne consiste non dans la soumission à des rites et à des dogmes, mais dans la foi en Jésus-Christ notre roi ; ainsi comprise, la vie du chrétien est un combat et son arme la Bible qui devrait être traduite en langue vulgaire et mise entre les mains de tous, mais dont Erasme cherche le sens allégorique chez les anciens poètes, les philosophes platoniciens et les pères de l'Église. Ce livre, paru en 1503, traduit en anglais, en tchèque et en allemand avant 1520, eut près de vingt éditions entre ces deux années, ce qui prouve qu'il répondait à des préoccupations religieuses répandues dans toute l'Europe avant le retentissement de la lutte inaugurée par Luther. En 1510, pendant que Colet fondait à Saint-Paul, pour 153 enfants déjà pourvus des premiers éléments, une école destinée avant tout à leur donner une instruction et une éducation chrétiennes, Erasme, chez Thomas More, un de leurs amis communs, écrivait le célèbre *Éloge de la Folie* (*Morae Encomium*) satire spirituelle des écoles et de l'Église de son temps qui eut encore plus de succès que l'*Enchiridion* puisque de 1511 à 1520 on en compte plus

1. Sur Colet, voy. F. Seebohm, *The Oxford Reformers John Colet, Erasmus and Thomas More*, 3ᵉ édition. London, 1896 et P. Wernle, *Die Renaissance des Christentums im 16. Jahrhundert*, Tübingen, 1904, p. 9.

de trente éditions dont une allemande et une française[1].

A Paris, Lefèvre d'Etaples, revenu d'Italie où il avait aussi admiré Savonarole, sans avoir fait d'études régulières de théologie, mais ému par l'ignorance profonde des choses religieuses qu'il constatait autour de lui, après avoir, par ses nombreuses éditions d'Aristote, renouvelé l'enseignement de la philosophie, se sentait de plus en plus poussé vers les « études divines... Les doctrines humaines, disait-il, m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien n'égale la douceur. C'est depuis qu'on les a abandonnées que la piété est morte »... Dans la retraite paisible de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés il s'absorba dans l'étude de la Bible, publia en latin son Psautier en cinq colonnes (1509), juxtaposant la version de saint Jérôme à trois autres révisions par le même père de l'Église et à sa propre version. C'était son livre de chevet qu'il réédita souvent dans la suite, en dernier lieu pour apprendre à lire à un des enfants de François Ier[2], et dont le contenu correspondait tout particulièrement à sa piété profondément mystique. Chose curieuse, l'exégèse de Lefèvre qui, en dehors des réflexions purement édifiantes, était absolument fantaisiste, puisque dans chaque psaume elle voyait des allusions au Messie, c'est-à-dire à Jésus-Christ, était encore, grâce à Luther qui l'adopta[3], en faveur dans les écoles de théologie, alors que depuis longtemps le nom de Lefèvre était oublié.

A peine revenu d'un voyage qu'il entreprit après que

1. Voy. F. Van der Haeghen, *Bibliotheca Erasmiana, Répertoire des œuvres d'Érasme*, Gand 1893. On sait que Louis de Berquin traduisit en français le *Manuel du Chevalier chrétien*, dont une édition parut à Anvers, chez Martin L'Empereur, en 1529; mais on ne connaît pas la date de celle qu'on croit sortie des presses de Pierre de Wingle, qui n'a pu être faite que sur une édition latine, postérieure à 1518, et que je crois très antérieure à celle de 1529. Voy. Th. Dufour, *Notice bibliographique sur le Catéchisme de Calvin*, 1878, p. 68.

2. Cette dernière, latine, où les syllabes sont pourvues d'accents « ad recte proferendum aptissimis », est de 1528 et avait été précédée d'une autre de 1524. Le 16 février de la même année, parut sa première édition française, qui fut rééditée le 17 février 1526.

3. Voy. ses *Adnotationes Quincuplici Fabri Stapulensis Psalterio manu adscriptae* (1513), Weim. IV, 463 ss.

ce livre fut sorti de presse, sur les bords du Rhin, voyage où il entra en relation avec les Frères de la vie commune, Lefèvre entreprit la publication d'un commentaire des épîtres de l'apôtre Paul qui parut avec une révision du texte de la Vulgate d'après le grec, en 1512. Sans s'interdire entièrement l'interprétation allégorique[1] dont il pressent le caractère arbitraire, il était, grâce à ses travaux antérieurs sur Aristote, trop respectueux du texte, pour ne pas en rechercher le sens littéral, historique en même temps que religieux. Il a été ainsi amené à exposer, après John Colet, Wessel Ganzevoort et Erasme, mais avant Luther, l'enseignement de l'apôtre Paul sur la justification par la foi indépendamment des œuvres, qui devint la pierre angulaire des écrits des réformateurs. Mais, ennemi, par tempérament, des solutions radicales, il s'efforça, sur ce point comme sur d'autres, de concilier cet enseignement avec celui de l'Église : « Si tu as la sagesse de l'esprit, ne mets ta confiance, ni dans la foi, ni dans les œuvres, mais en Dieu et pour obtenir de Dieu le salut, l'essentiel est que tu te tiennes à la foi de Paul et y ajoutes les œuvres de Jacques, car elles sont le signe d'une foi vive et féconde ; quand les œuvres font défaut, c'est le signe d'une foi oisive et morte[2] ». De même, lorsqu'il est amené à s'expliquer sur la messe : « Ainsi le ministère des prêtres ne consiste pas tant dans la répétition du sacrifice que dans la commémoration d'une seule victime qui n'a été offerte qu'une seule fois. Voici, dit-il (J.-C.), toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi, car il a satisfait une fois pour tous. Et il n'y a d'autre mystère que, dans la présence du corps et

1. Thomas d'Aquin, dans sa *Somme*, avait enseigné que l'Écriture sainte avait un sens *spirituel* et un sens *littéral*. Le sens spirituel était triple : allégorique, moral et anagogique, c'est-à-dire figuratif. Quant au sens littéral, celui que l'auteur avait en vue lorsqu'il écrivait, il n'est pas impossible, disait saint-Augustin, qu'il comporte aussi plusieurs significations, puisque Dieu, auteur de l'Écriture, comprend toutes choses en un seul et même moment. On avait réduit ces principes d'exégèse en un distique :

Littera gesta docet, quid credas allegoria,
Moralis quid agas, quo tendas anagogia.

2. Commentaire de 1512, p. 78.

du sang jadis offert, la commémoration de cette divine oblation et satisfaction pour le salut de tous, laquelle est plus agréable à Dieu, que tout sacrifice et toute oblation jusqu'à la fin du monde[1]. »

Lefèvre a donc eu l'honneur et le mérite de publier le premier commentaire évangélique sur les épîtres de l'apôtre Paul dont l'étude a incontestablement déterminé l'abandon de la doctrine officielle du mérite des œuvres qui était à la fois la clef de voûte de l'Église, la justification de son pouvoir et la source de ses revenus. Jusqu'à quel point ce commentaire a-t-il influé sur le développement de la Réforme? C'est ce qu'il est très difficile de savoir. La Faculté de théologie de Paris, si attentive à tout ce qui sentait l'hérésie, n'y a pas pris garde. Il n'y eut une seconde édition qu'en 1516 et une troisième en 1517 et puis on n'en connaît plus que deux ou trois, à partir de 1531. Il ne semble donc pas que ce volume ait eu autant de succès que beaucoup de ceux que Lefèvre avait publiés antérieurement et qui se réimprimaient sans cesse. La raison en est sans doute dans le fait que Lefèvre n'était pas connu et apprécié comme théologien, qu'en 1512 les questions qu'il traitait ne préoccupaient pas les esprits comme elles le firent très peu d'années plus tard et qu'à partir de 1516 le nouveau Testament d'Erasme rejeta son travail au second plan[2].

1. Commentaire de 1512, p. 243. Ailleurs et encore dix ans plus tard, il essaye de justifier le purgatoire et bien qu'il écrive « que personne ne dise que Pierre est le roc sur lequel est bâtie l'Église, car la preuve qu'il n'est ni ce roc, ni un roc bien solide, c'est que peu après le Seigneur lui dit : « Retire-toi de moi, Satan », il repousse tout ce qui pourrait provoquer un schisme ou de violentes séparations : « En Christ, il ne doit y avoir ni sectes ni séparations, mais une Église universellement unie, dans laquelle nous nous élevons tous à Dieu en une même affection, et sommes intimément unis les uns aux autres » (Graf, p. 49).

2. Le travail de H. Graf sur Lefèvre d'Étaples, publié dans la *Zeitschrift für historische Theologie* en 1852, n'a guère été dépassé, mais il faut y ajouter celui de Jean Barnaud, *Jacques Lefèvre d'Étaples, son influence sur les origines de la Réformation française*, Cahors 1900, qui a pu profiter de tout ce qui a paru depuis 1852, et le livre cité plus haut, de M. Renaudet.

VI

Le frère mineur Conrad Pellican, de Rufach, en Haute-Alsace, fanatique hébraïsant, raconte que, traversant la France pour assister le jour de Pentecôte à un chapitre général de son ordre à Rouen, il arriva à Paris le 3 mai 1516. Il y logea chez les Clarisses réformées au couvent de l'Ave Maria et passa le lendemain dimanche à visiter, entre autres, le couvent de son ordre où demeuraient 350 frères étudiants. Un Schaffhousois, Sébastien Hoffman, qui fut plus tard un des premiers prédicateurs de l'Évangile à Zurich où Pellican devait devenir professeur, l'invita à déjeuner[1] et pendant le repas il apprit que Jacques Lefèvre — « cet homme célèbre dont je possédais et avais lu presque toutes les œuvres, fruit de ses veilles », — était dans le chœur de l'église. « J'allai le saluer et m'entretins seul avec lui pendant une heure. Il fut très aimable et me demanda des nouvelles de Beatus Rhenanus et des deux Amerbach, Bruno et Basilius, qui avaient été jadis ses meilleurs et plus savants élèves. Retournant à notre hôtellerie, en passant par la rue Saint-Jacques et l'église Notre-Dame, nous vîmes devant une maison ornée de l'écu de Bâle[2] des ballots ouverts qui venaient précisément de cette ville et ne renfermaient que des nouveaux Testaments annotés par Erasme que je n'avais pas encore vus auparavant, car ils étaient tout nouvellement sortis de presse[3]. »

Pellican parle précisément de la célèbre édition du texte grec du Nouveau Testament[4] revu d'après un certain

1. Le réfectoire du couvent des Cordeliers à Paris est aujourd'hui le musée d'anatomie dans l'École pratique de chirurgie de la rue de l'École-de-Médecine.

2. D'après un passage d'un édit du 4 nov. 1521, rendu à la requête de la Sorbonne et publié par Jourdain (*Index chartarum* p. 327), la boutique de l'écu de Bâle était située dans la rue Saint-Jacques « *prope sanctum Benedictum benetornatum* », c'est-à-dire près de la rue actuelle du cimetière Saint-Benoît (-le-bien-tourné), derrière le collège de France.

3. B. Riggenbach, *Das Chronikon des Konrad Pellican*. Basel 1877, p. 53.

4. *Novum instrumentum*... in-folio de 680 pages ; à la fin : Basileae in aedibus Joannis Frobenii Hammelburgensis mense Februario Anno MDXVI, B. H. P. F., in-f°, R 465, exemplaire ayant appartenu à Philippe, landgrave de Hesse, dont il porte, sur le titre, la signature.

nombre de manuscrits, retraduit en latin et annoté, à laquelle, à l'instigation, entre autres, de John Colet, Erasme travaillait depuis 1505. Ce travail dont Jean Oecolampade avait surveillé les corrections et qu'Erasme avait hâté presqu'au péril de sa santé, en même temps qu'une édition de saint Jérôme, éclipsa celui de Lefèvre, le latin d'Erasme étant beaucoup plus élégant et sa critique plus pénétrante. Le grand humaniste avait eu l'habileté de faire agréer sa dédicace à Léon x qui lui avait répondu le 10 juillet 1515 pour le remercier, de sorte que cette œuvre de critique, entreprise pour aider la Réforme, parut sous les auspices du chef de l'Église qui, sans cette circonstance, ne l'aurait certes pas autorisée. Il va sans dire que cela contribua à son succès qui fut considérable. Même des femmes, par exemple les nonnes du couvent de Charitas Pirkheimer[1]

Der Augustiner orden.



Augustiner gantz schwartz gekleyd
Ir orden hellt nicht vil vnderscheyd
Alß man tausent fünff hundert jar
Darzů neuntzehen zelt für war
Aldo auß jr seck erstandt
Martin Luther in Saxer landt
Gotts wort ehr vns wider lert
Des Babsts reych hat ehr gar verhert.

1. Cette Charitas, sœur du célèbre humaniste Willibald Pirkheimer, ami d'Albert Dürer, venait d'acheter à Pellican un Pentateuque en lettres hé-

à Nuremberg, l'étudièrent; Zwingli qui, dès 1514 avait rejeté le culte des Saints et pris pour règle unique de sa foi l'Écriture sainte, en copia et apprit par cœur les épîtres pauliniennes. Le premier tirage de cet in-folio fut de douze cents, celui de la deuxième édition de 1518, de plus de deux mille exemplaires[1].

Luther, entré au couvent d'Erfurt, le 17 juillet 1507 contre la volonté de son père, sous l'impression de la terreur causée par la mort foudroyante d'un ami, ayant succédé comme docteur en théologie, à Staupitz, en 1512, expliquait à l'université de Wittemberg, en 1516, l'épître aux Romains, devant un grand

Heremiter Augusti. ord.



Nicht weyß ich wo dise sind worden
Die auch fürn Augustiner orden
Die kleydung schier der gleichen ist
Frūm zů wern/han sie noch lang frist
Wie wols frūm herrn wöln sein gnand
Eym yeder man sie seind bekandt
Seind sie nicht reych/das ist jn leyd
Doch stets zů nemen seinds bereydt.
C iij

braïques, accompagné d'une version chaldaïque et de commentaires, qui était sorti de presse à Venise. Le brave Alsacien, affamé de savoir et pédagogue dans l'âme comme ses contemporains, Jacques Lefèvre et Mathurin Cordier, fut si heureux de cet in-folio, qu'il écrit dans son diaire qu'il l'estimait égal aux richesses de Crésus, et le porta solidement attaché sur ses épaules pendant le reste du voyage. (*Chronikon*, p. 52.)

1. Voy. H. Bludau, *Die beiden ersten Erasmus Ausgaben des N. T. und ihre Gegner*, VII, Bd. 5 Heft der *Biblischen Studien*. Fribourg, 1902.

concours d'auditeurs et se servait, ainsi que le constate son plus récent biographe, du commentaire de Lefèvre d'Étaples et du Nouveau Testament d'Erasme, qu'il put se procurer dès son apparition[1]. Il est donc incontestable qu'il profita de l'un et de l'autre de ces deux ouvrages, dont il admirait la science, mais n'acceptait pas encore les principes exégétiques, c'est-à-dire l'interprétation suivant le sens grammatical et historique du texte[2]. Toutefois, il ne faudrait pas en conclure qu'il ait connu par eux la doctrine centrale de la justification par la foi que l'étude approfondie de la Bible, les angoisses morales par lesquelles il passa, l'affection et l'expérience de son supérieur Staupitz l'avaient amené antérieurement déjà à concevoir d'une manière beaucoup plus complète. On peut admettre, cependant, que la préoccupation évidente de ces deux savants, de ne pas heurter de front les idées reçues, de ménager, tout en affirmant la vérité évangélique, des conceptions et des usages entourés de vénération, influencèrent plus tard l'ancien moine lorsque, descendu des hauteurs des principes absolus, il fut aux prises avec les contingences de la vie réelle.

Ce qu'il est important de rappeler ici, c'est le rôle considérable que joua, dans l'histoire des débuts de la Réforme, l'université de Wittenberg. Créée en 1502 par décret impérial et sans l'autorisation du pape, par l'électeur Frédéric, avec le concours de Staupitz qui désirait en faire une école pour les meilleurs sujets de l'ordre des Augustins[3], elle devint bientôt, grâce à cet ordre et surtout grâce à la réputation de Luther, l'une des principales, si ce n'est la principale de l'Allemagne. Dès la première année, 416 étudiants s'y inscrivirent et, dans les dix premières années de son existence, avant que Luther

1. *Luther*, par Walther Köhler, dans *Im Morgenroth der Reformation*, 1912, p. 382 et les notes de J. Ficker, *Luthers Vorlesung über den Römerbrief* 1515/1516, II, *Die Scholien*, Leipzig, 1908.

2. Voy. sa lettre, du 19 octobre 1916, citée par Herminjard, *Corresp. des Réformat.* T. I, p. 26.

3. Ce *studium generale eremitarum Augustiniensium* fut placé sous le patronage de la Vierge et de saint Augustin, et la Faculté de théologie sous celui de saint Paul.

fût devenu docteur en théologie, elle avait déjà instruit une centaine au moins de moines augustins. A partir du moment où Luther y professa, de toutes les parties de l'Europe, tous les couvents de l'ordre y envoyèrent leurs meilleurs sujets qui, revenus chez eux, propagèrent les enseignements qu'ils y avaient reçus. En 1520 on n'y compte pas moins de quinze cents étudiants [1].

L'ordre des Augustins devint ainsi la pépinière internationale des premiers missionnaires de la Réforme. Il se distinguait de tous les autres parce qu'on y avait toujours réservé une place d'honneur à l'étude de l'Écriture sainte [2] dont, dès le début de son professorat, Luther fit l'objet principal de son enseignement. De plus, les Augustins étaient devenus peu à peu les prédicateurs préférés du peuple, malgré l'opposition du clergé séculier, et, en beaucoup de lieux, la cure d'âme avait passé dans leurs mains. Ils étaient bien vus des papes qui les avaient comblés de privilèges, d'indulgences et leur avaient réservé, à partir de 1497, le poste de sacristain de la chapelle papale. Enfin la congrégation saxonne, la plus importante de toutes celles de l'ordre, ramenée antérieurement à l'observance rigoureuse de ses statuts, avait réussi, grâce au vicaire général Staupitz, à réunir entre 1505 et 1507 presque tous les couvents sous une direction unique [3]. Si l'on y joint l'influence qu'exerçaient dans les Pays-Bas et ailleurs les congrégations des chanoines réguliers de

1. Dans son *Catalogus haereticorum*, le dominicain Bernard Lutzenburg (Paris, Jean Petit, 1524) remarque que, de même que l'apparition des Hussites suivit la fondation de l'université de Prague, de même « Wittenberg quasi albus mons, per illustriss. principum Fridericum ducem Saxoniæ Electorem sacri Imperii, sublimata fuit radio illustrationis universalis studii, sed conversum est lumen ejus in tenebras et de Wittenberg facta est Viperiberg, i. viperarum mons, germinans Luteristas, ita ut de Luter et ejus discipulis verificetur illud Actuum 20, Ex vobis exsurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se ».

2. Vers 1476 deux augustins, Julien Macho et Etienne Forget firent imprimer à Lyon une Bible historiale française en abrégeant les commentaires trop érudits de Guiars des Moulins ; elle fut suivie en 1487 par celle de Jean de Rely qui, comme les précédentes, mêlait au texte des gloses explicatives.

3. M. le Dr Kolde a écrit l'histoire de cette congrégation : *Die Deutsche Augustiner-Congregation und Johann von Staupitz, ein Beitrag zur Ordens und Reformations Geschichte*, Gotha, Perthes, 1879.

Saint-Augustin qui obéissaient aux mêmes règles conventuelles et les écoles qu'ils dirigeaient, on s'explique un fait qui a frappé tous ceux qui ont étudié les origines de la Réforme, à savoir son apparition au même moment, dans des pays et des lieux fort éloignés les uns des autres.

VII

On a vu que lorsqu'en 1516 il expliquait, à Wittemberg, l'épître aux Romains, Luther se servait du commentaire de Lefèvre et s'était empressé de se procurer, dès son apparition, le Nouveau Testament d'Érasme. De même Zwingli, alors curé à Einsiedeln, connut les écrits de Lefèvre[1] et commença à combattre le trafic des indulgences. Ce fait, joint à ceux que j'ai cités tout à l'heure, prouve que, dans des pays et des lieux très éloignés les uns des autres, des hommes qui ne se connaissaient pas, ou du moins seulement de nom, poursuivaient un même but et obéissaient aux mêmes préoccupations. C'est qu'avant la propagande directement réformatrice, les idées et les besoins qui la préparèrent avaient été propagés dans toute l'Europe par les étudiants qui fréquentaient les universités et qui répandaient en même temps la réputation des maîtres et des docteurs dont ils suivaient les leçons[2]. En Suisse le Pape Pie II avait, en 1460, fondé l'Université de Bâle et vingt ans plus tard une sorte d'école supérieure avait été créée à Berne à l'instigation de Heynlin de Stein, l'ex-prieur de Sorbonne qui avait contribué à introduire

1. Voy. : Stähelin, *Huldreich Zwingli*, I, 166; Zwingli avait aussi adopté l'exégèse allégorique de Lefèvre sur les Psaumes (*Ibid.*, p. 100).

2. En voici un exemple caractéristique : En octobre 1515, lors de la réception au grade de docteur en chirurgie de Hippolyte d'Aultreppe, barbier du duc de Guise, à Pavie, sur la recommandation de Symphorien Champier, celui-ci raconte qu'il le fit recevoir bien qu'il ne sût pas un mot de latin, parce qu' « il est François Picard lesqueuls communément sont sçavans, dont sont à présent Jacobus Faber et Carolus Bovilus (Charles de Bouelles) par leurs livres renommez et famez ». Cet Hippolyte avait d'ailleurs étudié à Montpellier, mais, suivant l'usage de cette université, semble-t-il, en français. (Communication de M. Émile Picot au *Comité des travaux historiques et scientifiques, Bull. hist. et philolog.*, 1915, p. 22.)

l'imprimerie à Paris. Or Zwingli, né un an après Luther, avait fréquenté cette École de Berne, puis l'université de Bâle, où Thomas Wyttenbach, de Bienne, l'avait poussé à l'étude de la Bible et où il entra en relation personnelle avec Érasme et tout naturellement s'intéressa aux mêmes travaux que poursuivait ce dernier.

Un autre fait montrera encore mieux à quel point la précédente remarque est exacte. J'ai rappelé tout à l'heure l'influence que Staupitz, général de l'ordre des Augustins, avait exercée sur Luther qu'il appela à Wittenberg en 1508 : A Paris, parmi les élèves du collège du cardinal Lemoine où Lefèvre d'Étaples expliquait les livres d'Aristote, se trouvait, vers 1509, un jeune Dauphinois, Guillaume Farel, né à Gap en 1489. Rappelant plus tard ses souvenirs, il nous raconte qu'il passa à cette époque par une crise analogue à celle de Luther[1]. De même que ce dernier se confia à son supérieur dont la piété sereine l'avait attiré, de même Farel chercha du secours auprès de celui de ses professeurs.

qui passoit tous les autres, car jamais je n'avois veu chanteur de messe qui en plus grande révérence la chantast combien que par toutes les parts je les aye cherchez jusques au plus profond des chartreux et autres moines... Cestuy, afin que je le nomme, s'appeloit maistre Jaques Faber qui faisoit les plus grandes révérences aux images qu'autre personnage que j'aye cogneu, et demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant icelles, à quoy souvent je luy ay tenu compa-

1. « Pour vray, la papauté n'était et n'est tant papale que mon cœur l'a été... croyant ce que le prêtre tenait en ses mains et qu'il mettait en la boîte, qu'il enfermait, mangeait et donnait à manger, que c'était mon seul vray Dieu et qu'il n'y en avoit point d'autre qu'iceluy, ni au ciel ni en la terre... Mais quoy, ayant lu la Bible et croyant que tout estoit autrement que ne le porte la Sainte Escriture, tant s'en faut que pour lors cela m'ait retiré... » Voy. : *Epitre à tous seigneurs*, à la suite *Du vray usage de la Croix*, éd. de Genève, Fick, 1865, p. 164 et ss. — En 1527, il écrivait : « Cum Aristotele, ut plerique omnes fecere, Christianus esse volui, ab arbore mala bonos ex se edere fructus (et non foetus) sperans » (Herm., II, 43). — En 1536, à la Dispute de Lausanne, il dit : « Je vous assure que, estant à Paris, quand il fut fait mention de l'Évangile, par troys ans et plus ay esté priant à Dieu qu'il me donnast grâce d'entendre le droit chemin, lisant avec ce, souvent à genoux, le nouveau testament, conférant comme m'estoit donné, le grec avec le latin, traictant avec grandz et petitz pour estre instruict, sans mespriser personne. » (*Ibid.*, II, 44.)

gnie, fort joyeux d'avoir accez à un tel homme qui, combien qu'il fut ès lacqs du pape et qu'il teint les choses plus détestables de la papauté comme est la messe et toute l'idolatrie papale, néantmoins *souventefois* me disoit que Dieu renouvelleroit le monde et que je le verroye...

Et combien que ce bon ancien sentît qu'il falloit que le monde fust renouvellé, et qu'il estoit impossible qu'il demeurast en la meschanceté qu'il estoit, combien que, au prix de ce qui est advenu depuis en France, c'estoit le temps d'or, comme l'on dit — car alors règnoit Louis douziesme — voyant cela et ainsi parlant, ce personnage néantmoins demeuroit en sa vieillesse papale et faisoit que j'y fusse davantage enragé et que je me plongasse plus proffond en toute idolâtrie. Mais d'autant qu'il avoit du sçavoir beaucoup plus que tous les docteurs de Paris et qu'il estoit persécuté par iceulx, je commençay par cela voir la lascheté des théologiens, et ne les eus en telle estime comme paravant, et avec ce, comme ce pauvre idolâtre, par sa vie, fit que l'estime des docteurs fut abbatue en mon cœur, aussy par sa parole me retira de la fausse opinion du mérite, et m'enseigna que nous n'avions point de mérites, mais que tout vénoit de grâce et par la seule miséricorde de Dieu, sans qu'aucun l'ait mérité. Ce que je creu si tost qu'il me fust dit, ce qui advint à cause d'aucunes conclusions que j'avoye faites de l'oraison où je parloye du mérite d'icelle [1].

Voilà un témoignage précieux et suffisamment précis pour nous permettre de nous orienter sur les dispositions de Lefèvre et du jeune Dauphinois Farel qui suivait ses leçons à l'époque où ils « déploraient l'universelle meschanceté » qu'on cherchait à corriger un peu partout. Cela se passait, dit-il, sous Louis douzième, qui mourut, comme on sait, dans la nuit du 31 décembre 1514 au 1er janvier 1515 [2]. C'est donc quand Lefèvre habitait l'abbaye Saint-Germain-des-Prés [3] et sans doute après qu'il fut arrivé aux convictions qu'il exprima dans son com-

1. *Épistre à tous seigneurs, ut suprà*, p. 170.

2. V. H. Hauser, *Sur la date exacte de la mort de Louis XII et de l'avènement de François Ier*, *Revue d'Histoire moderne*, 1903, t. V, 172.

3. La bibliothèque où Lefèvre travaillait, occupait le dessus de la galerie sud du cloître de l'abbaye, parallèlement à l'église, et dont une partie, sans doute reconstruite, existe encore, à droite dans la rue de l'Abbaye, lorsqu'on vient de la place, au fond de la cour du n° 13. Voy. dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, au volume consacré à la *région du faubourg Saint-Germain* (1882), le plan avant la page XIX.

mentaire de 1512, que Farel chercha à s'éclairer auprès de lui et connut, lui aussi, ce commentaire. Bien que le professeur, déjà âgé à cette époque[1], « demeurât en sa vieillesse papale », multipliant les oraisons aux saints et à la Vierge[2] et y entraînant son disciple, il avait le pressentiment de prochains changements dont celui-ci serait témoin. Ce n'est toutefois que lorsque la confiance de ce dernier dans l'enseignement et les pratiques des théologiens eut été ébranlée — n'oublions pas qu'il n'était pas plus théologien que son maître[3] — que, grâce à celui-ci, la lumière commença à se faire dans son cœur. Ceci eut lieu lorsque, malgré son grand savoir et la pureté de sa vie, Lefèvre fut « persécuté par iceulx » et en butte à leur envieuse « lascheté ».

Quand Lefèvre fut-il persécuté par les théologiens? C'est vers 1518 ou 1519, lorsqu'après avoir interrompu la publication d'un calendrier mensuel des légendes des saints[4], en vue duquel il recueillait des documents jusqu'en Suisse[5], il fit paraître un livre dans lequel il démon-

1. On ne connaît pas exactement la date de la naissance de Lefèvre qu'on prétend être mort centenaire en 1536 et par conséquent né vers 1440. Il a été nommé bachelier en philosophie le 24 mars 1478 d'après le registre des conclusions du procureur de la nation de Picardie (Biblioth. de l'Université, Ms. n° 11, f° 82 v°) *Dominus Jacobus Fabry morinensis diocesis qui determinavit sub magistro Petro Bonnart, cujus bursa valet* II s. IIII d. — A [illegible] âge Lefèvre devint-il bachelier? On le devenait généralement vers dix-huit ou dix-neuf ans. Il serait donc né autour de 1458 et avait en 1515 de cinquante-cinq à soixante ans.

2. La grande chapelle de la Vierge, construite parallèlement à l'abside de l'Église, occupait l'emplacement du n° 8 actuel de la rue de l'Abbaye. Une partie du portail reconstitué se trouve dans le square du musée de Cluny, lequel musée, dit-on, renferme aussi la vierge qui ornait le réfectoire de l'abbaye situé sur l'emplacement du n° 12 de la rue de l'Abbaye. Dans l'église actuelle, au-dessus de l'autel de droite, après l'entrée, se trouve une statue de la vierge, certainement contemporaine de Lefèvre et devant laquelle il s'est sans doute agenouillé, alors qu'elle n'était pas encore affublée des oripeaux dorés qui la défigurent aujourd'hui.

3. Et que, pour cette raison sans doute, il avait le respect du laïc pour le « spécialiste » des choses religieuses.

4. Dont il ne parut, s. l. n. d. que le mois de janvier, sous le titre de *Agones Martyrum mensis Januarii libro primo contenti*, en 1515 ou 1516 (B. H. P. F. in f° 328).

5. Voy. la lettre de Glareanus (H. Loriti) à Zwingli, du 13 janvier 1519, dans laquelle il dit qu'il s'est adressé à diverses personnes dans le but de répondre à Lefèvre. (Herm. I, 41 et *H. Zwingli sämmtliche Werke*, 1911, t. VII, p. 128.)

trait, contrairement à la liturgie de l'Église, que Marie Madeleine, Marie sœur de Lazare et la femme pécheresse de l'Évangile (Luc VII, 36) n'étaient pas une seule et même personne[1].

Alors que son commentaire sur les épîtres pauliniennes, bien plus subversif au fond, n'avait attiré l'attention que de ceux que passionnait la question religieuse, cet ouvrage souleva la rage des théologiens pour lesquels il n'y avait pire hérésie que celle qui s'attaquait aux usages vénérables de l'Église à laquelle Lefèvre avait pourtant déclaré vouloir se soumettre[2]. La polémique qu'ils provoquèrent absorba Lefèvre pendant deux années. Si elle contribua à ouvrir les yeux de Farel et à ruiner sa foi dans les rites prescrits par l'Église, si elle nous montre la piété évangélique de Lefèvre et son respect pour la vérité, elle nous renseigne aussi très exactement sur ses préoccupations au moment où Luther était engagé déjà dans une lutte dont il ne prévoyait pas l'issue.

Pendant que celui-ci, désireux de mettre son enseignement d'accord avec la Bible, avait affiché ses thèses du 31 octobre 1517, autant pour s'éclairer lui-même que pour attirer l'attention sur les conséquences du trafic des indulgences, pendant qu'averti par les attaques des suppôts de la curie, Prierias et Eck, du danger qu'il y avait à discuter les prescriptions et les prérogatives du pape, il refusait déjà de se rétracter, à moins qu'on ne le convainquît d'erreur, que faisait Lefèvre? Continuant paisiblement ses études et plongé plus que jamais dans des

1. *De Maria Magdelena et triduo Christi disceptatio*, Paris, H. Est. 1517; deux autres éditions en 1518, une troisième en 1519 et une seconde *Disceptatio* sur le même sujet en 1519. Dans la 2e éd. de 1518, une deuxième dissertation combattait le prétendu triple mariage de sainte Anne duquel seraient issues trois filles (*Et ex tribus una Maria*).

2. Il écrit : « In omnibus stare velim quae sunt sanctae matris Ecclesiae, nec latum quidem unguem ab eis discedere » et ailleurs, toujours dans le même ouvrage, éd. de 1519, « Leo X, pontifex maximus, summusque Christi in terris vicarius, unicus in iis praesertim quae ad res sacras et spirituales pertinent » (cité par Barnaud, *op. c.* p. 57). On a vu dans la note précédente que ce livre de Lefèvre s'est réimprimé — et augmenté — bien plus rapidement et plus souvent que le commentaire de 1512. Il a, en outre, provoqué plusieurs répliques, voy. Graf., *op. c.*, p. 55.

pratiques dont il connaissait et avait, d'après l'apôtre Paul, exposé la valeur, il avait commencé un recueil destiné à faciliter le culte des saints. Mais, averti, nous dit Farel, « de la grosse idolâtrie qui estoit ès prières des Saints et que ces légendes y servent comme de soulphre à allumer le feu[1], il laissa tout et se mit du tout après la sainte escriture[2] ».

Ami intime de Guillaume Briçonnet qui l'avait recueilli dans son abbaye et à qui il avait dédié son commentaire de 1512, Lefèvre l'encouragea peut-être à entreprendre, après la réforme de cette abbaye (1513) et de celle de Faremoutiers (1518), celle du clergé de son diocèse. Nommé évêque de Meaux en 1516, il en visita les quelque deux cent trente paroisses après son retour de Rome. Il constata que les cordeliers seuls y faisaient des prédications, « et icelles encore au temps des questes, lesquelles pour plus promptement ramasser, un seul prédicateur parcouroit légèrement quatre ou cinq paroisses un mesme

1. En 1514, nous apprend Guy Bretonneau (*Histoire... des Briçonnets*, p. 211). G. Briçonnet, averti « qu'à Saint-Germain-des-Prés quelques femmelettes attachoient des faisceaux de petits cierges à l'Idole dressé sur le haut d'un pilier de la nef qui regarde le septentrion (que plusieurs tiennent avoir été l'image d'Isis) comme si elles eussent espéré d'en tirer quelque faveur », la fit « précipiter de haut en bas et fracasser de ce heurt en mille pièces ». Est-ce ce fait qui détermina Lefèvre à interrompre son travail, sur les légendes des saints? Le passage ci-dessus que nous avons emprunté à la confession de Farel est précédé de celui-ci qui fait suite à la citation antérieure : « Après ce, par un à qui Dieu fasse grâce, me fut proposée la pure invocation de Dieu (ce ne fut donc pas par Lefèvre, mais peut-être par son compatriote Gérard Roussel)... mais... je fus difficile à recevoir la pure invocation de Dieu, pourtant que j'avoye tant de confiance en la vierge Marie, et ès Saincts et Sainctes, desquelles je ne faisoye que barbonner heures, prières et suffrages jour et nuict fort après leurs légendes après lesquelles ce bon Faber avoit travaillé »... (*Épistre*, p. 172). On peut conjecturer que cela se passait en 1515 ou 1516, pendant que paraissait le premier fascicule de ces légendes, mais la lettre de Glareanus, du 13 janvier 1519, que j'ai citée tout à l'heure, prouve qu'à cette époque Lefèvre n'avait pas encore renoncé à poursuivre ce travail. Comme, dans une lettre à Beatus Rhenanus, du 9 avril 1519, il fait saluer Luther, en même temps que « tous ceux qu'il aime en Christ », on peut en conclure que c'est après cette date qu'il se décida à se mettre « du tout après la sainte escriture ».

2. L'ouvrage de Lefèvre finit par être condamné par la Faculté de théologie, le 9 novembre 1521. Dans un recueil de censures (Bibl. nat. Lat. 16576, f° 219, v°) on lit : « La Royne mère du Roy François I[er] Régente en France, ou comme disent les autres, Marguerite Royne de Navarre sa sœur s'estant enquise de Fabri Stapulensis s'il y avait trois Magdeleines, ou une seule, Stapulensis écrivit et soutint qu'il y en avait trois ».

jour, repétant autant de fois le mesme sermon, non pas tant pour nourrir les âmes que leur ventre, et qui pis est, délaissant là les petites paroisses, ils ne s'arrestoient qu'aux plus signalées dont ils pouvoient espérer plus de proffit; de là s'en retournans en leur couvent chargez de questes et de présens, ils n'y retournoient plus qu'un autre temps de queste ne fût revenu[1] »... L'ensemble du diocèse fut partagé en trente-six stations, chacune pourvue d'un prédicateur, l'évêque prenant à sa charge celles des stations dont les cordeliers ne voulaient pas, et qu'il confiait à d'autres religieux « et à plusieurs docteurs licenciez et bacheliers formelz en théologie auxquels il auroit baillé gros sallaire », dit plus tard son avocat, « montant pour la première année à neuf cens livres[2] ».

Si Lefèvre encouragea Briçonnet à prendre ces mesures qui ne constituaient d'ailleurs pas une réforme bien considérable, il n'y collabora point personnellement à cette époque. Excédé par les dénonciations calomnieuses des théologiens, il ne fit, à Paris, pendant le deuxième semestre de 1519 et pendant presque toute l'année 1520, que de courtes apparitions[3].

VIII

Lorsqu'il revint de son voyage dont nous ne connaissons malheureusement pas l'itinéraire, la situation était

1. Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*, 1620, p. 165.

2. S. Berger, *Le procès de Guillaume Briçonnet au parlement de Paris en 1525*, *Bull.* 1895, p. 10.

3. Herm. I, 60, n. 2, 7, 8 et p. 482 et p. 71, n. 10. M. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, III, 115, remarque que le document cité par Herminjard, dans cette dernière note, comme étant de 1521, est de 1522, nouveau style, et qu'on retrouve Lefèvre à Paris le *9 avril 1521*. Il publia en 1519, les *Contemplaciones idiotae* de Raymond Jordan qu'il dédia à Briçonnet et dont celui-ci traduisit, pour les religieuses de Faremoutiers *Les contemplations faictes à l'honneur et louange de la très sacrée Vierge Marie*... le XIIII aoust, M. D. XIX (B. H. P. F., R 10301). Une traduction française de tout le volume parut à Anvers (G. Vorsterman) en 1535.

bien différente de ce qu'elle était lorsqu'il l'entreprit. Les nouvelles de la dispute de Leipzig où le vice-chancelier d'Ingolstadt s'attribua la victoire qu'il eut soin d'annoncer aussitôt *urbi et orbi,* s'étaient répandues dans toutes les universités et avaient attiré l'attention sur « le moine arrogant » qu'Eck prétendait avoir terrassé[1]. Les deux adversaires étant convenus, le 14 juillet 1519, de soumettre les actes de cette dispute au jugement des universités d'Erfurt et de Paris, les questions de la primauté du pape, du purgatoire, des indulgences et de l'absolution sur lesquelles ils n'avaient pu s'entendre, formèrent naturellement le sujet de toutes les conversations, ce qui inquiétait par-dessus tout les amis de la papauté, la *discussion* de ses actes et principalement de ses privilèges favorisant directement l'hérésie. Malheureusement pour eux, la lettre du duc Georges de Saxe à l'université de Paris et les actes qui l'accompagnaient ne furent expédiés que le 4 octobre et la Faculté de théologie attendit plus de dix-huit mois avant d'énoncer son jugement. D'autre part, la curie ne se pressait pas de condamner le moine récalcitrant qu'elle aurait bien voulu réduire au silence et avec lequel elle continuait à négocier. Il fallut l'intervention directe d'Eck pour enlever la bulle du 15 juin 1520[2] qui excommuniait Luther et qu'on ne connut à Paris qu'à la fin d'octobre[3]. Pendant tout ce temps, ses écrits bénéficièrent de la réclame que lui firent les attaques et les injures de ses adversaires et tout le monde se jeta sur les trois célèbres écrits, *L'appel à la noblesse chrétienne*, *De la captivité de Babylone* et le *Traité de la liberté chrétienne* dans lesquels, de juin à octobre 1520, il exposa son programme complet de réforme[4]. Des milliers

1. Voy., entre autres, la lettre de son ami, Paul de Citadinis, du 19 septembre 1519 que j'ai publiée plus haut, p. 38.
2. Publiée à Rome un mois plus tard, le 17 juillet.
3. Les universités de Cologne et de Louvain n'avaient pas attendu cette bulle pour sévir contre Luther. La première avait condamné ses écrits le *28 août* et la seconde les avait fait brûler solennellement le *8 novembre 1519*.
4. Voir, pour toute cette partie, mes deux derniers articles, plus haut, p. 37 à 46 et 99 à 101.

d'exemplaires s'en vendirent en Allemagne, aux Pays-Bas [1] et aussi en France.

En dehors de l'Allemagne, c'est aux *Pays-Bas* que nous rencontrons les premières traces de l'influence qu'ils exercèrent. Trois couvents d'Augustins s'y étaient rattachés à la congrégation saxonne, celui de Haarlem qui datait de 1493, celui d'Enkhuizen fondé sur le bord oriental du Zuyderzee au milieu du xv[e] siècle, et celui de Dordrecht dont le prieur Henri de Zutphen avait été en 1508 le condisciple de Luther. Celui-ci, pendant son fameux voyage à Rome (1511-1512), avait eu pour compagnon de route Jean de Malines devenu ensuite prieur d'Enkhuizen [2]. En 1513 ce prieur envoya à Anvers deux frères qui réussirent à y fonder, l'année suivante, dans la rue des Chevaliers, une quatrième congrégation rattachée à celle de la Saxe.

Dès 1518 les moines de Dordrecht suivirent dans leurs prédications l'exemple de Luther. Dénoncés par le Magistrat, puis emprisonnés, la prédication leur fut interdite et ils se dispersèrent. Bien que Jean de Malines, qui avait organisé le couvent d'Anvers, prît la place de Henri de Zutphen parti pour Wittenberg, le mouvement fut enrayé à Dordrecht, mais il continua à la Haye, à Utrecht où l'on signale des prédicateurs hérétiques, puis à Delft où, dès 1520, s'organisèrent des réunions secrètes, mais surtout à

1. Le 14 février 1519, Froben écrit de Bâle qu'il a imprimé et envoyé 600 exemplaires de traités de Luther en France et en Espagne. — Vers la fin de 1519 Guillaume Nesen écrit, de Louvain, à Zwingli que l'inquisiteur Nicolas d'Egmond déclame contre Luther et a déjà atteint ce résultat qu'on se procure partout les écrits de ce dernier, persuadé qu'ils doivent être excellents puisqu'ils déplaisent à ce persécuteur. Le 18 mai, Erasme avait écrit d'Anvers que partout on discutait les écrits de Luther, mais qu'il ne les avait pas encore lus. On les lisait en allemand, la langue allemande étant très répandue par suite des relations commerciales d'Anvers. — Enfin Henri Lorit écrit à Zwingli, de Paris, le 1[er] novembre 1520, que la bulle d'excommunication eut pour effet de faire acheter les livres de Luther avec plus d'avidité que ceux de n'importe quel autre auteur, et qu'à Francfort un seul libraire en avait vendu 1400 exemplaires. (Enders, *Luth Briefwechsel*, I, n° 149, *Zwingli's Werke* (1909) VII, p. 379; — Allen, *op. c.* III, n° 967, et Herminjard, I, 63.)

2. Voir, pour toute cette partie, outre les ouvrages de Kolde et de de Hoop-Scheffer déjà cités, Paul Fredericq, *Corpus Documentorum Inquisitionis... neerlandicae*, IV et V.

Anvers d'où Érasme écrit à Luther, le 30 mai 1519 : « Il y a ici un prieur, un vrai chrétien qui t'aime par-dessus tout, se disant ton disciple. Il est le seul de tous qui prêche le Christ[1]. » Ce prieur était celui du couvent des Augustins; originaire d'Ypres, on l'appelait Jacques Praepositus, ou Proost en flamand. Il eut un succès considérable, étant assisté du secrétaire de la ville, Cornelius Grafeus et du professeur Nicolas, de Bois-le-Duc. La condamnation, par la Faculté de théologie de Louvain, des écrits de Luther (7 nov. 1519) qu'elle fit brûler solennellement le lendemain, autodafé reproduit, le 12 novembre à Cologne, le 29 novembre à Mayence, puis à Trèves, et suivi, le 20 mars 1521, de l'ordre de brûler ces livres[2] partout où on les trouverait et d'en exposer au pilori les détenteurs, les fit rechercher avec avidité. Dès 1520 on en signale à Anvers des réimpressions et des traductions flamandes d'une dizaine de traités[3], sans compter d'autres écrits de même nature[4]. La bulle d'excommunication du 17 juillet 1520 y fut aussitôt réimprimée[5] et Henri de Zutphen assista, à Wittenberg, le 10 décembre, au geste révolutionnaire par lequel Luther répondit à cette mise hors la loi.

Ce qui se passa ensuite à Worms (18 avril 1521) eut un retentissement immense dans les Pays-Bas qui appartenaient, comme on sait, à Charles-Quint. Dès le 8 mai 1521, celui-ci y fit publier son premier grand

1. Allen, op. c. III, 606. Voir aussi sur Anvers, H. G. Janssen, *Jacobus Praepositus*, Amsterdam, 1862; — O. Clemen, *Das Antwerpener Augustiner-Kloster* (*Monatshefte der Comenius Gesellschaft*, 1901, 306) et *Beiträge zur Reformationsgeschichte*, Berlin, 1900, 1, 33 ss.; — Pierre Blommaert, *Le Couvent des Augustins d'Anvers et la Réforme dans les Pays-Bas*, thèse de la Faculté de théologie de Genève, n° 230 (1914).

2. Ces autodafés qui popularisèrent partout le nom de Luther furent très nombreux. Une lettre datée de Worms, 20 déc. 1520, raconte que partout où passa la cour impériale, Luther fut brûlé en effigie, avec ses œuvres. A Londres, sa condamnation fut solennellement proclamée le 12 mai 1521, à Saint-Paul et ses écrits brûlés dans le cimetière de l'église devant une foule immense. (*Calendar of State Papers, Venetian*, III, n[os] 147, 208, 210 et 213)

3. *Bibliotheca Belgica*, L 32, 34, 35, et Weimar (œuvres de Luther), II, 79.

4. Cornelius Grafeus fit paraître une traduction du traité de la *liberté chrétienne* de Jean de Goch et des sermons évangéliques sur la passion du frère mineur gardien du couvent d'Amsterdam, Nicolas Peeters (de Hoop-Scheffer, *op. c.*, 114 ss.)

5. Chez Guillaume Vorsterman, B. H. P. F., R 987 4°.

placard contre l'hérésie luthérienne. Ceux qui étaient convaincus de la partager étaient condamnés, les hommes au feu, les femmes à être enterrées vivantes, leurs biens confisqués, deux tiers pour le gouvernement et le dernier tiers pour les dénonciateurs. Ceux qui consentaient à se repentir ne devaient être exécutés que par le glaive au lieu du feu.

A cette époque, le peintre Albert Dürer parcourait les Pays-Bas et séjournait à Anvers où il fréquentait beaucoup les Augustins. A Cologne, il avait écrit, dans son livre de raison, après le 23 octobre 1520 : « Je dépense cinq sous pour un traité de Luther, un sou pour la condamnation de cet homme courageux (par le pape), un sou pour un chapelet et deux sous pour une ceinture. » On voit qu'il était encore bon catholique, mais s'intéressait vivement à la Réforme.

A Anvers, le vendredi avant la Pentecôte (c'est-à-dire le 17 mai 1521), le bruit courut qu'après la diète, Martin Luther avait été traitreusement emprisonné. On lui avait donné un sauf-conduit et il était accompagné d'un héraut d'armes de l'empereur Charles, qui devait le protéger[1]; mais lorsqu'ils furent arrivés près d'Eisenach, dans un endroit isolé, le héraut lui déclara qu'il cessait d'être son guide et le quitta. Alors survinrent dix cavaliers qui emmenèrent, trahi et vendu, l'homme pieux, éclairé par le Saint-Esprit, qui était parmi nous le vrai représentant de la véritable foi chrétienne. Vit-il encore ou l'ont-ils assassiné? Je ne sais pas. Mais ce que je sais, c'est qu'il aura souffert pour la vérité, parce qu'il a essayé de punir le papisme autrichien qui conspire de tout son pouvoir contre l'affranchissement promis par le Christ, nous ravit notre sueur et notre sang, dont il se nourrit honteusement, peuple fainéant et infâme qu'il est, tandis que les hommes malades et altérés meurent de faim. Mais ce qui m'attriste surtout, c'est de voir que notre Dieu veut peut-être nous laisser longtemps encore dans cette doctrine fausse et aveugle inventée par des hommes qu'ils appellent les pères, qui sont cause que la parole divine a été faussement interprétée en beaucoup d'endroits ou qu'on n'en a pas tenu compte. O Dieu qui es dans le ciel, prends-nous en pitié! O Seigneur Jésus-Christ, prie

1. Ce héraut d'armes qui avait déjà accompagné Luther à Worms, s'appelait Gaspard Sturm; Dürer fit son portrait qui a été reproduit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, VI, 193.

pour ton peuple, délivre-nous au temps prédit, conserve en nous la véritable foi chrétienne, rassemble par ta parole, appelée dans la Bible, la parole de Dieu, tes troupeaux dispersés. Aide-nous à reconnaître la vraie voie afin que nous ne suivions pas les erreurs nées du délire des hommes et que nous ne te quittions... Puisque nous avons perdu cet homme à qui tu avais donné un esprit si évangélique et dont la parole était plus claire que celle de tout autre qu'on ait entendue depuis cent ans, nous te prions, ô Père céleste, de donner de nouveau ton Saint-Esprit à un apôtre qui rassemble encore une fois ton Église... De même que tes décrets avaient ordonné la ruine de Jérusalem, détruis également cette puissance usurpée du siège romain... O Erasme de Rotterdam, où veux-tu aller... Vois ce que fait l'injuste et aveugle tyrannie des puissants du monde. Écoute, chevalier du Christ, montre-toi à cheval à côté du Seigneur Christ. Malgré ta vieillesse et la faiblesse de ton corps, va conquérir la couronne du martyre. Je t'ai entendu dire que tu t'étais encore donné deux ans pour faire quelque chose. Emploie-les bien pour l'amour de l'Évangile et de la véritable foi chrétienne. Fais entendre ta voix. Le siège romain, les portes de l'enfer, comme l'a dit Jésus, ne prévaudront pas contre toi; et s'il arrivait que ton sort fût le même que celui de ton maître le Christ, que les menteurs t'accablassent, comme lui, d'ignominies et que tu mourusses un peu avant le temps, tu ressusciterais et tu serais glorifié en Jésus-Christ; car en buvant la coupe où il a trempé ses lèvres, tu régnerais avec lui et tu jugerais ceux dont les actions n'ont pas été justes. O Erasme, fais que Dieu, ton juge, se glorifie en toi. Comme il est écrit de David, tu peux, comme lui, abattre Goliath, car le Seigneur est debout près de la sainte Église. Que sa volonté divine nous conduise à la béatitude éternelle. Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, un Dieu éternel, Amen[1] ...

Cette page, qui n'avait pas été écrite pour le public et dont on n'a ici qu'une partie, peint bien l'état d'âme de tous ceux qui alors espéraient la délivrance. Le bruit qui la provoqua et nous révèle le grand artiste sous un aspect inattendu, était faux, comme il devait l'apprendre plus tard, mais les pressentiments qui l'agitaient n'étaient que trop fondés.

1. Ces notes de voyage, généralement très brèves, excepté ce passage, ont été traduites et publiées dans la *Gazette des Beaux-Arts*, XIX et XX. Ce que nous avons cité s'y trouve XX, 134. Si l'on veut se faire une idée de la popularité de Luther après Worms, il faut lire le charmant récit de *Jean Kessler, chroniqueur saint-gallois*, traduit par E. Fick, Genève, Fick, 1860.

Le 13 juillet 1521, 400 exemplaires de livres de Luther furent brûlés sur la place du Marché d'Anvers; le 25 juillet, 300 autres sur la place du Marché du Vendredi à Gand. Jacques Praepositus qui était allé à Wittenberg terminer ses études revient à Anvers et y reprend avec plus d'entrain que jamais ses prédications. Dürer raconte qu'il dîna souvent chez lui, fit son portrait, ainsi que celui de Grafeus. Le nonce du pape Jérôme Aleandre qui avait provoqué ces mesures vint aux Pays-Bas pour les activer. Il commença par faire partir Érasme[1], puis s'attaqua à Praepositus. Se défiant du clergé local, il fit investir de pouvoirs exceptionnels une de ses créatures, François van der Hulst, conseiller de Brabant. Le 5 décembre celui-ci fait venir chez lui, à Anvers, Praepositus et lui enjoint de se rétracter. Il demande à être réfuté. On lui fait croire qu'il ne s'agit que d'une formalité destinée à rester secrète. Le 6 décembre on le transfère à Bruxelles et là, en le menaçant de la colère de l'empereur, on le terrorise si bien qu'on lui fait signer un désaveu formel et qu'on l'amène enfin à faire amende honorable, devant toutes les autorités assemblées à la collégiale, aujourd'hui cathédrale de Sainte-Gudule à Bruxelles, le 9 février 1522. Chute lamentable dont aussitôt le malheureux se repentit en reprenant, à Ypres et ailleurs, ses prédications. Son ami Grafeus, jeté en prison, dut subir la même humiliation le 23 et le 28 avril à Bruxelles et à Anvers le 6 mai 1522, jour où l'on procéda à un nouvel autodafé de livres de Luther, puis il fut condamné au bannissement perpétuel et à porter un vêtement gris comme les condamnés pour hérésie.

Le 25 mai, Praepositus est réemprisonné avec Nicolas de Bois-le-Duc, mais, grâce à un frère du tiers-ordre de Saint-François, ils réussirent à s'échapper et à gagner, celui-ci Bâle, l'autre Wittenberg.

Plein de rage, van der Hulst fait envahir le couvent

1. V. P. Kalkoff, *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden*, 1903 et 1904, nos 79 et 81 des *Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, Halle, Niemeyer.

d'Anvers et emprisonner les moines à la forteresse de Vilvorde. La plupart se soumettent, sauf deux, Henri Vos et Jean van den Esschen ; Henri de Zutphen, l'ancien prieur de Dordrecht, remplace à Anvers Praepositus. Le 29 septembre, sous prétexte de lui faire visiter un malade, on le saisit et le transfère au couvent de Saint-Michel, mais ses paroissiennes, au nombre de plusieurs centaines, le délivrent, le cachent et lui aussi réussit à s'enfuir; il devint, avec Praepositus qui lui succéda, après avoir été à Emden, le réformateur de la ville de Brême. Un autre moine augustin, Lambert van Thoren, devint prieur du couvent d'Anvers, mais, dès le 6 octobre il est incarcéré avec les moines qui, après avoir fait semblant de se soumettre, s'étaient groupés autour de lui. Le 7 octobre le couvent est fermé, le 8, les moines transférés à Vilvorde, le 10, Marguerite, la régente, tante de Charles Quint, fait solennellement transporter le saint Sacrement à Notre-Dame d'Anvers, le 20 novembre le mobilier est vendu à l'encan ; enfin, le 16 janvier 1523 le couvent est rasé, sauf l'église qui devient l'église paroissiale actuelle de Saint-André. On obtient de nouveau la rétractation de la plupart des relaps, sauf des deux de l'année précédente auxquels se joignit Lambert van Thoren.

En ce même mois de janvier 1523, à Bâle, Oecolampade reçut la visite du supérieur des frères de la vie commune et recteur de l'école Saint-Jérôme à Utrecht, Hinne Rode, qui venait d'être destitué à cause de son enseignement évangélique. Il apportait une lettre théologique de Cornélis Hoen, avocat au Conseil de Hollande à la Haye et membre secret de l'Église réformée naissante de Delft. Ayant eu communication des papiers de Wessel, il y avait trouvé un traité expliquant les paroles de l'institution de la sainte Cène dans un sens spirituel, qui le mit sur la voie de l'interprétation symbolique : « ceci *est*, c'est-à-dire signifie, représente, mon corps ». Désirant faire présenter au public ces écrits inédits de Wessel, par Luther, il avait envoyé Hinne Rode à Wittenberg dans l'hiver de 1520 à 1521. Luther, alors en pleine bataille, ne put écrire une pré-

face que pour une deuxième édition de ces œuvres, qui parut à Bâle en septembre 1522. Il y constate que ce précurseur de la Réforme partageait toutes ses idées[1], sauf sur l'article de la sainte Cène où il avait été tenté de les adopter, mais se décida pour l'interprétation littérale, en imaginant la théorie de la consubstantiation, c'est-à-dire de la présence, sous les éléments du pain et du vin, du corps et du sang de Jésus-Christ.

Oecolampade envoie Hinne Rode à Zurich où Zwingli se préparait à la première grande dispute de religion qui devait y décider du sort de la Réforme et qui eut lieu le 29 janvier devant plus de six cents auditeurs. Il adopta aussitôt l'interprétation de Hoen, déclarant, dans sa dix-huitième thèse — ce qu'avait, d'ailleurs, déjà imprimé Lefèvre, — que la messe ne peut être un sacrifice, mais seulement la commémoration du sacrifice du Christ. Préoccupé, toutefois, de ne pas heurter de front les opinions reçues, il attendit jusqu'en 1525 pour distribuer la communion sous les deux espèces et publier, en y donnant son assentiment, la lettre qu'il avait reçue des Pays-Bas[2]. — On voit qu'en 1521, si, sur cette question, Luther n'avait pas déjà pris position antérieurement, il s'en est fallu de peu que fût évitée cette différence d'interprétation de l'institution de la sainte Cène qui allait, pour le plus grand dommage de leur commune cause, diviser et dresser les uns contre les autres, les luthériens et les réformés[3].

En février 1523 Cornélis de Hoen et un grand nombre d'autres suspects d'hérésie luthérienne, de Leide, Haarlem, Amsterdam et Delft furent emprisonnés à la Haye; la plupart ne furent relâchés qu'après qu'au mois d'octo-

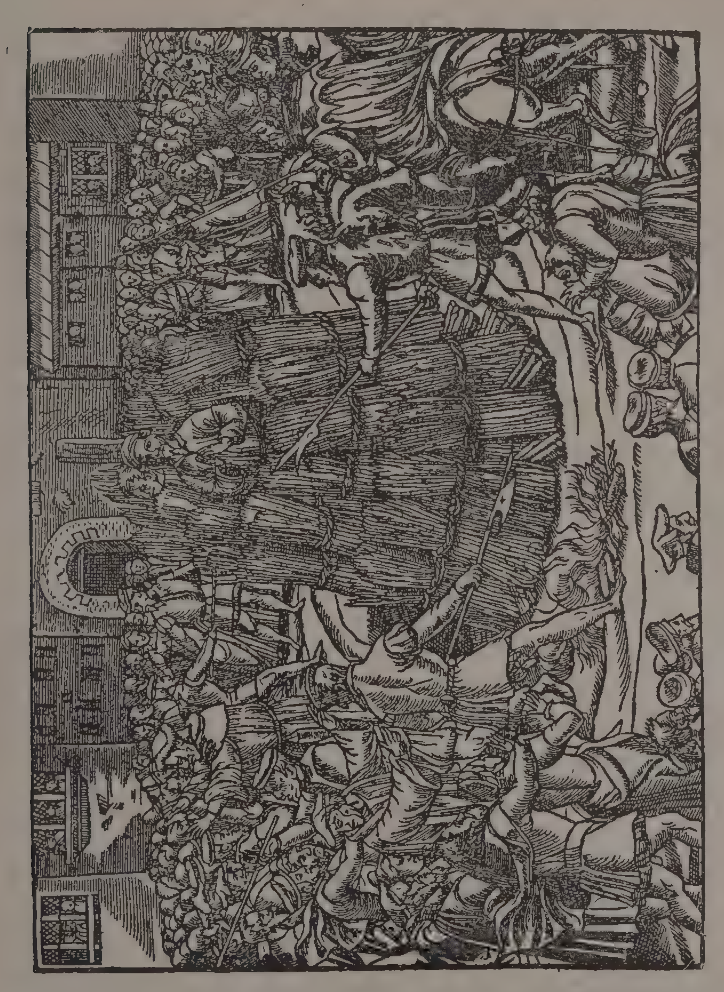
1. Hic si mihi antea fuisset lectus, poterat hostibus meis videri Lutherus omnia ex Vuesselio hausisse, adeo spiritus utriusque conspirat in unum. Voy. Ullmann, *Reformatoren vor der Reformation*, II, 677, et, pour toute cette partie, surtout de Hoop-Scheffer, *op. c.* p. 84 à 105.

2. Voy. Gerdes. *Introductio in Historiam evangelii*, I, *Monumenta*, p. 231.

3. On sait que la scission se fit en 1529 au colloque de Marbourg où Zwingli, prévoyant la levée de boucliers par laquelle le protestantisme faillit être écrasé, essaya vainement de persuader Luther de reconnaître qu'au fond les réformés avaient la même foi que lui.

bre 1525, François van der Hulst, convaincu de plusieurs crimes, eût été déposé.

Les trois augustins d'Anvers dont les deux premiers



Exécution par le feu au XVIe siècle.

avaient déjà refusé de se rétracter en juin 1522, furent en 1523 transférés à Bruxelles, et toutes les tentatives de les faire céder ayant échoué, on se résigna, à contre-cœur, à faire un exemple. Le 1er juillet 1523 un échafaud fut dressé devant l'hôtel de ville, sur la place du Marché. La cérémonie

commença à onze heures du matin et dura quatre heures devant une foule silencieuse, mais frémissante. On commença par le plus jeune des trois récalcitrants, Henri Vos. Il était encore imberbe, doux, mais inébranlable. Il s'agenouilla pour être dégradé et déclara qu'il voulait obéir jusqu'à la mort. On lui fit entendre un long sermon, après l'avoir revêtu d'un vêtement jaune, puis on fait subir la même opération aux deux autres et l'on ramène en prison l'un d'eux, Lambert van Thoren. Sommés une dernière fois de répondre, les deux déclarent : « Nous croyons en Dieu et à l'Église catholique, mais nous ne croyons pas à votre Église. » Le bûcher est dressé. Ils y montent d'un visage rayonnant. Le feu prend très lentement, ils embrassent le poteau, entonnent le *Confiteor* et le *Te Deum* jusqu'à ce que la fumée les étouffe. — Ce furent, en Europe, ces deux Flamands, Henri Vos, de Bois-le-Duc, et Jean van den Esschen, les deux premiers indomptables et purs martyrs de la foi libre, ne relevant que de Dieu et de sa Parole.

Loin de l'enrayer, cette exécution, bientôt suivie de plusieurs autres, précipita plutôt le mouvement[1]. Comme Luther, à la Wartbourg, on se mit à traduire le nouveau Testament en langue vulgaire et il eut un tel succès, malgré les poursuites, que, de 1523 à 1531, on en compte plus d'une *trentaine* d'éditions aux Pays-Bas[2]. On sait

1. Citons, parmi les victimes de l'inquisition, qui semble avoir organisé alors une sorte de service international de délation et de répression, seulement les Augustins : *Nicolas d'Anvers*, noyé le 31 juillet 1525; — *Henri de Zutphen*, attiré dans un guet-apens dans le Holstein où il fut assommé et brûlé le 24 décembre 1525, à Heiden; — *Jean Chastellain*, de Tournay, qui, de 1521 à 1524, prêcha avec un grand succès à Bar-le-Duc, Châlons-sur-Marne, Vic-sur-Seille et Metz, y fut traîtreusement saisi le 5 mai 1524 et brûlé à Vic, le 12 janvier 1525 (*Bull.* 1908, 317); — Henri, dit *Henri de Clèves* en Westphalie, brûlé le 13 juillet aux prés prochains aux portes de Tournay, après plus de deux années de détention, parce qu'il n'avait pas voulu admettre que la femme qu'il avait épousée après avoir jeté le froc, était une concubine; — enfin *Lambert van Thoren* qui mourut dans son cachot sans avoir voulu se confesser, et fut enterré sous le gibet le 15 septembre 1528.

2. M. de Hoop-Scheffer en compte, entre le 28 août 1523 et 1531 (*op. c.* p. 252) 28 éditions. Il faut y ajouter au moins quatre réimpressions du nouveau Testament de Lefèvre d'Étaples, à Anvers, chez Vorsterman, demeurant en la Licorne d'or, en la rue de Chambre, et chez Martin Lempereur (Van Eys, *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments en langue française, des XVe et XVIe siècles*, 2e partie (Genève Kündig, 1901).

que, plus tard, il fallut une longue période de luttes intestines et que le duc d'Albe fit tomber au moins 20 000 têtes pour faire triompher le catholicisme dans la partie méridionale de ce pays, non toutefois sans y laisser un levain d'indépendance dont la Belgique du xxe siècle vient de donner des preuves si éclatantes.

IX

Pendant que, de 1518 à 1523, sans parler de l'Allemagne, tout le nord de l'Europe était entraîné dans une lutte, de plus en plus acharnée, entre la papauté, l'empire et les sectateurs de l'Évangile, que se passait-il en France?

Nous avons vu que Lefèvre, fuyant le bruit et les calomnies soulevés par son livre sur les trois Marie, quitta Paris à la fin de 1519 et n'y rentra guère avant la fin de l'année suivante. Nous savons par lui-même qu'en l'année 1520, il travaillait à son commentaire latin sur les Évangiles[1], qui devait compléter celui sur les épîtres de Paul. Il y reste fidèle aux idées émises en 1512, sauf peut-être sur la question de l'intercession des saints qu'il ne veut pas rejeter absolument, mais qu'il représente néanmoins comme inutile. Ce commentaire, où il remplace le texte de la Vulgate par sa propre traduction, parut à Meaux où Simon de Colines paraît avoir transporté quelques-unes de ses presses, au mois de juin 1522.

La Faculté de théologie de l'Université de Paris, rom-

1. Nous devons ce renseignement à M. O. Douen (*Bull.* 1892, 83, n. 3 où il faut lire Matth. xxiii et non xxvii) qui publia ici même en 1892 (57-92 et 122-130), deux articles pour démontrer que Lefèvre, non seulement fut indépendant de Luther, mais devança ce dernier. Notre collègue, M. Viénot, a répondu ici, en 1903 (97-108), que cela ne suffit pas pour établir qu'il y a eu, en France, une Réforme proprement dite, antérieure à Luther. Il faut, en effet, ne pas perdre de vue que, pour faire de Lefèvre un réformateur de la France avant Luther, il ne suffit pas de prouver, ce qui est facile, qu'il est arrivé avant Luther à quelques-unes des idées qui caractérisent la Réforme. Il faudrait démontrer, ce qui est beaucoup plus malaisé, que, pour propager et mettre en pratique ces idées, il a fait des efforts, non semblables, mais au moins analogues à ceux que fit Luther. Or, ainsi qu'on a pu le constater, son attitude fut toute différente, et il est facile de voir que si tous ceux qui furent alors ses disciples avaient persévéré dans cette attitude, jamais la Réforme n'aurait abouti, ni en France, ni dans d'autres pays de langue française.

pant enfin le silence qu'elle avait gardé depuis tant de mois, avait, le 15 avril 1521, jour de l'entrée de Luther à Worms, condamné à l'unanimité cent quatre propositions extraites de ses œuvres et chargé Guillaume Petit, évêque de Troyes et confesseur du roi, d'en informer Sa Majesté auquel un courrier exprès devait apporter un exemplaire sur vélin, précieusement relié, de cette *Determinatio*[1]. Le 6 mai une démarche spéciale avait été faite auprès du Parlement qui, sans doute à l'instigation de l'avocat du roi Pierre Lizet, avait pris les devants et interdit, par arrêt du 22 mars, la publication d'aucun livre sans approbation de la Faculté, interdiction sanctionnée par un édit royal du 13 juin. A la suite de cet édit tous les exemplaires de l'Apologie de Luther en réponse à la condamnation du 15 avril furent brûlés et, à partir du 3 août tous les livres du réformateur durent être apportés au greffe du Parlement[2].

Ces diverses mesures n'arrêtèrent pas le zèle de Briçonnet. Non seulement il continua l'œuvre entreprise en 1518, mais il semble même que tout le bruit fait autour de Luther ait eu pour effet de l'encourager à la poursuivre. Il fait venir à Meaux, dans les premiers mois de 1521, Lefèvre et plusieurs de ses amis, Guillaume Farel, *Gérard Roussel*, originaire de Vacquerie[3], connu à l'université pour sa science du grec, et curé de Buzancy (Aisne), *François Vatable*, originaire de Gamaches (Somme), hébraïsant qui avait, avec Lefèvre, habité l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et était pourvu de la cure de Saint-Germain-les-Couilly (Seine-et-Marne), *Martial Mazurier*, docteur en théologie, principal du collège Saint-Michel à Paris, et *Pierre Caroli*, de Rozoy-en-Brie, nommé docteur en

1. Bibl. Nat. Lat. Nouv. acq. 1782, f° 67 v°.

2. Toutes ces mesures parurent insuffisantes puisque, le 4 novembre, à la requête du recteur de l'Université, se plaignant que, malgré ces interdictions les livres et libelles hérétiques continuaient à être débités, entre autres à l'Écu de Bâle, les théologiens avaient obtenu du roi une nouvelle ordonnance prohibitoire qui fut criée par les rues de Paris, le 24 novembre 1521 (B. N. Lat. 16576, f° 26 et Jourdain, *Index chartarum* ,p. 327).

3. M. Schmidt, dit Vacquerie, près d'Amiens. Or on ne trouve que Vacquerie-le-Boucq, dans le Pas-de-Calais, arr[t]. de Saint-Pol.

théologie en mai 1520 et puis chanoine de l'Église de Sens[1]. Il avait aussi près de lui, sans doute au couvent de Notre-Dame de Chages, un ermite Augustin, originaire du Dauphiné, nommé maître *Michel d'Arande*[2]. Lefèvre d'Étaples fut chargé, le 11 août 1521, de l'administration de l'hôpital de Meaux et nommé le 1er mai 1523 vicaire général de l'évêque; Gérard Roussel devint curé de Saint-Saintin à Meaux, puis chanoine et trésorier de la cathédrale; Vatable, curé de Quincy-Ségy (Seine-et-Marne), puis chanoine de Saint-Étienne; Martial Mazurier, curé de Saint-Martin au grand marché de Meaux, enfin Pierre Caroli, curé de Fresnes, puis de Tancrou, près de Meaux. A ces noms il faut ajouter, à partir de 1522, celui d'un compatriote de Lefèvre, originaire comme lui d'Étaples et protégé de Marguerite, *Jean Lecomte de la Croix* qui devint plus tard, avec Farel, un des réformateurs de la Suisse romande[3].

Quel était le but de Briçonnet? De tout ce que nous savons par ses actes et sa correspondance avec la sœur du roi[4], il résulte qu'il se proposait de travailler à l'instruction et à la moralisation de ses ouailles par des mesures de police et surtout par des prédications et instructions en langue vulgaire, exposant purement et simplement la doctrine évangélique, mais *sans toucher aux sacrements, aux cérémonies et aux usages reçus*. C'est pour mettre entre les mains du peuple, suivant le vœu d'Erasme, de Lefèvre et l'exemple de Luther, le texte même de la Bible qu'il chargea Lefèvre, Roussel et Vatable de la traduire et de l'expliquer pour les prédicateurs, en joignant au texte des péricopes en usage, de courtes homélies[5]. C'étaient, sauf

1. Toussaints du Plessis, *op. c.*, I, 327 et Herminj., *passim.*

2. *Bull.* 1900, 398.

3. Sur Jean Lecomte de la Croix, né à Étaples en 1500, v. H. Vuilleumier, *Quelques pages inédites d'un réformateur trop peu connu* (*Rev. de théol. et de phil.* de Lausanne, 1886, 213), et E. Bähler, *Jean Lecomte de la Croix*, Biel, 1895. D'après un livre de raison cité par ses descendants, il collabora, en 1522, aux 52 Dimanches.

4. Cette correspondance a été classée et analysée avec le plus grand soin par M. Becker dans ce *Bulletin* et dans la *Revue de théologie de Montauban* en 1900.

5. Ce sont les *Épistres et Evangiles pour les cinquante et deux sepmaines*

Budé[1], beaucoup trop prudent et conservateur pour collaborer à une pareille œuvre, les hommes les plus capables de l'entreprendre. Farel, Mazurier, Caroli et d'autres agirent comme prédicateurs. Il semble même, d'après certain passage de la correspondance de Marguerite avec Briçonnet, qu'ils furent aussi chargés de préparer à ce ministère des jeunes gens qualifiés[2].

Si Briçonnet parut ainsi faire peu de cas des dispositions de la Faculté de théologie, c'est que, d'une part, il poursuivait un but autre que celui de Luther et que, d'autre part, il comptait sur son influence, très réelle puisqu'il fut nommé conservateur des privilèges de l'Université le 2 septembre 1521[3], mais surtout sur l'influence de la sœur du roi. Maître Michel fut chargé d'expliquer l'Évangile à Louise de Savoie et à Marguerite qui assurait son patron « que le Roy et Madame ont délibéré de donner à cognoistre que la vérité de Dieu n'est point hérésie[4] ».

C'étaient là de belles promesses que l'événement n'allait pas tarder à démentir. Aux objurgations de Briçonnet à sa royale paroissienne pour qu'elle incite son frère à nommer de bons évêques capables d'entreprendre dans leurs diocèses une réforme analogue, se mêlent bientôt des allusions voilées à toutes sortes d'obstacles et de difficultés. C'est que le syndic de la Faculté de théologie, Béda, et ses acolytes, Guillaume Duchêne, curé de Saint-Jean en Grève et l'avocat Pierre Lizet étaient décidés à ne tolérer aucun changement et à supprimer, sous prétexte d'hérésie luthérienne, les réformes les plus anodines.

Le 14 août 1521 on dénonce à la Faculté des prédica-

de l'an commenceans au premier dimanche de Ladvent (B. H. P. F., R 3717), s. l. n. d., sorti des presses de Simon Dubois et dont il y eut, entre 1523 et 1525, trois éditions. La *Kirchenpostiele* de Luther, que ce volume semble imiter, parut en 1522.

1. Voy. la lettre significative de Budé, du 9 juin 1521, que j'ai publiée plus haut p. 102.

2. *Bull.* 1900, 419, une lettre de Marguerite, de mars 1522, me semble faire allusion à Jacques Pauvant.

3. Malgré la concurrence de l'évêque de Senlis qui était appuyée par le roi.

4. Herm. I, 77.

tions de Martial Mazurier, à Meaux, sur les trois Marie; le 3 juin 1522, que le dominicain Aimé Meigret, promu au doctorat en théologie en mai 1520, en même temps que Caroli, en avait prononcé de semblables à Rouen. Le 15 novembre 1522, Guillaume Petit se plaint que maître Michel endoctrine les dames de la cour contre le culte des saints et dénigre les théologiens. Cette plainte parvient aux oreilles du roi dont on redoute la colère, mais qu'on parvient à circonvenir[1]. Dès le 12 avril 1523, Briçonnet commence à jeter du lest en révoquant quelques-uns des prédicateurs qu'il avait chargés d'annoncer la parole de Dieu suivant ses indications (*vice nostra*) mais qui, sous apparence de piété, avaient dépassé cette limite[2]. C'est à ce moment sans doute que Farel dut quitter Meaux et, après un séjour à Paris où il essaya d'édifier quelques fidèles[3], et une pointe en « Aquitaine », gagner la Suisse.

Cette concession ne désarme nullement les théologiens. Bien au contraire. Le 1er mai, par ordre du procureur du Parlement, plusieurs livres suspects sont saisis chez Louis de Berquin, l'ami et le traducteur d'Érasme, dont on sait le mépris pour les « théologastres[4] ». Le 13 mai, le Parlement les fait soumettre à la Faculté, et le 1er juin, à la requête de Lizet, Béda la prie de faire faire, à Meaux, une enquête sur les prédications de Mazurier et de Caroli; maîtres Andrée, le Gay et Mauricet sont chargés de cette enquête[5].

Le 8 juin 1523 néanmoins, paraissent à Paris, chez Simon de Colines, les Évangiles traduits d'après la Vulgate par Lefèvre et précédés d'une *Epitre exhortatoire* qui en recommande chaudement la lecture « affin que les

1. Voy. dans le registre cité, f° 71 v°, 77 v°, 81 r°.
2. Toussaints du Plessis, *op. c.* II, 557. « Intelleximus nonnullos quae Dei sunt non sincere ac pure, licet speciem pietatis prae se ferentes... temperare, sed adulterare », ce que Bretonneau traduit, p. 194 « s'amusent à yvrogner et paillarder »! Serait-ce pour déshonorer ces prédicateurs évidemment trop ardents?
3. Cela résulte d'une lettre de Jean Canaye à Farel, Herm. I, n° 105.
4. Sur Berquin, voy. *France Prot.*, 2e éd., ainsi que l'art. Briçonnet.
5. Registre cité, f° 81vo.

simples membres du corps de J.-C., ayans ce en leur langue, puissent estre aussi certains de la vérité évangélique comme ceulx qui sont en latin » et déclare qu'« il a pleu a la bonté divine inciter les nobles cueurs et chrestiens désirs des plus haultes et puissantes dames et princesses du royaulme, de rechief faire imprimer le nouveau testament pour leur édification et consolation et de ceux du royaulme »...

Dès le 16 juin, furieuse de ce que, pour une entreprise aussi grave, on se soit passé de son autorisation, la Faculté incrimine Lefèvre, Erasme, Berquin et commence l'examen des livres saisis chez ce dernier. Cet examen se poursuit sans arrêt les 18, 19, 22 et 26 juin et le résultat en est aussitôt soumis au Parlement, qui fait emprisonner Berquin le 2 août, mais un ordre du roi fait relâcher et déférer au grand Conseil l'imprudent gentilhomme.

Ce même jour, 8 août 1523, pour se venger de ce qu'on eût ainsi méconnu son autorité, le Parlement fit brûler, au parvis Notre-Dame, les livres et papiers de Berquin[1]. Au même lieu on amena ensuite un ermite d'environ quarante ans, qui dut « crier mercy à Dieu et à sa dicte mère », après quoi « en grant assemblée il fut mené en ung tumbereau où l'on porte les immundices de la ville au marché aux pourceaux », devant la porte Saint-Honoré, où il eut « la langue couppée, et, ce faict, fut bruslé tout vif en son habit d'ermitte ». Il s'appelait *Jehan Vallière,* était « natif d'Acqueville » (Calvados, canton de Thury-Harcourt) et avait été arrêté par le juge de Poissy pour avoir « ausé publicquement et en grant compaignie et mesmement ès vilaiges d'autour Paris, dire et prêcher que nostre seigneur Jésus-Christ avoit esté de Joseph et de Nostre-Dame conçu comme nous autres humains[2] ». Cet augustin normand fut le premier martyr

1. *Journal d'un bourgeois de Paris,* édit. Bourrilly (1910), p. 142.

2. Sur Vallière, voir le même journal, 397, le *livre de raison de Versoris* et la *Chronique de Driart* (*Mém. de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France,* XIV et XXII). L'arrêt qui confirme ces trois textes a été retrouvé par M. John Viénot aux Arch. nat. Y 6⁴ f° 102. Il y avait, tout près d'Acqueville dont l'église est antérieure au xve siècle, une abbaye de Notre-Dame du Val de

luthérien exécuté à Paris trente-neuf jours après le supplice de deux de ses frères en la foi à Bruxelles.

Le 12 août, sur un grand échafaud dressé devant Notre-Dame, on brûla « grosse quantité de livres de Luther » qu'on avait fait saisir un mois auparavant chez tous les libraires et « depuis fut fait cry, sur peine de confiscation de corps et de biens, que nul ne fut ni osé ni hardi guarder les livres dudict Luther, mais que on les mist tous au feu[1] ».

La Faculté de théologie redouble d'activité. En juillet, sur les instances du confesseur de la reine, qui appartenait à l'ordre des Augustins, elle avait consenti à n'exiger qu'une sorte de rétractation implicite de maître Arnaud de Brouosse, du même ordre, de propositions prêchées à Saint-Merry, aussi scandaleuses que celle-ci : « Il est plus grave de mentir que de faire maigre[2]. » Le 6 octobre elle condamne les ouvrages de Mélanchthon, le 7 elle répond à une démarche de Louise de Savoie qui lui avait envoyé le cordelier Gilbert Nicolai pour lui demander à quelles conditions elle consentirait à désarmer. Cette réponse est une violente protestation contre la protection qui avait empêché la condamnation de Lefèvre et de Berquin, et une mise en demeure aux « grands personnages » qui jusqu'ici avaient soutenu des doctrines « du corps de l'erreur universel dont est chef ledit Luther », — de les désavouer[3].

C'est certainement pour faire droit, dans une certaine mesure, à cette mise en demeure, que deux de ces grands personnages visés résolurent de déclarer qu'ils n'étaient nullement luthériens. Louis de Berquin, dans un document

laquelle dépendaient plusieurs églises de cette région et qui était occupée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Cf. N. Weiss, *Note sommaire sur les débuts de la réforme en Normandie*, extrait du *Congrès du Millénaire normand*, 1911. C'est bien Poissy et non Précy qu'il y a dans le texte publié par M. Viénot (*Promenades à travers le Paris des Martyrs*, p. 20) et rien ne prouve par conséquent que Vallière était de l'abbaye de Livry.

1. Driart, *op. c.*

2. Delisle, *op. c.*, 19 et 52, « dixit stultum esse credere quod gravius sit peccatum comedere carnes in die Parasceves, aut alia die veneris, quam mentiri aut proximum decipere ».

3. Duplessis d'Argentré, *op. c.*, II, XIII et XX-4.

ment que je publierai plus tard[1], déclare, en effet, devant le grand Conseil, le 2 octobre 1523, qu'il « abhomine et anathématize toutes espèces d'hérésies et mesmement les hérésies de Maitre Martin Luther... et entent ensuivir et adhérer à la doctrine évangélique et appostolique et à celle de saincte Église et non à autres[2] »... Briçonnet, dans un décret synodal du 15 octobre, proclame que « nul ne s'est montré aussi téméraire et n'a plus fortement porté la hache contre la racine de l'Église que Martin Luther, qui en renverse tout l'ordre hiérarchique, bouleverse et détruit l'état qui contient tous les autres... Il importe de faire partout disparaître ce venin pestilentiel »..., après quoi il interdit la lecture des livres de Luther qui doivent être détruits par le feu et déclare que si certains prédicateurs qu'il avait appelés, ont laissé entendre qu'il n'y avait pas de Purgatoire et qu'il ne fallait pas invoquer la Vierge et les saints, ils doivent être désavoués[3].

Palinodie? Pas absolument, car il est certain que ce que Berquin et Briçonnet poursuivaient était très éloigné du programme de Luther. Mais, bien que l'un et l'autre eussent approuvé certaines parties de ce programme[4], il fallait, n'est-il pas vrai, se désolidariser d'un homme que la Sorbonne exécrait au point de considérer comme une injure à l'adresse de ses membres, ces mots : « *Ubi Luther bene dixit, nemo melius.* Là où Luther a bien parlé, personne n'a mieux parlé que lui[5]. »

1. Avec d'autres pièces inédites sur le procès de Berquin.

2. On remarquera la forme ambiguë de cette déclaration rédigée par Berquin lui-même.

3. Voy. Toussaints du Plessis, *op. c.* II, 558 et 559, et *F. Prot.*, éd. Bordier, III, 142. Il n'y a aucune raison, comme l'a déjà remarqué M. S. Berger, pour admettre, avec MM. Bordier et Sthyr, que ces textes ont été antidatés par Toussaints du Plessis. Celui que cite M. Bordier p. 143 et dans lequel il voit une preuve de son assertion, renvoie au décret du *12 avril 1523*, que j'ai cité tout à l'heure et qui lui a échappé (cf. *Bull.* 1895, p. 18).

4. Dans l'Épître exhortatoire qui précède les Évangiles et est datée du 8 juin 1523, Lefèvre avait écrit : « Et après auront, par le bon plaisir d'icelluy (J.-C.) le résidu du nouveau testament, *lequel est le livre de vie et la seule reigle des chrestiens, ainsi que pareillement est maintenant faict en diverses régions et diversitez de langues par la plus grande partie d'Europe entre les chrestiens*, allusion évidente à la traduction de Luther.

5. Duplessis d'Argentré, II, XVIII : « Haec propositio falsa est, sacris Docto-

J'arrête ici cet aperçu des premières manifestations de la Réforme que j'ai essayé de rendre, à la fois, aussi concis et complet que possible.

On a vu en quoi consiste la Réforme, quel a été le but de ceux qu'on a appelés réformateurs, où, à quelle époque et comment leur œuvre a pris naissance et quelle place tient, au milieu d'eux, notre Lefèvre d'Etaples. C'est celle d'un collaborateur, de premier ordre, à la Réforme des catholiques libéraux de son temps, suivant le programme d'Érasme qui était aussi le sien et celui de l'évêque Briçonnet, c'est-à-dire une Réforme accomplie par l'autorité ou avec le consentement de l'autorité à la fois religieuse et civile. Lefèvre se flattait peut-être d'apaiser les tenants de la papauté en laissant entendre, avec l'évêque de Meaux qu'il ne voulait toucher, ni à l'ordre hiérarchique, ni aux cérémonies de l'Église. Il a dû comprendre, dès cette année 1523, en entendant la Faculté de théologie discuter longuement l'interdiction de sa traduction du Nouveau Testament en langue vulgaire[1], qu'elle ne se contenterait pas de cette réserve. Elle laissa, en effet, encore paraître deux ou trois éditions de ce nouveau Testament, dont la dernière partie, l'Apocalypse, était sortie de presse, grâce au privilège royal, le 6 novembre 1523[2], et continuer à Meaux, non sans poursuivre âprement Mazurier et Caroli[3], l'activité plus paisible de Lefèvre et de Roussel. Mais elle allait

ribus injuria, et execrabili Lutheri doctrinae impudenter et mendaciter suffragatur. »

1. Voy. Delisle, *op. c.* p. 20 : Le 12 août, la Faculté déclare « que les traductions du grec en latin ou du latin en français, ne devaient pas être tolérées ». Elle s'occupa des traductions de la Bible, du 17 août au 1er déc. 1523. Cf., *ibid.* p. 55 à 60 et finit par en obtenir l'interdiction le 28 août 1525.

2. Voy. Van Eys, *op. c.*, p. 8 et 9, qui ne paraît toutefois pas complet. Il y eut, en 1524-25, au moins trois éditions qui parurent chez Simon de Colines; une 4e imprimée, probablement clandestinement, par Simon Dubois, est de 1525. Il y eut, en outre, une édition imprimée à Anvers, 1524-25, une autre à Bâle, 1525, pour les Suisses français et le pays de Montbéliard; enfin une dernière, sans date, parut à Turin (v. Eys, p. 23), à l'usage des Vaudois des Vallées. Quelque nombreuses que soient ces éditions, qui parurent en deux ou trois années à peine, elles ne sauraient être comparées au nombre des nouveaux Testaments en langue vulgaire qui parurent aux Pays-Bas.

3. Delisle, *op. c.*, 28.

saisir la première occasion, le procès qu'en 1525 intentèrent à Briçonnet ceux dont il avait combattu l'ignorance et la cupidité, pour donner le coup de grâce à cette œuvre déjà frappée à mort.

Au moment où une réforme plus conséquente et plus radicale était partout ailleurs en pleine période d'organisation, parce qu'on n'avait pu empêcher les peuples d'affirmer, après Luther à Worms, (18 avril 1521) le droit à la liberté de leur conscience, droit catégoriquement refusé aux Français — au moment où, dans cette lutte, deux au moins des hommes qu'avaient formés Lefèvre d'Étaples, Farel et Lecomte allaient se distinguer au premier rang, — la Réforme française qu'avait rêvée leur maître et à laquelle il ne cessera pas de travailler[1], dut, après de belles espérances, subir un temps d'arrêt, pour être reprise, mais plus tard, par d'autres ouvriers.

N. Weiss.

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME A STRASBOURG

(1517-1524)[2]

L'Alsace fut de tout temps un pays de foi profonde, mais aussi, peut-être par cela même, un sol fertile en hérésies durant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours. Dès le XIIIe siècle et durant les deux siècles suivants, elle a vu paraître sur son sol des docteurs éminents, des orateurs célèbres, comme aussi des témoins obscurs, clercs et laïques, adressant des appels pressants aux fidèles; ils de-

1. J'espère pouvoir revenir sur cette activité de Lefèvre.
2. Le *Bulletin* a publié, en 1874 (481-494), un court aperçu des débuts de la Réforme à Strasbourg, mais qui ne saurait tenir lieu de l'étude de notre collègue. Celle-ci sera, d'ailleurs, continuée et suivie d'une bibliographie raisonnée. (*Réd.*).

mandaient qu'on ramenât l'Église à la simplicité primitive, ils voulaient faire revivre dans les âmes le véritable esprit chrétien, ou les plonger dans un mysticisme spéculatif qui les en éloignait souvent sans qu'ils s'en doutassent. Dès cette époque Strasbourg était l'un des centres intellectuels et économiques de la vallée du Rhin supérieur. C'est là qu'enseignèrent ou écrivirent, au cours du XIVe siècle, maître Eckart, le célèbre lecteur du couvent des Dominicains, Jean Tauler, son disciple et confrère, le plus grand prédicateur de l'Allemagne du moyen âge, Ludolphe le Chartreux, le banquier Rulman Merswin et bien d'autres. C'est là qu'apparaissent, disparaissent et renaissent tous ces groupements hérétiques, vaudois, ortliebiens, beghards, etc., dont nos chroniques relatent le supplice et qui furent comme les précurseurs des *libertins* et des anabaptistes du XVIe siècle.

La situation politique de la cité favorisait cette indépendance relative des esprits. Depuis la bataille de Hausbergen (1262) elle avait expulsé ses évêques de ses murs. Son industrie grandissante et son commerce avaient enrichi les citoyens. Elle jouissait de tous les privilèges d'une ville libre, n'ayant au-dessus d'elle que l'empereur, rarement assez puissant pour qu'on pût craindre de le voir devenir un maître. La constitution de la petite république, très aristocratique à l'origine, s'était démocratisée après l'expulsion ou l'exode d'une partie de la noblesse urbaine. Un Conseil électif, composé pour un tiers de patriciens, pour deux tiers de représentants des *tribus* ou corporations d'arts et métiers, présidé par un *stettmeistre* noble et un *ammeistre* roturier, gouvernait la cité sous le contrôle de l'assemblée des trois cents échevins élus par les tribus. Ceux-ci n'étaient convoqués d'ailleurs qu'en de rares occasions, lors de graves crises de l'État. En réalité le pouvoir exécutif et législatif reposait entre les mains de quelques Collèges spéciaux, les Treize, les Quinze et les Vingt-Un, qui formaient ce qu'on appelait le Magistrat perpétuel, et qui, une fois élus par leurs collègues du Conseil, étaient de fait inamovibles, à moins de crime ou

d'imbécillité. Cette constitution, suffisamment souple encore et pourtant conservatrice, fut d'un grand secours aux dirigeants de Strasbourg, quand éclata la crise de la Réforme.

La découverte de l'imprimerie faite à Strasbourg par Gutenberg, vers 1440, eut pour conséquence la création de nombreuses imprimeries dans ses murs, à Haguenau, Colmar et Schlestadt, qui devinrent ainsi des centres notables de la Renaissance allemande. Leurs écoles latines, où l'on accourait de loin, leurs savants, leurs orateurs, leurs poètes donnaient aussi à l'Alsace une place importante dans le Saint-Empire romain germanique au début du xvie siècle. Mais tout ce mouvement intellectuel la prédestinait également à devenir un centre d'action dans le grand bouleversement religieux dont les fluctuations violentes allaient le remplir tout entier.

I

Trois hommes surtout, à l'aurore de ces temps nouveaux, ont agi sur la mentalité des intellectuels, des esprits religieux et des masses populaires à Strasbourg; on peut dire d'ailleurs que leur influence fut grande par toute l'Allemagne et s'étendit même au delà de ses frontières. Le plus âgé d'entre eux est Geiler de Kaysersberg (1445-1510), le grand prédicateur populaire, qui pendant plus de trente ans, réunit au pied de la chaire de la cathédrale des foules immenses, attaquant en censeur austère les vices de ses contemporains, les amusant tour à tour par l'humour parfois grossier de ses satires et les effrayant par la condamnation sévère de leurs péchés. Fidèle serviteur de l'Église, défenseur convaincu de ses dogmes et de ses pratiques religieuses, il n'en a pas moins violemment ébranlé son prestige en fouaillant avec une franchise tantôt indignée, tantôt gouailleuse, les vices et les travers des évêques, des prêtres et des moines, au moins autant que ceux de leurs ouailles. Ses recueils de sermons, sténographiés par ses admirateurs et publiés

après sa mort, sous des titres souvent bizarres (*La fileuse ecclésiastique*, *Le mouton errant*, *Le lièvre en saumure*, etc.), dans de beaux in-folios, illustrés de gravures sur bois, ont contribué, plus qu'il ne l'aurait désiré sans doute, à préparer le terrain aux doctrines nouvelles.

A côté de lui se place le jurisconsulte Sébastien Brant (1458-1521), enfant de Strasbourg, secrétaire d'État et syndic de sa ville natale, qui exerça sur ses contemporains une influence considérable, non par ses traités de droit ni par ses nombreuses poésies latines, mais par son poème didactique en vers allemands, *La Nef des fous*, publié en 1494, et qui fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. C'est une satire moralisante qui flagelle toutes les passions et les folies de l'humanité d'alors. L'auteur y embarque les représentants de toutes les couches sociales, hommes et femmes, clercs et laïques, tous les fous à marottes quelconques, sur une vaste nef qui les conduit au pays de Narragonie; ces allégories qui nous paraissent aujourd'hui le plus souvent assez triviales et prosaïques, malgré leur but éminemment moral, eurent en ce temps un succès prodigieux, dû en partie aux illustrations de Holbein.

Le troisième enfin de ces éducateurs de l'esprit alsacien au début du XVIe siècle, c'est Jacques Wimpheling, de Schlestadt (1450-1528), auquel l'admiration des contemporains avait décerné le titre de « précepteur de la Germanie ». L'auteur de *Adolescentia* et d'innombrables autres traités de pédagogique et de morale, l'historien du *Résumé de l'histoire d'Allemagne* et de la *Germanie*, a combattu, lui aussi, les abus criants de la hiérarchie ecclésiastique et l'obscurantisme, mais tout autant la Renaissance payenne de l'Italie. Aussi peu que Geiler et que Brant, il s'est senti porté vers les nouveautés sur le terrain religieux. Le premier mourait au moment où le moine augustin, frère Martin Luther, faisait son fameux pèlerinage à Rome; mais l'auteur de la *Nef des fous* a vu encore les premiers mouvements de la Réforme envahir Strasbourg et celui du *Catalogue des évêques de Strasbourg* qui

l'y vit triompher, est mort à l'écart dans sa ville natale, spectateur mélancolique d'un bouleversement qu'il n'avait jamais rêvé si radical. Pourtant l'un et l'autre avaient travaillé à cette révolution sans le vouloir et Jacques Sturm, le grand homme d'État qui organisa dans la cité strasbourgeoise le culte nouveau, n'avait pas tort quand il répondait à Wimpheling, dont il avait été l'élève favori et qui lui reprochait sa défection : « Maître, si je suis un hérétique, c'est bien grâce à vous que je le suis devenu » ! Le vieil humaniste et ses amis n'avaient cessé de réclamer en effet une réforme complète des mœurs corrompues du clergé, le retour à la simplicité primitive de l'Église. Ils n'avaient rien obtenu[1]. Aussi l'espoir d'un changement volontaire et pacifique, dont s'étaient longtemps bercées les âmes pieuses du XVe et du XVIe siècle naissant, s'évanouit et, l'impatience gagnant les esprits, il se produisit alors, dans nos contrées, une agitation d'abord latente, puis de plus en plus accentuée, sur le terrain religieux comme sur le terrain politique, et quand éclata, subite, la protestation de Luther contre le trafic des indulgences, en 1517, l'Alsace fut un des territoires du Saint-Empire où le professeur de Wittemberg, insurgé contre l'Église au nom des Saintes-Écritures et de la conscience individuelle, trouva, dès le premier jour, le plus de partisans résolus.

Nous n'avons à nous occuper ici que de ce qui se passa dans Strasbourg. L'esprit d'indépendance, traditionnel chez les gouvernants de la cité, l'instruction générale de la majorité des bourgeois, les dispositions favorables d'une partie du clergé local, l'existence de nombreuses officines, capables de reproduire rapidement les appels à l'opinion publique, tout, en un mot, facilitera sur les bords du Rhin plus qu'ailleurs, la propagation des idées de réforme proclamées d'abord sur les bords de l'Elbe.

1. Le prince-évêque de Strasbourg, Guillaume de Honstein, lançait bien des monitoires contre le concubinage de ses prêtres; mais il permettait en même temps qu'ils se rachetassent de ce péché véniel par un impôt annuel versé dans sa caisse épiscopale.

II

Strasbourg était alors une des villes les plus importantes de l'Allemagne du Sud-Ouest; pourtant elle ne comptait guère plus de vingt-cinq mille habitants, dont le plus grand nombre exerçaient des métiers divers; le nombre des personnes d'Église (chanoines, clergé séculier et régulier, religieuses, béguines, etc.), y était très considérable[1] et leur influence tant au point de vue social qu'au point de vue religieux, très grande aussi, bien que depuis une douzaine d'années les querelles scandaleuses des ordres monastiques[2], et la conduite plus scandaleuse encore de certains dignitaires ecclésiastiques eussent souvent irrité les autorités et l'opinion publique[3] sans ébranler pourtant la piété des masses. Les processions étaient suivies avec ferveur, les indulgences se vendaient bien[4] et rien au début de l'année 1517 ne permettait de croire que très peu d'années plus tard, une transformation complète se serait accomplie au point de vue ecclésiastique dans la vieille cité rhénane.

1. Au XIVe siècle, Strasbourg comptait d'après le tableau dressé par M. W. Kothe (*Kirchliche Zustaende in Strassburg im XIV Ihrdt*, Freiburg, Herder, 1903, in-8, p. 123), 969 chanoines, prêtres, séculiers et réguliers, religieuses et béguines, sur une population de 20 000 âmes. Il ne devait guère en compter moins avec une population de 25 000 âmes, au début du seizième.

2. C'étaient surtout les Dominicains et les Franciscains qui s'injuriaient en chaire dans leurs polémiques incessantes, à l'occasion de la discussion sur l'immaculée conception de la sainte Vierge. Voy. les *Collectanées* de Specklin, éd. Reuss, p. 480-481 (ad annum 1508).

3. En 1509, l'un des comtes du Grand-Chapitre avait enlevé la femme d'un bourgeois et la retenait dans son hôtel (Roehrich, *Mittheilungen*, III, p. 102). — En 1510, un prêtre, Musauer, avait violenté la femme d'un nommé Zach (*ibid.*, III, p. 103). — En 1512, un chanoine de Saint-Thomas, Jean Hepp, avait violé une jeune fille honnête, l'emmenant de force à Haguenau, où elle était morte par suite des mauvais traitements subis, et le Magistrat n'avait pu obtenir sa punition de l'évêque (*ibid.*, I, 147). — En 1519, deux chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune, les frères Wolff, avaient séduit la sœur du procureur du Sénat, Jean Murner (un frère de Thomas Murner, le moine franciscain, poète et polémiste), et il n'avait pu faire châtier ces dignitaires, coupables de plusieurs méfaits semblables (*ibid.*, I, p. 132). — En janvier 1522, plusieurs prêtres et vicaires s'étaient saisis de femmes, la nuit, et quand le Magistrat les fait mettre en prison, le Grand-Chapitre réclame les coupables, l'autorité laïque n'ayant aucun pouvoir sur les clercs (Brant, p. 46).

4. Specklin (*Collectanées*, p. 488) décrit l'arrivée du cardinal porteur des indulgences, en février 1518, leur mise en vente à Saint-Pierre-le-Jeune, durant quatre semaines. Voy. aussi Brant, p. 41.

L'homme appelé par la Providence à proclamer à nouveau « le pur Évangile » aux habitants de Strasbourg était, par ses origines, un concitoyen de Geiler. Mathieu Zell était né en septembre 1477 à Kaysersberg, dans la Haute-Alsace, et l'on racontait volontiers plus tard que le grand prédicateur s'était intéressé au jeune garçon, fils de modestes vignerons, lui avait facilité ses études et lui aurait dit un jour : « Croîs en sagesse, mon enfant, et tu deviendras grand[1] ! » Zell fit comme tous les « écoliers vagabonds » de ce temps ; il étudie aux Universités de Mayence et d'Erfurt, descend en Italie, fait même un instant le métier de lansquenet, retourne à la scolastique, devient maître ès arts à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (1505), où il fut l'élève du Dr Jean Eck, le grand adversaire de Luther[2]. Il s'y établit pour faire lui-même des cours sur Aristote, tout en approfondissant ses études théologiques. Mais la lecture de la Bible et des écrits de Geiler le poussaient à travailler au salut des âmes, et à quarante ans passés, il quittait la carrière académique et ses succès, acceptant la place de « prédicateur » (*plebanus*, *leutpriester*) à la paroisse de Saint-Laurent de Strasbourg[3], à laquelle était jointe celle de confesseur (*pœnitentiarius*) pour les cas réservés à l'évêque. C'était alors Guillaume III de Honstein, prince ami du luxe et s'occupant assez peu de son diocèse où il avait succédé en 1506 au duc Albert de Bavière. En débutant en 1518 dans cette sphère d'activité pratique, Mathieu Zell (« maître Matthis », comme allaient l'appeler ses ouailles, pendant les trente années de son ministère) vit bientôt se produire autour de lui les indices précurseurs d'un mouvement plus général. On voyait circuler des feuilles volantes et des pasquilles contre les mœurs corrompues et l'avidité

1. Sur Zell, outre les études de Roehrich et de M. Ernest Lehr, voir surtout sa biographie par A. Erichson, *Matthaeus Zell* (Strasb., 1878, in-18).

2. Par une coïncidence curieuse, Zell fut élu recteur de l'Université de Fribourg, le jour même d'octobre où Luther affichait ses 95 thèses à Wittenberg.

3. C'était en réalité la paroisse de la Cathédrale, en tant que cette dernière était considérée comme église paroissiale.

du clergé ; les thèses de Luther contre le trafic des indulgences étaient clandestinement affichées aux portes des églises ; les sermons et les brochures polémiques venant de Wittenberg étaient avidement recherchées. Sans doute la vente des indulgences apportées à Strasbourg, cette année même, par un cardinal, comme on vient de le dire, avait été fructueuse encore et s'était continuée pendant plusieurs semaines[1], mais déjà des contempteurs osaient se produire en public. Le 3 avril, on dénonçait au Conseil un bourgeois, Jean Lambrecht, qui avait déclaré, place de la Cathédrale, que les indulgences étaient chose absurde et que quand même il aurait un tas d'argent gros comme de Strasbourg à Colmar, il n'en achèterait pas[2]. L'imprudent fut mis en prison ; car le Magistrat tenait à son renom d'orthodoxie et nous le verrons respecter les traditions du passé alors que beaucoup de ses administrés s'en étaient déjà détachés[3].

On ne saurait exagérer l'influence de la presse d'alors et de ses officines patentées ou clandestines. Elle fut immense à Strasbourg où pendant les années décisives de la crise religieuse (1519-1529) parurent d'innombrables brochures, anonymes ou signées, que le public urbain tout au moins, qui savait lire, s'arrachait avant que les censeurs officiels du Magistrat pussent les saisir. Il y en eut beaucoup aussi d'ailleurs, soit en vers, soit en prose, qui émanaient d'adversaires du mouvement novateur. Elles se répandaient également dans les campagnes, grâce aux colporteurs, et l'on est en droit de se demander si, sans

1. Specklin, p. 488.
2. Brant, p. 41.
3. C'est ainsi qu'il interdisait le 26 janvier 1520, aux imprimeurs de la ville, de rien imprimer contre le pape, l'empereur ou les voisins, et il réitérait cette défense, encore le 15 mars 1521, « vu qu'il se fait maintenant des débats entre Luther et le pape, à Worms » et qu'il faut attendre la fin de la diète (Brant, p. 43-44). Après que Charles-Quint eut interdit la propagation des écrits de Luther et exhorté les Etats de l'Empire à rester fidèles à l'ancienne foi, le Magistrat décréta, le 30 mars, qu'on ne vendrait plus ces écrits « jusqu'à nouvel ordre » (Brant, p. 45). Les plus connus des imprimeurs strasbourgeois favorables aux novateurs étaient Jean Knobloch, Martin Flach, plus tard Jean Schott et Wolfgang Koeppfel. Grüninger était au contraire l'éditeur des adversaires de Luther ; c'est lui qui mit au jour les écrits de Murner, Cochlaeus, etc.

cette activité incessante par la presse, la Réforme eût pu s'établir aussi rapidement par l'Allemagne. Un des traits caractéristiques de cette propagande littéraire à Strasbourg, ce fut la part qu'y prirent certains représentants de la noblesse et du patriciat, entraînés sans doute par l'exemple d'Ulric de Hutten et d'Eberlin de Gunzbourg. Nous citerons seulement ici Mathias Wurm de Geidertheim et son *Anesse de Balaam* (1522), brochure dirigée contre les excommunications ecclésiastiques[1]; Hartmuth de Kronenbourg et son *Exhortation chrétienne au Magistrat de Strasbourg* (1523); Eckart zum Drübel, et ses *Louanges et exhortations chrétiennes à la célèbre et chrétienne cité de Strasbourg* au sujet de la parole de Dieu (1524)[2]. Un an plus tard, en 1525, paraissait un écrit plus significatif encore par la haute position de celui qui en était l'auteur. Le « Livret de la Croix » (*Kreuzbüchlein*), publié le 9 mai, était signé en effet du comte Sigismond de Hohenlohe, doyen du Grand-Chapitre de Strasbourg[3]. Cette exhortation aux vicaires et aux prêtres attachés au chœur de la cathédrale était, sous une forme très modérée, très religieuse, un véritable appel à passer à la Réforme; et c'était un membre de la plus haute aristocratie ecclésiastique qui se compromettait ainsi! Aussi ses collègues le taxèrent-ils, non sans raison, d'hérésie et il dut abandonner en 1527 sa stalle de comte-chanoine[4]. Mais j'anticipe sur les événements et je reviens à l'année 1521 et à Mathieu Zell.

Il est certain que le prédicateur de Saint-Laurent lisait

1. Voy. sur lui la monographie de T.-G. Roehrich dans ses *Mittheilungen*, III, p. 6 et suiv.

2. Sur ce personnage intéressant, voir la notice du même auteur (*Mittheilungen*, III, p. 19 et suiv.). — Eckart zum Drübel a continué son activité littéraire encore plus tard; il publiait en 1534 une brochure antitrinitaire, où il protestait contre la persécution des hétérodoxes. Il l'était un peu lui-même, car, contrairement aux règlements sévères du Magistrat (1534), il ne faisait baptiser, en 1538, à son château de Hindisheim, son fils aîné, qui avait sept ans, qu'avec le cadet qui avait six mois.

3. Le *Kreuzbüchlein* a été récemment réédité par M. le professeur J. Ficker (Strasbourg, Trübner, 1913, in-4).

4. Chroniques de Saladin (*Bulletin des Monuments historiques*, vol. XXIII, p. 312). Voy. aussi Buheler, p. 77.

avec un intérêt passionné tous ceux de ces écrits polémiques qui parvenaient jusqu'à lui et le résultat de ces lectures fut, comme il l'écrivait plus tard lui-même, qu'elles arrachèrent le voile épais suspendu sur sa tête et que ses yeux se sont ouverts à la vérité[1]. Sans se lancer dans des polémiques directes, au moins inutiles[2], il prit désormais pour base de ses prédications le « pur Évangile » et ses sermons, simples et populaires, ses appels à la régénération des âmes, attirèrent rapidement, autour du prédicateur de Saint-Laurent, des auditeurs nombreux et dévoués. C'était en 1521 ; pour être équitable envers tous, il faut dire que si Zell fut le premier à impressionner puissamment l'opinion publique, il ne fut pas absolument le premier à annoncer à Strasbourg la « parole de Dieu ». Dès 1520, un autre clerc, Me Pierre Philippe, de Remiremont, qui prêchait à Saint-Pierre-le-Vieux, avait pris en chaire une attitude assez peu satisfaisante au point de vue de l'orthodoxie catholique pour que le Chapitre auquel appartenait l'église jugeât nécessaire de le congédier et de le faire sortir de la ville ; nous ignorons ce qu'il est devenu[3]. D'autres eurent quelques velléités de suivre son exemple ; tel le Dr Pierre Wickgram, le neveu de Geiler et son successeur dans la chaire de la Cathédrale, que ses patrons se hâtèrent de congédier[4] aussi pour le remplacer par Symphorien Altbiesser, dont le nom est plus connu sous la forme latinisée de Pollion et qui bientôt après devait « également renier sa foi[5] ».

1. C'est en cette année 1520 que Luther publia ses plus célèbres brochures révolutionnaires, l'*Appel à la noblesse allemande, De la captivité babylonienne de l'Église, De la liberté de l'homme chrétien*. Et surtout, c'est le 10 décembre 1520 qu'il a brûlé la bulle pontificale qui l'excommuniait, devant la porte de l'Elster à Wittemberg. C'est cet acte hardi du « nouveau Samson », comme l'appelle un chroniqueur, plus que les 95 thèses, qui fut le déclanchement de la Réforme.

2. Le chroniqueur catholique Sébald Buheler n'est pas de cet avis, bien entendu. Il l'accuse (p. 69-70) d'avoir commencé « à médire, en 1521, de la vieille foi de l'Église, après avoir prêché d'abord à la façon catholique ».

3. « Philippe de Rumelsperg » est mentionné par Specklin (p. 490), Büheler (p. 69), Saladin (p. 303), toujours dans les mêmes termes et en quelques mots seulement.

4. Büheler, p. 70.

5. *Ibid.*, p. 70.

Le prince-évêque de Strasbourg, qui résidait à son château de Saverne, le Grand-Chapitre, comme aussi les trois Chapitres de rang secondaire, rendus attentifs à ce mouvement de sécession dangereux, veillèrent dorénavant à l'arrêter en révoquant tous les prédicateurs qui semblaient favorables aux idées nouvelles ou en les intimidant par des menaces. Le résultat de leurs efforts fut d'abord assez satisfaisant pour qu'en décembre 1521, le jurisconsulte strasbourgeois Nicolas Gerbel, ardent partisan de ces idées, se crût obligé d'écrire à son ami Luther, « qu'il était honteux des superstitions de ses compatriotes, de la froideur des prédicateurs et que Zell était le seul qui y prêchait la parole de Dieu[1] ». Aussi les injures et les menaces ne lui manquèrent-elles pas ; non seulement on l'appelait « hérétique et coquin digne du bûcher », mais plus d'une fois on essaya d'attenter à sa vie et un groupe de partisans résolus dut l'accompagner à l'église et veiller parfois la nuit devant sa demeure. D'ailleurs ces circonstances même contribuaient à sa popularité et bientôt les paysans des alentours accoururent, eux aussi, pour entendre un orateur sachant leur parler d'une façon si populaire. La chapelle de Saint-Laurent se trouva trop petite pour un public aussi nombreux; ses paroissiens demandèrent qu'on ouvrît à leur prédicateur la célèbre chaire du « Docteur », par excellence (de Geiler), dans la nef de la Cathédrale, mais le Grand-Chapitre refusa d'y laisser monter un homme déjà fort suspect, et pour empêcher toute profanation, la fit entourer d'un grillage. C'est alors que les menuisiers de la rue du Maroquin, qui débouche sur la place de la Cathédrale, imaginèrent de construire une chaire portative qu'ils dressaient dans l'église et remportaient après que « Maître Matthis » y avait prêché ». Le Magistrat autorise cette usurpation, « afin qu'il puisse être entendu d'un auditoire plus nombreux, tout en ne trônant pas dans la chaire du Docteur[2] » (juin 1522).

1. Erichson, *Mattheus Zell*, p. 27.
2. Brant, p. 47-48.

Déjà aussi des « prédicateurs » itinérants, personnages excentriques et douteux à bien des égards, apparaissaient dans les rues, sur les places, voire même dans les églises de la ville, pour annoncer, à la façon des *salutistes* de nos jours, la rénovation religieuse. L'un d'eux, le *Karsthans*, scandalisa fort les catholiques de Strasbourg en juillet 1522; certains voulurent l'assommer ou le jeter à la rivière, pour avoir déblatéré, du haut du toit d'une échoppe de savetier, contre le pape, le clergé et les sacrements. Le représentant de l'évèque *in spiritualibus*, le docteur Jacques de Gottesheim, le réclamait en même temps au Magistrat pour le châtier comme hérétique. Le Conseil s'en tira par un subterfuge. Gottesheim ne pouvant affirmer avoir entendu lui-même les paroles incriminées, et Karsthans jurant qu'il n'avait pas blasphémé, il déclara qu'il ne pouvait l'arrêter: mais il l'invita à se taire désormais, puis décida, le 14 juillet, que ce trouble-fête devait s'en aller au plus vite et « nous laisser en paix[1] ».

Néanmoins, la réputation du Magistrat était déjà assez mauvaise en Europe, pour que le pape Adrien VI lui adressât, en novembre 1522, un bref spécial où il lui reprochait son attachement à la damnable hérésie luthérienne et le sommât d'empêcher qu'on répandît chez lui les écrits condamnés par l'Église. Aussi les polémiques locales s'accentuaient; le successeur de Geiler, Pierre Wickgram, et Zell échangeaient dans leurs sermons à la Cathédrale de si violentes objurgations que le Sénat, tout en accentuant davantage les torts de Wickgram, leur enjoignait à tous deux de cesser ces « cavillations » et de prêcher uniquement sur les textes des Évangiles, de saint Paul et des Actes des apôtres[2]. L'évêque écrivait, de son côté à MM. de Strasbourg pour leur annoncer qu'il a donné ordre à son procureur fiscal de traduire devant le tribunal de Jacques de Gottesheim ceux de ses clercs qui

1. Brant, p. 48-49. Mais, dès septembre, il était de retour, recommençait ses prêches, tirait le couteau contre un prêtre qui l'apostrophait, était mis en prison et définitivement banni (*ibid.*, p. 50). Karsthans a donné son nom (c'est-à-dire qu'on l'a fait parler) à plus d'un pamphlet du temps.

2. Brant, p. 51.

refusent l'obéissance aux bulles pontificales et aux édits de l'empereur. Parmi eux se trouvait Zell; c'est alors qu'on trouve, affichés à la porte de Gottesheim, des placards pleins de menaces contre ceux qui s'attaqueraient à « Maître Matthis ». L'évêque somme, le 24 janvier 1523, le Magistrat de protéger son mandataire. Le Conseil répond qu'il ne demande pas mieux que de voir vivre en paix ses bourgeois, laïques et clercs; que jusqu'ici Zell — il l'espère du moins — n'a prêché que la parole de Dieu; qu'il s'est déclaré en même temps tout prêt à rendre compte, devant tous, de ses doctrines; qu'il ne peut donc l'empêcher de parler, tout comme il est prêt à défendre aussi les droits du Grand-Chapitre. En même temps, il faisait savoir au prédicateur qu'il prît garde de blesser inutilement ses adversaires, mais aussi qu'il devait continuer à prêcher les Saintes-Écritures « courageusement et sans crainte[1] ». C'était au fond une fin de non-recevoir courtoisement exprimée. Le Chapitre essaye alors d'amener Zell à se démettre volontairement de ses fonctions de prédicateur tout en les lui laissant encore provisoirement pour la durée d'une année, mais il lui enlève sa charge de confesseur pour les cas réservés. Sur le refus de Maître Matthis, l'évêque Guillaume se décide à recourir aux moyens canoniques et charge Gottesheim de dresser un acte d'accusation formel dont les vingt-quatre articles résument les griefs de la hiérarchie romaine contre le prédicateur récalcitrant. Celui-ci répond à la fois par un mémoire juridique latin et par son *Apologie chrétienne*, en langue vulgaire, dédiée « à tous les amis de la vérité évangélique ». C'est le plus étendu de tous les écrits du curé de Saint-Laurent. Dans cet appel à l'opinion publique, il explique et justifie sa façon de voir sur les sacrements, les jeûnes, la confession auriculaire, la messe, les indulgences, le célibat des prêtres, l'autorité des papes et des conciles, en alléguant les textes des Écritures. « Seul, y disait-il, l'Évangile, la sainte Parole de Dieu doit nous

1. Brant, p. 53-54

imposer l'obéissance; c'est à elle seule que nous voulons et devons obéir en toutes choses qui concernent le salut de nos âmes[1]. »

La réponse à ces déclarations ne se fait pas attendre. En mars 1523, Zell est frappé d'excommunication majeure, dépouillé de toutes ses fonctions et, comme hérétique impénitent, condamné au bûcher d'après les lois canoniques. Heureusement pour lui, on n'était plus au moyen âge et la population strasbourgeoise, vivement surexcitée, n'aurait pas permis qu'on rallumât les bûchers, même si le Magistrat avait songé un seul instant à ne pas défendre l'un de ses bourgeois contre cette sentence ecclésiastique. On nomma bien à sa place un autre prédicateur, Symphorien Altbiesser (Pollio), que j'ai déjà nommé, mais il s'avisa bientôt de prêcher avec la même franchise, « disant la vérité comme Zell[2] ». Le curé de Saint-Laurent lui-même ne se tint pas longtemps renfermé chez lui, où il se mit à expliquer à de nombreux bourgeois et à des membres du Magistrat l'Épître de saint Paul aux Romains. Soutenu par l'opinion publique, il remontait bientôt dans sa chaire. Ses paroissiens avaient prié le Sénat de l'y laisser parler, s'engageant à l'entretenir à leurs frais si l'évêque et le Chapitre lui refusaient un salaire, et — signe bien caractéristique des temps nouveaux! — celui-ci avait accordé cette demande, passablement révolutionnaire déjà, en autorisant Zell à prêcher librement « jusqu'à ce qu'il eût été réfuté par la Parole de Dieu ». En même temps, le Magistrat ordonnait qu'on prît quelques mesures de sûreté pour la défense de la ville, vu que des clercs étrangers y étaient entrés en grand nombre et qu'ils tenaient des propos insolents sur la nécessité d'en chasser le prédicant intrus[3]. Guillaume de

1. L'*Apologie* de Zell produisit un tel effet sur les esprits que le procureur fiscal, Gervais Sopher, lui-même, qui avait rédigé l'acte d'accusation, se convertit aux idées nouvelles.

2. Brant, p. 57.

3. Brant, p. 58. Il est aussi question de ces inquiétudes au sujet d'un attentat fomenté par le clergé dans la correspondance politique du Magistrat, en juillet 1524. (Voy. Virck, *Pol. Correspondenz*, I, p. 93).

Honstein sentit si bien son impuissance vis-à-vis de cette attitude ferme et modérée à la fois que, le 23 mars, il consentait à ce que Zell continuât encore, pour un an, ses fonctions de *lütpriester* à Saint-Laurent[1].

III

« Maître Matthis » ne devait plus rester longtemps seul, ou presque seul à lutter, avec le concours de quelques personnages secondaires, qui, déjà, s'étaient ouvertement prononcés pour la Réforme, tels que Symphorien Pollion, Thiébaut Schwartz (Nigri), Antoine Firn, champions courageux mais plus obscurs, de la rénovation religieuse de Strasbourg. Au cours de l'année 1523 nous voyons arriver dans cette ville, Capiton, Bucer et Hédion, les théologiens savants que l'on s'est habitué à considérer comme les vrais créateurs et organisateurs de l'Église évangélique locale et devant la renommée desquels s'efface dorénavant, un peu trop peut-être, celle du modeste prédicateur populaire qui avait porté tout d'abord le fardeau de la lutte.

Wolfgang Koepffel, plus connu sous son nom latinisé de Capiton, était né à Haguenau en 1478, avait étudié successivement la médecine, le droit et la théologie, avait été ordonné prêtre en 1510, puis été chanoine à Bruchsal et professeur à l'Université de Bâle (1515). Il avait été appelé comme chancelier à la cour de l'Electeur de Mayence en 1520. Gagné par les idées de la Réforme, mal vu déjà par l'entourage de son maître, Albert de Brandebourg, il vint se retirer en mai 1523 à Strasbourg dans la maison canoniale qui lui était attribuée du fait qu'il était aussi prévôt du Chapitre de Saint-Thomas en cette ville. Il était d'abord si peu disposé à se mêler à la lutte religieuse qu'il engagea Zell à s'en aller pour que la paix ne fût plus troublée. Mais bientôt énergiquement répri-

1. Brant, p. 60.

mandé par lui, Capiton eut honte de son nicodémisme initial, et on le vit bientôt monter lui-même dans la chaire de Saint-Thomas, au grand étonnement du peuple qui n'avait point encore entendu prêcher un chanoine, et déclarer qu'il n'avait point honte de se prononcer pour l'Évangile.

Au courant de l'automne, il fut rejoint par son ami Gaspard Heyd (Hédion) d'Ettlingen, né en 1493, et qui, après avoir étudié à Bâle, avait été prédicateur de la cour, à Mayence. Il n'était point encore mal noté comme hérétique et le Grand-Chapitre le nommait à la place de prédicateur de la Cathédrale, après qu'il se fut engagé à ne pas prêcher « le luthéranisme » ; il le promit, mais en prenant possession de sa charge, il eut soin d'annoncer qu'il « n'enseignerait que la pure et simple parole de Dieu ». Ni Capiton ni Hédion n'auraient peut-être par eux-mêmes apporté une impulsion décisive à la Réforme strasbourgeoise, étant diplomates et savants de cabinet plus qu'hommes d'action. Mais en même temps qu'eux arrivait un troisième champion, qui fut le véritable organisateur du mouvement réformiste, Martin Bucer. Né à Schlestadt, en 1491, de parents strasbourgeois, fils d'un tonnelier sans fortune, il avait été obligé par son grand-père d'entrer à quinze ans, comme novice, au couvent des Dominicains de sa ville natale, afin de pouvoir poursuivre ses études. Il prononça ses vœux en 1507, consacra dix ans à l'étude des pères et des docteurs du moyen âge, et ce ne fut qu'en 1517 que ses supérieurs lui permirent de se rendre à Heidelberg où il prit ses grades académiques, puis enseigna lui-même dans le cloître des Dominicains de cette ville. Il s'était déjà plongé dans l'étude de la Bible quand il fit en avril 1518 la connaissance personnelle de Luther, venu à Heidelberg pour assister à un chapitre des Augustins de la province. L'impression que lui firent les disputations publiques et la conversation plus intime du professeur de Wittemberg fut profonde, et dès 1519 il se prononçait avec enthousiasme pour ses doctrines, et s'occupait de faire réimprimer ses écrits en

langue vulgaire à Bâle et à Strasbourg[1]. Ayant obtenu du pape la permission de quitter le froc monacal, il fut quelque temps auprès du chevalier François de Sickingen au château d'Ebernbourg, puis comme pasteur évangélique à Landstuhl, où, dès 1522, il épousait une ancienne religieuse, Élisabeth Silbereissen. Mais quand Sickingen s'engagea dans la lutte disproportionnée contre l'Électeur de Trèves, l'Électeur Palatin et le landgrave de Hesse, lutte qui devait se terminer par sa défaite et sa mort, Bucer dut fuir les terres de son protecteur. Après avoir prêché quelques mois à Wissembourg dont le Magistrat n'osa point le défendre quand il eut été excommunié par le prince-évêque de Spire, Bucer gagna nuitamment Strasbourg (en mai 1523), où Zell lui offrit une généreuse hospitalité. Il y fit d'abord des conférences privées sur l'Évangile de saint Jean devant des notabilités laïques, puis à des étudiants bénévoles un cours en latin sur les Épîtres de saint Paul[2]. Guillaume de Honstein somma bientôt le Magistrat de lui livrer le fugitif; mais Bucer revendiqua la protection des Conseils en sa qualité de fils de bourgeois de la ville et, sur la demande de ses premiers auditeurs, il reçut l'autorisation de prêcher alternativement avec Zell dans l'enceinte de la cathédrale[3]. Orateur puissant, dialecticien redoutable, à la voix chaude et vibrante, au dire de tous les contemporains, Bucer fut bientôt l'un des plus populaires et le plus influent des représentants du « nouvel Évangile » dans la cité. Il ne combattit pas seulement par sa parole; sa plume infatigable multipliait les commentaires exégétiques, les brochures apologétiques

1. Envoyé par Sickingen à la rencontre de Luther, alors qu'il se rendait à Worms, il assista dans cette ville à la mémorable séance d'avril 1521, où le grand réformateur confessa sa foi devant l'Empereur et la Diète.

2. D'abord le Magistrat avait refusé en juin l'autorisation de tenir ces conférences et déclaré ne vouloir l'autoriser à parler qu'après que l'évêque aurait permis qu'il prêchât (Brant, p. 63), mais il se ravisa plus tard, en août 1523 (Brant, p. 64).

3. Toujours prudent, le Magistrat l'avisait cependant que si quelqu'un se plaignait de ses prêches, on examinerait sa plainte (Brant, p. 65) et quand Bucer et Capiton demandèrent un peu plus tard qu'on leur permît de discuter à fond contre ceux qui les appelaient des coquins d'hérétiques, le Sénat décida, le 24 septembre, de le leur défendre « pour le moment ».

et polémiques qui répandaient ses idées dans les masses pendant que ses cours variés, repris avec le concours de plusieurs autres collègues, constituaient les premiers éléments d'un enseignement académique, duquel allait sortir bientôt la Haute-École de Strasbourg.

Malgré la sage temporisation des autorités civiles, le mouvement réformiste s'accéléra dès lors, et les groupes populaires de l'un et l'autre bord y portent leur intransigeance contradictoire. Dès avril 1523, nous trouvons dans les procès-verbaux du Magistrat la singulière histoire d'une pauvre mendiante qui aurait réclamé l'aumône du Bureau de bienfaisance (*Ellendherberg*) au nom de Dieu et la Sainte-Vierge et auquel le receveur de l'œuvre aurait répondu brutalement qu'il lui donnerait bien quelque chose « pour l'amour de Dieu, mais non pas de cette vieille p... ». C'était un bruit calomnieux répandu par le notaire épiscopal, Paul Léopart, comme le prouva l'enquête du Magistrat; celui-ci fit incarcérer le calomniateur et répondit à l'évêque, demandant sa mise en liberté, qu'il était puni « pour avoir gravement insulté la digne mère de Dieu[1] ». Un autre jour les Conseils se voyaient forcés d'ordonner qu'on muselât les chiens quand Bucer prêchait à la cathédrale; évidemment ses adversaires s'amusaient à les faire aboyer pour troubler l'orateur[2]. D'autre part, certains exaltés s'en allaient criant qu'il fallait assaillir les maisons des prêtres et certains jardiniers rossaient même le curé de Saint-André qui voulait toucher les dîmes qui étaient dues[3]. On voyait aussi, en décembre, les bourgeois réformistes arriver à Saint-Thomas, ceints de leurs épées, pour escorter leur prédicateur et le faire monter dans la chaire dont le Chapitre entendait lui interdire l'accès[4], et certains prêtres, à leur tour, endossaient des cottes de maille sous leurs habits, comme si la guerre civile allait éclater[5]. Ce fut le « prédicant » de Saint-Tho-

1. Brant, p. 61.
2. *Ibid.*, p. 70.
3. *Ibid.*, p. 71.
4. *Ibid.*, p. 76.
5. *Ibid.*, p. 76.

mas, Antoine Firn, qui, le premier à Strasbourg, donna l'exemple de contracter mariage. Après s'être « proclamé » lui-même, du haut de la chaire, à la façon accoutumée, il fit bénir son union par Mathieu Zell, le 9 novembre 1523[1]. Le Magistrat, par son édit du 1er décembre, faisait, lui aussi, un pas décisif; il déclarait dans ce document officiel que dorénavant tous ceux qui voudraient prêcher à Strasbourg ne devraient plus annoncer publiquement et librement au peuple chrétien que le pur Évangile, la doctrine venant de Dieu, qui tendrait à augmenter l'amour de Dieu et du prochain. Deux jours plus tard, Bucer bénissait le mariage de son ami et patron Mathieu Zell qui épousait la fille d'un maître menuisier, l'un de ses plus fidèles auditeurs. Catherine Schütz, qui n'était plus de première jeunesse et qui ne semble pas avoir eu le don de la beauté, mais qui était douée d'une vive intelligence et d'une piété profonde, fut pour « Maître Matthis » une compagne vaillante et dévouée, le modèle des épouses chrétiennes en ces temps révolutionnaires, et c'est à bon droit que les contemporains, témoins de son activité religieuse et sociale, l'ont considérée comme une « mère de l'Église » du protestantisme naissant de Strasbourg[2].

IV

C'est à l'activité soutenue de ces quatre théologiens et prédicateurs, Zell, Bucer, Capiton et Hédion, à leur accord final, après des divergences occasionnelles, à leur influence sérieuse sur les magistrats de la République que celle-ci dut de voir s'organiser le culte nouveau sans troubles trop marqués et plutôt, comme on va le voir, étape par étape. Ce fut aussi une chance toute particulière pour la ville libre de trouver, à ce moment le plus

1. Imlin, p. 28. Sebald Büheler, le chroniqueur catholique, note lui-même (p. 71) que c'était « une vieille bonne ».

2. J'ai essayé d'esquisser la biographie de cette femme si sympathique et si originale, dans un article de la *Revue Chrétienne* (année 1912).

brillant de son histoire, à côté de ses guides spirituels, ces dirigeants laïques qui resteront son éternel honneur. Si notre cité, dont la population ne dépassait guère à cette époque 25 000 âmes, a pu jouer pendant plus d'un âge d'homme un rôle marquant dans le développement politique, intellectuel et moral du protestantisme européen, elle en est redevable pour une part, à ses *stettmeistres* et ses *ammeistres*, Jacques Sturm, Mathieu Pfarrer, Claude Kniebs, Daniel Mueg, Martin Herlin — pour ne nommer que les plus connus d'entre eux — qui surent donner à la politique de Strasbourg un cachet de continuité, de largeur, de modération prudente, mais aussi de ténacité dans les grandes crises de l'époque, depuis l'avènement de Charles-Quint (1521) jusqu'à la paix de religion d'Augsbourg (1555). En enrayant parfois le mouvement général des esprits, sans le méconnaître, ils ont réussi, autant que le permettaient les circonstances, à éviter la révolution tumultueuse et anarchique et à réaliser une réforme pondérée qui ne troublerait point l'ordre dans la cité, ni n'en restreindrait les libertés.

Mais il n'est que juste de rapporter l'honneur de cette attitude des gouvernants de Strasbourg et de leurs concitoyens, à l'influence personnelle, absolument prépondérante, de l'un d'entre eux, Jacques Sturm[1], qui, du jour où il entra dans les Conseils (1524) jusqu'au moment de sa mort (1553), fut le véritable inspirateur de la politique strasbourgeoise, d'une politique sans visées égoïstes, et se vouant avant tout à la défense des intérêts généraux du parti. Lè stettmeistre Jacques Sturm fut presque le seul, avec le landgrave Philippe de Hesse, qui comprît alors la nécessité de l'union de tous les adhérents des doctrines nouvelles, depuis les royaumes scandinaves jusqu'aux cantons helvétiques, afin de pouvoir résister efficacement aux efforts combinés des Habsbourgs et de la papauté. Il

1. Quelques auteurs ont conservé l'habitude de l'appeler Jacques Sturm de Sturmeck, pour le distinguer de son homonyme et contemporain strasbourgeois, Jean Sturm, qui n'avait avec lui aucun lien de parenté. Mais Jacques Sturm, quoique de vieille famille patricienne, n'a jamais porté ce titre.

n'a pas réussi à faire triompher, sinon très momentanément, ces vues judicieuses, Mais, pendant près de trente ans, il a été le représentant officiel de la république, à presque toutes les diètes de l'Empire, à presque toutes les conférences de la ligue de Smalkalde, à tous les colloques innombrables, diplomatiques et religieux, où se discutaient les affaires des contemporains[1]. C'est lui qui, de loin, ou après être revenu à Strasbourg, rédigeait pour ses collègues les rapports détaillés et lucides que renferment encore nos archives, rapports dans lesquels il rend justice aux efforts de tous, sans jamais parler du rôle éminent qu'il y jouait lui-même.

Ces indications n'étaient pas inutiles pour mieux comprendre certains détails de la lutte de plus en plus vive qui va s'engager entre le gros de la population strasbourgeoise et le Magistrat d'une part et les représentants de la hiérarchie de l'autre, à partir des premiers jours de 1524. Dès le mois de janvier, les jardiniers du faubourg de la porte Blanche réclament pour leur paroisse de Sainte-Aurélie un prédicant évangélique, qu'ils proposent d'ailleurs de salarier eux-mêmes. Mais le Chapitre de Saint-Thomas, auquel appartient l'église, s'oppose au vœu des paroissiens, qui demandent Bucer ou Schwartz comme conducteur spirituel, et le Magistrat, désireux de ne pas froisser ce corps, hésite à intervenir. D'ailleurs une affaire plus grave va l'occuper. Guillaume de Honstein, las d'attendre une soumission qui ne vient pas, a fait citer devant lui, à Saverne, pour le 20 janvier 1524, les sept clercs qui ont enfreint jusqu'ici leur vœu de célibat. Comparaître devant le tribunal ecclésiastique, en dehors de l'enceinte des murs de Strasbourg, c'était aller à une mort presque certaine; aussi Zell, Capiton, Firn et leurs collègues firent-ils appel, comme bourgeois de la ville, à la protection du Magistrat et celui-ci demandait à l'évêque de suspendre toute procédure et surtout le jugement, jus-

1. Pendant sa carrière officielle, il figura comme envoyé de Strasbourg, à plus de *quatre vingt-dix* congrès divers, et s'il n'avait parfois supplié qu'on lui laissât quelque repos, il y aurait figuré bien plus souvent encore.

qu'au moment où la diète de l'Empire aurait réglé la question religieuse en litige. Mais le prélat refuse cette intercession, fait procéder au jugement et le 3 avril 1524 l'excommunication majeure contre les prédicants condamnés est affichée aux portes de la cathédrale. Le soir même, les sept se réunissaient chez Zell, et Capiton et lui rédigeaient un *Appel des prêtres mariés de Strasbourg au futur Concile*, qu'ils firent ensuite légaliser par un notaire devant témoins, et dont le texte latin, traduit en langue vulgaire, fut immédiatement imprimé et distribué aux fidèles[1]. Naturellement ceux-ci, qu'ils fussent dans l'un ou l'autre camp, étaient violemment excités, et des rixes, parfois sanglantes, se produisaient malgré toute la surveillance des autorités. C'est ainsi que deux bourgeois, Frédéric Kym et Jean Strübel, s'étant avisés d'imiter le chant du rossignol, pendant que les moines chantaient leurs litanies à l'église des Dominicains, furent assaillis par eux, blessés et jetés dehors (février 1524)[2]. D'autres religieux, moins attachés à leur culte, ne demandaient pas mieux que de sortir du cloître si on leur assurait des moyens d'existence, alors que d'autres se refusaient absolument à quitter leurs maisons[3]. Le provincial de

1. L'histoire de la condamnation des prêtres trouva, au dire des chroniqueurs, un écho jusqu'à la diète de l'Empire, à Nuremberg ; les représentants de Strasbourg se plaignirent au cardinal-légat Campeggio, lui représentant que la plupart des prêtres du diocèse vivaient avec leurs p... non sans scandale, donnant un mauvais exemple au peuple, sans que personne les reprît, quoique cela aussi fût contraire à la parole de Dieu. Le cardinal leur aurait répondu que c'était un moins grand péché pour un clerc, de vivre avec une concubine, que de vivre en état de mariage (Chronique de Staedel). Il n'est question de rien de pareil dans la correspondance officielle du Magistrat, publiée par M. Virck.

2. Le poète Hans Sachs avait appelé Luther « le rossignol de Wittemberg ». C'est sans doute pour ce motif que ces deux vauriens imitaient le gazouillement de l'oiseau (Brant, p. 86-87). Il y a dans nos sources une certaine obscurité sur cet épisode, les uns, parmi nos chroniqueurs (comme Brant), le plaçant à l'église des Dominicains (le futur Temple-Neuf, détruit par le bombardement de 1870), d'autres à la Cathédrale. Il ne serait pas impossible après tout, que pareille scène de tumulte se soit produite successivement dans deux édifices religieux différents, tout en ayant pour acteur principal le même « Strübelhans ». La Chronique de Staedel parle de l'imitation de l'appel des « cailles » (*wachtel*), qui ne ressemble guère au chant du rossignol.

3. Certaines religieuses, par exemple celles de Sainte-Claire, réclamaient la permission de quitter le cloître et de contracter mariage (Brant, p. 96).

l'ordre des Franciscains, Conrad Træger, ayant publié une brochure violente contre les prédicateurs, les invectivant comme hérétiques, il se produisit le lundi avant la Nativité de la sainte Vierge, une véritable émeute; des centaines de citoyens accoururent en tumulte devant l'hôtel de ville, réclamant qu'on leur livrât le coupable; le Magistrat essaya de les calmer en promettant qu'il examinerait l'affaire; mais les bourgeois craignant que le provincial n'eût le temps de se sauver, envahissent le couvent et le conduisent lui-même comme prisonnier à la maison commune; puis, mis en goût par ce premier exploit, ils entrent également de force au cloître des Dominicains, pillent la cave et le garde-manger et amènent de nouveaux captifs au gouvernement assez embarrassé, qui les enferme provisoirement à l'hôtel de la Monnaie et prie derechef ses administrés de rentrer dans le calme. Un instant, le Magistrat croit avoir réussi et la foule s'écoule à sa voix; mais le lendemain de nouveaux attroupements se forment qui s'en vont visiter deux couvents *extra muros*, la Chartreuse et Saint-Arbogast et s'y goinfrent de plus belle (*frassen und soffen mit gewalt was da war*). Le Conseil dut envoyer ses mercenaires pour les expulser. Quant à Træger, on le garda quelques semaines en prison, pour le protéger autant que pour le punir; on le relâcha après qu'il eut juré de ne pas se venger[1]. Pour apaiser les bourgeois et mâter les religieux, le Magistrat ordonnait, le 12 mars, de dresser un inventaire complet de tous les biens, meubles et immeubles, des couvents strasbourgeois, afin qu'ils ne pussent gaspiller les revenus dont ils n'étaient que les usufruitiers. En même temps, et pour remédier à un abus qui avait donné lieu à bien des scandales, il défendait à tous les moines, « qu'ils portent des frocs gris ou noirs », de fréquenter dorénavant les couvents des nonnes[2].

Au mois d'avril, les jardiniers de la paroisse de

D'autres, au contraire ne voulaient absolument pas renoncer aux moines, leurs confesseurs (Brant, p. 47).

1. Saladin, p. 305-306.

2. Brant, p. 89-90.

Sainte-Aurélie revenaient à la charge pour qu'on leur octroyât Bucer comme conducteur spirituel. Le Conseil réitéra d'abord son refus, alléguant que le prédicateur étant marié et, pour ce motif, excommunié par l'évêque, il ne pouvait braver ouvertement l'autorité de ce dernier. Mais sur de nouvelles instances de l'immense majorité de ses tenaces administrés, il fut pris un arrangement dont ils se contentèrent pour le moment : un jeune desservant fut désigné pour administrer la paroisse, mais Bucer fut autorisé à s'y faire entendre dorénavant comme prédicateur[1]. Les fidèles commençaient également à cesser les jeûnes; on abattait le bétail en plein carême, on ne se gênait pas pour manger des œufs et du fromage, puisque les prédicants affirmaient que c'étaient là des règlements purement humains[2].

Déjà Zell avait procédé au baptême de deux enfants en usant d'un formulaire allemand[3]; durant le carême, il dit également la messe en allemand, dans la crypte de la cathédrale et, à la fin de la cérémonie, il distribuait la cène sous les deux espèces à ceux qui le demandaient, tandis que ceux qui le préféraient communiaient à l'ancienne mode[4].

Cet exemple fut suivi bientôt dans les paroisses de Saint-Thomas et de Saint-Martin. A Saint-Pierre-le-Jeune, un jour qu'il y avait vente d'indulgences, la populace mécontente se livre à des excès et armée de haches et de marteaux se rue sur un grand crucifix, pour le démolir[5]. Quand le jour de la fête de saint Marc (25 avril) eut lieu

1. Brant, p. 92-93.
2. Imlin, p. 33 (*sey menschentand*).
3. *Id.*, p. 33.
4. *Id.*, p. 35. Le même chroniqueur a noté la situation plutôt embarrassée des ecclésiastiques sur cette question du baptême. Tandis que certains d'entre les parents réclamaient un baptême en allemand, d'autres insistaient pour qu'on le fît en latin, et si dans certaines églises on acceptait l'innovation, dans d'autres, le clergé s'y refusait. Le Magistrat se tira provisoirement — et très sensément — d'affaire, en prescrivant de satisfaire au vœu des intéressés, « *iedem zu tauffen wie er wolle* » (p. 38). On procédait à la cérémonie, soit au baptistère, soit sur l'autel ; dès l'année suivante (1525), dit le chroniqueur, tous furent baptisés en allemand et sur la table sainte.
5. Imlin, p. 36. La chronique dit que cette émeute se produisit « auff den krummen mitwoch », c'est le mercredi de la semaine de Pâques que représente cette dénomination singulière.

la procession instituée jadis pour l'intercession du saint contre les morts subites, elle fut très peu suivie, Hédion ayant prêché contre cette « superstition[1] ». La même abstention se produisit aux processions de Pâques et de Pentecôte » et ce qui frappa surtout les citadins, ce fut l'absence presque complète des campagnards. Alors que d'ordinaire les populations rurales entraient en foule, bannières déployées, en ville, *deux* villages seulement se présentèrent pour participer à ces cérémonies[2]. De nouveaux tumultes populaires se produisirent au commencement de septembre, le lundi avant la Nativité de la Sainte Vierge, à la cathédrale et à Sainte-Aurélie; des tableaux et des statues furent détruits ou brisés, les bénitiers enlevés[3] et le Magistrat dut ordonner l'emprisonnement de ceux qui avaient enlevé de vive force ces symboles du culte catholique; mais en même temps il adhérait indirectement à la poussée de l'opinion en prescrivant l'enlèvement des images de sainteté et d'en nettoyer les murs (*die wend suffer machen*)[4]. Cette attitude lui était évidemment imposée par une déclaration de toutes les *tribus* d'arts et métiers, lue au Sénat, le 10 septembre, et dans laquelle les citoyens[5] affirmaient vouloir s'en tenir à l'Évangile et à la parole de Dieu, rester fidèles aussi aux Conseils, comme à leur autorité politique, et sacrifier pour cela biens et honneur; mais ils réclamaient une discussion publique en langue vulgaire « pour que la vérité soit mise au jour[6] ». C'est à ce moment que Catherine Zell, indignée des accusations calomnieuses dont les adversaires de la Réforme ne cessaient de poursuivre son mari et elle-même, prit la plume et rédigea de sa meilleure encre cette *Apologie*[7] pour son mari (*Entschuldigung*

1. Imlin, p. 37.
2. *Id.*, p. 37.
3. *Id.*, p. 39.
4. Brant, p. 101.
5. C'est-à-dire la grande *majorité* des citoyens, car il y avait une minorité, comme nous le verrons tantôt, encore hostile aux novateurs.
6. Brant, p. 102.
7. *Die erste Schrift der Münsterspfarrfrau Katharina Zell-Schütz.* (Strassburg, 1910, in-8, par Th. Renaud.)

Katharinae Schützin) qui prouve à la fois son affection profonde et son talent pour la polémique. Elle l'avait envoyée à l'imprimerie (sans faire passer le manuscrit par la censure) et la brochure était déjà tirée quand le Magistrat en eut connaissance; il la fit confisquer et dépêcha Jacques Sturm aux deux époux pour les avertir de ne plus se permettre pareille incartade, qui pourrait troubler la paix publique[1]. C'est dans la même intention de ne pas choquer inutilement certains attachements à des traditions séculaires que les Conseils permirent encore de célébrer, le 8 octobre, la grande procession de la Saint-Luc, instituée autrefois en commémoration du tremblement de terre de 1356, encore qu'elle constituât, de leur propre avis, « une dépense énorme[2] ». Il en fut de même, un peu plus tard, quand la majorité du Conseil des Quinze proposa de supprimer les cinq messes solennelles fondées par la ville (*Stadtmessen*), pendant que la minorité de ce corps voulait les maintenir; le Sénat décidait, le 12 novembre, qu'elles seraient dites, en ajoutant, il est vrai, les mots « pour cette fois », ce qui permettait de prévoir une modification plus ou moins prochaine[3]. Mais il était bien difficile de continuer à la longue ce système de temporisation; les éléments plus exaltés de la population voulaient en finir avec les « superstitions papistes ». Le 25 novembre, les plus remuants, ces « jardiniers » de Sainte-Aurélie, dont il a été déjà plusieurs fois question, se ruèrent sur la tombe de la patronne (l'une des onze mille vierges de Cologne), en tirèrent les ossements et constatèrent, dit un chroniqueur, qu'ils n'avaient jamais pu appartenir à un

1. Zell était certainement tout à fait innocent de cette fugue littéraire de son épouse. La brochure elle-même, confisquée et détruite, semblait irrémédiablement perdue. Un savant de Lucerne, M. Th. de Liebenau, en a trouvé une copie contemporaine dans les Archives de cette ville et a bien voulu la transcrire pour la nouvelle Bibliothèque municipale de Strasbourg. C'est d'après cette transcription que M. Th. Renaud l'a publiée de nos jours (Brant, p. 102). Zell et Hédion demandèrent eux-mêmes au Magistrat, le 3 décembre, de désigner quelques-uns de ses membres pour contrôler leurs prêches qu'on calomniait en ville (Brant, p. 107).

2. Brant, p. 103.

3. *Id.*, p. 105.

être humain[1]. Ce qui était plus grave encore, c'est qu'il se formait des caravanes ou des colonnes de bourgeois accompagnés parfois de prédicants, qui se portaient dans les campagnes, pour y répandre la foi nouvelle, envahissant les terres des seigneurs voisins de la petite république[2]; ceux-ci se plaignaient naturellement de ces visiteurs turbulents. Le Magistrat blâmait fort — et on ne peut l'accuser de n'avoir pas été sincère — ces excès de zèle et faisait savoir aux citoyens de la ville qu'ils ne trouveraient aucune protection de sa part, au cas qu'ils fussent incriminés par leur attitude[3]. D'autre part, de nombreux bourgs et villages s'adressaient à lui pour le prier de leur envoyer des prédicateurs et il ne pouvait guère refuser cet appel[4].

A tous ces menus ennuis vint s'ajouter encore, au cours de l'année 1524, le conflit du Magistrat avec les chapitres possessionnés en ville et les chanoines qui y demeuraient sous la protection de ses lois, sans contribuer autrement que par une faible indemnité aux charges des autres citoyens, tout en se mêlant trop souvent, par leurs intrigues, des affaires de l'État. Dès juin 1523 les Conseils avaient décidé que dorénavant les prêtres qui voudraient résider à Strasbourg et jouir de leur protection devraient prêter le serment de fidélité au Sénat, se faire recevoir bourgeois et contribuer aux dépenses publiques comme les autres habitants. Cette protection (*schirm*) de la ville était accordée d'ordinaire pour une période décennale, qui expirait précisément en janvier 1524. Les chanoines des différents chapitres[5] furent donc sommés de se soumettre

1. Imlin, p. 39. Il est vrai que le catholique Büheler, comme s'il avait voulu répondre à cette assertion, légendaire ou fondée, déclare (p. 73) : « *funden aber nicht darinn denn die gebein* » (les ossements de la sainte). Büheler va jusqu'à prétendre que ces jardiniers « étaient à ce point enivrés de l'Évangile nouveau et si bons amis des prédicants qu'ils voulaient chasser les chanoines de leurs maisons, pour leur donner celles qui leur sembleraient les plus tentantes, *die allerlustigsten* » (p. 72).

2. Ainsi Brumath se vit envahi, par exemple, par 400 individus accourus de Strasbourg (Brant, p. 108).

3. Brant, p. 108.

4. Les procès-verbaux du Sénat mentionnent Wasselonne, Dorlisheim, Marlenheim, Kehl, etc. (Brant, p. 110-111).

5. Il s'agissait seulement des chapitres de Saint-Thomas, Saint-Pierre-le-

aux lois ou de quitter Strasbourg. Il s'ensuivit un exode précipité des chanoines vers Haguenau, Offenbourg, etc., les fugitifs emportant leurs objets de valeur et leurs titres, vers les fêtes de Noël 1524[1] ; quelques-uns seulement restèrent dans leurs menses canoniales ou revinrent un peu plus tard, quand le Magistrat eut rappelé, par un édit de janvier 1525, qu'il entendait que tous les habitants de la ville, quels qu'ils fussent, clercs ou fonctionnaires étrangers, se fissent recevoir bourgeois avant le 2 février, sous peine d'amende et d'expulsion du territoire, avec défense d'y revenir[2].

Ceux qui restaient étaient ou bien presque gagnés ou du moins impuissants à résister aux partisans déterminés des doctrines nouvelles. Le Magistrat laissa la paroisse Saint-Pierre-le-Vieux choisir comme pasteur Thiébaut Schwarz et celle de Saint-Pierre-le-Jeune appeler Capiton comme prédicateur malgré les Chapitres. Les formes du culte étaient modifiées partout; après l'abolition de la liturgie latine, l'introduction de la lecture de la Bible en allemand; après les premières messes dites en allemand, on trouva bientôt qu'il restait encore trop du « vieux levain » du passé[3]. Les costumes sacerdotaux des prêtres officiants sont remplacés par la simple robe du pasteur, qui est alors le costume de tout laïque savant. Les prières et les chants, la récitation du Symbole des apôtres, la célébration de la Cène, tout se fait dorénavant dans la langue du peuple, qui peut assister et qui vient assister effectivement, à deux ou trois cultes le dimanche, sans

Vieux, Saint-Pierre-le-Jeune; le Magistrat n'osait pas s'attaquer aux seigneurs du Grand-Chapitre de la cathédrale.

1. Imlin, p. 39. Büheler nous apprend (p. 73) que Messieurs du Magistrat envoyèrent à la poursuite des fuyards quelques-uns de leurs mercenaires; le prévôt du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, Jacques Schmitthenner, et le doyen du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, Wolfgang Geuch, furent pris, ramenés en ville et logés en prison pour un temps.

2. Imlin, p. 40. Jacques de Gottesheim fut parmi ceux qui postulèrent le droit de bourgeoisie. Il note dans ses *Éphémérides* les motifs qu'il fit valoir dans sa demande au Magistrat (p. 9).

3. Le catholique Büheler (p. 75) relève, non sans ironie, que les prédicateurs, après avoir tantôt « exalté tellement et glorifié la messe allemande (*so hoch gerühmt und auffgebutzt*), l'avaient mise de côté (*gar hinweg gethan*). »

compter les exhortations de moindre durée, qui ont lieu chaque jour de la semaine. Les grandes fêtes chrétiennes sont supprimées ou transférées du moins aux plus proches dimanches, et c'est assez tard seulement que l'Église de Strasbourg s'est remise à les célébrer. Les tabernacles, les reliquaires disparaissent des autels, les « idoles » sont enlevées, le plus souvent nuitamment, en secret, « avec décence », par ordre des autorités[1], quelquefois aussi brutalement par une foule tumultueuse, très contrairement aux désirs du Magistrat[2]. Il est défendu d'enterrer dorénavant les morts dans les couvents et les églises et des cimetières sont créés *extra muros*, à Saint-Urbain, Saint-Gall et Sainte-Hélène, où nous les voyons encore aujourd'hui. Un écrit de Bucer, imprimé dans les derniers jours de l'année 1524, intitulé *Raisons et motifs des nouveautés introduites à Strasbourg, tirés de l'Écriture sainte*, expliquait aux citoyens le pourquoi de ces changements à vue. D'autres plaquettes leur mettaient ou leur avaient déjà mis en main les liturgies nouvelles, *la Messe allemande telle qu'on la célèbre maintenant à Strasbourg*, le *Srassburger Kirchenampt* avec les formulaires pour baptêmes, mariages et pour la sainte-Cène. On apprenait à chanter les cantiques de Luther et deux habiles clercs strasbourgeois, Wolfgang Dachstein et Mathis Greytter, s'appliquaient avec succès à composer des mélodies pour les fidèles du culte nouveau.

Les moines, quoiqu'ils ne soient plus bien nombreux, essayent naturellement de résister à la tempête qui menace de les emporter. Dans cette lutte inégale le provincial des Augustins, Conrad Træger[3] et surtout le Franciscain Tho-

1. C'est de nuit que se fait aussi l'enlèvement du grand crucifix d'argent, derrière le maître-autel, et d'une image de la Sainte Vierge, renommée par ses miracles, en avril 1525. La niche qu'elle occupait est fermée par une planche sur laquelle on place l'inscription : *Gloria in excelsis Deo*. (Brant, p. 117-118).

2. Encore au mois de mars 1525, quand Hédion prêcha contre les chapelles particulières des saints, les lampes perpétuelles et la messe, le Magistrat le fit engager par un de ses membres « à garder la paix publique ». (Brant, p. 116.)

3. Pour toutes ces questions liturgiques que nous ne pouvons qu'effleurer en passant, nous renvoyons au premier volume des *Mittheilungen* de

mas Murner, l'auteur célèbre du *Moulin de Schwindelsheim* et du *Pré des coucous*, se distinguent par leur audace et les violences de leur langage et de leurs écrits, mais finalement ils sont obligés de quitter la place après avoir refusé de se mesurer, sous différents prétextes, avec les chefs de la Réforme strasbourgeoise qu'ils avaient eu d'abord l'imprudence de provoquer à des débats contradictoires.

Notre récit peut s'arrêter à cette date de 1524; car la période initiale du mouvement réformiste strasbourgeois est achevée et les résultats acquis ne seront plus remis en question. Sans doute la rupture définitive avec Rome n'est pas encore officiellement prononcée et ne le sera même qu'en 1529, car la crise formidable de la Guerre des Paysans détournera, pour un temps, l'attention des gouvernants et des gouvernés. Mais déjà la petite république montre à ses visiteurs, favorables ou hostiles, une physionomie religieuse toute nouvelle.

Rod. Reuss.

T.-G. Roehrich, aux études groupées sous le titre de *Elsaessische Kirchenordnungen*, et aux brochures plus récentes sur les formulaires strasbourgeois d'Alfred Erichson.

Mélanges

LA RÉFORMATION JUGÉE PAR CLAUDE ET JURIEU

Il nous a paru d'un réel intérêt de faire connaître les jugements que portèrent sur la Réformation, Claude et Jurieu lorsqu'ils durent la défendre contre les attaques d'Arnaud et de Maimbourg.

Il est à remarquer que dans sa célèbre *Défense de la Réformation*, Claude a consacré une étude spéciale à la Réformation luthérienne, à l'exclusion des autres mouvements réformateurs soit en Angleterre, soit en France. Il n'est pas douteux, pour lui, que l'acte initiateur fut celui de Luther à Wittemberg, dont il était loin alors de prévoir toutes les conséquences, mais qui, entraînant la lutte avec Rome, devait amener la rupture. Claude déclare, du reste, en termes exprès que « Luther et Zwingle parurent les premiers dans cette grande œuvre ». La querelle des Indulgences n'était qu'un préambule. « Luther, écrit-il, avait droit au fond, et l'affaire qui lui donna sujet de parler et d'écrire était sale et scandaleuse à tous égards et il se conduisit d'une manière prudente et respectueuse et ne fit rien qui ne fût dans l'ordre. »

Claude rend le plus bel hommage à Luther en rappelant que, dans sa première lettre à Cajétan, il avait déclaré « qu'il n'y avait ni commandement, ni conseil, ni considération d'aucune personne au monde, qui pût lui faire rien dire, ou rien faire contre sa conscience ».

Sur l'influence exercée par le grand réformateur, les déclarations de Claude sont très précises. Aux accusations d'Arnaud prétextant que Dieu n'avait pas pu commettre le soin de réformer l'Église à des personnes dont la vie et la

conduite avaient été déréglées et scandaleuses, il répondait : « Nous avons, pour ce qui nous regarde, tout sujet d'être édifiés des mœurs de ceux qui se sont les premiers employés à une œuvre si sainte et si nécessaire. » Mais les emportements de Luther ? Nos pères ont pu lire les livres de Luther, dira-t-il, et se réformer par un mouvement de conscience excité par leurs enseignements sans approuver ni canoniser certaines actions. Ainsi, pour Claude, c'est cet enseignement qui a produit la Réformation.

« J'avoue, dit-il encore, qu'il serait à souhaiter que Luther eût gardé plus de mesure qu'il n'a fait dans sa manière d'écrire et qu'avec ce grand et invincible courage, avec ce zèle ardent pour la vérité, avec cette inébranlable fermeté qu'il a toujours fait paraître, on eût pu voir en lui plus de retenue et de modération. Mais ces défauts, qui viennent le plus souvent du tempérament, n'empêchent pas qu'on n'estime les hommes, lorsque d'ailleurs on voit en eux un bon fond de piété et des vertus tout à fait héroïques, comme on les voit reluire en Luther ». Claude fait remarquer qu'il n'est que juste de se rappeler une parole de Luther lui-même : *Pium lectorem oro ut ista legat cum judicio et sciat me fuisse aliquando monachum.* Dès 1522, le pape Adrien VI fulminait contre les sectateurs de Luther, car c'est ainsi, dit Claude, qu'on nomma dès lors ceux qui embrassaient la Réformation, c'est-à-dire luthériens. C'est à peine si, de loin en loin, dans son exposé historique des origines de la Réformation, il fait allusion aux événements de France. Mais par contre il rappelle qu'en 1523 « furent brûlés vifs à Bruxelles deux moines augustins accusés de luthéranisme qui souffrirent ce supplice avec une constance admirable et qu'à Anvers fut abattu jusqu'aux fondements le couvent des Augustins dont le prieur nommé Henry Suphan avait déjà souffert la mort dès l'année précédente pour la même cause ». Si Claude parle du synode provincial de Paris que présida le cardinal Du Prat vers la même époque, et qui déclara que « les princes orthodoxes, s'ils voulaient avoir soin du nom chrétien et empêcher la ruine de la religion, devraient nécessairement employer tous leurs efforts à exterminer et à détruire tous les hérétiques, — il fait sienne cette remarque d'un auteur du temps, que Du Prat n'avait fait d'autre fonction d'evesque que cette seule ordonnance contre Martin Luther, Philippe Melanchton, Œcolampade, Zwingle, car on ne parlait pas encore de Calvin et de Bèze ».

Il n'est pas de plus bel éloge que celui rendu par

l'illustre adversaire de Bossuet « à ceux d'entre nos Pères qui contribuèrent le plus à l'œuvre de la Réformation ».

On vit en eux un esprit vif et pénétrant, un jugement solide, un savoir exquis et profond, un attachement infatigable au travail, une merveilleuse facilité à produire et à composer, une étude toute particulière de l'Écriture et des principes de la religion chrétienne, une âme grande et ferme, un courage inébranlable, une conscience droite, un amour sincère pour la vérité, une piété solide sans hypocrisie et sans faste, une conduite simple et ouverte, un dégagement entier des choses du monde, une confiance admirable en Dieu et en sa providence, une cordiale amitié pour les gens de bien et une aversion très grande contre les vices, les profanations et les schismes. Ce furent les dons et les talents dont la grâce divine honora la plupart d'entre eux, il en reste encore de très belles marques dans leurs écrits et ce fut là comme le sceau dont Dieu voulut confirmer leur vocation. Car, quand la sagesse destine des personnes à quelque grand emploi, elle a accoutumé de leur donner les qualités nécessaires pour s'en acquitter et l'on peut dire sans crainte d'en être dementy par ceux qui savent l'histoire, que depuis le VIe siècle jusqu'à nos Pères, c'est-à-dire depuis plus de neuf cens ans, il ne s'était pas trouvé un espace de temps si fertile en grands hommes que le fut celuy de la Réformation, ce qui marque que Dieu avoit dessein de s'en servir pour cette œuvre comme l'événement l'a justifié.

Jurieu s'est inspiré de l'*Histoire ecclésiastique* pour retracer à grands traits l'origine de la Réforme en France.

« Luther, écrit-il, prescha contre les indulgences l'an 1517 et la Sorbonne le condamna lui et ses escrits l'an 1521. Cette guerre excita la curiosité, on voulut en France aussi bien qu'ailleurs prendre connaissance du fond de cette querelle et cet examen fut assez heureux pour la Réformation. » Il rappelle que le Vivarais en 1528 « reçut la lumière de la vérité par le ministère d'un cordelier nommé Machopolis qui avait été l'auditeur de Luther ». Jurieu déclare que « le soin que prit François premier à faire revivre les lettres est cause de la Réformation de l'Église en France, car les savants qu'il honora de sa protection étaient infectés d'hérésie. Ils avaient lu l'Écriture dans ses originaux, consulté les anciens, pris connaissance de la doctrine des Pères. Leurs travaux leur firent comprendre que la doctrine de l'Église était corrompue. Budée, Vatable étaient des hérétiques parce que savants dans un temps où l'ignorance était souveraine. Aussi donne-t-il le curieux exemple d'un étudiant arrêté par un inquisiteur « comme luthérien parce que dans sa bibliothèque on trouva

un *Macrobius*. L'inquisiteur jugea que cet effroyable nom, *Macrobii Saturnalia,* ne pouvait être que celui de quelque Allemand hérétique ».

La traduction des Écritures en langue vulgaire demeure pour Jurieu l'une des causes déterminantes de la Réformation.

Érasme, écrit-il, avoit dit : *Sacras litteras cupiam in omnes verti linguas :* Je voudrois que l'Écriture sainte fût tournée en toute langue. *Exclamant indignum facinus si mulier, si coriarius loquatur de sacris Litteris* : Si une femme, si un artisan parle de l'Écriture sainte, on se récrie là-dessus comme sur une chose monstrueuse. *Me authore, sacros libros, leget agricola, leget faber, leget latomus :* Si l'on veut m'en croire, le laboureur, le mareschal, le masson liront l'Écriture. La Sorbonne émeue d'une jalousie de Dieu, fit un décret en date du 17 décembre de l'an 1527 pour condamner ces propositions comme téméraires, hérétiques et scandaleuses. Chanter les psaumes de David et scavoir quelque chose de l'Écriture étaient alors des crimes irrémissibles, il n'y avait pas de marque plus assurée de luthérianisme [1].

Cette simple remarque suffit à montrer l'influence exercée par les écrits de Luther sur les savants de son temps dans le sentiment de Jurieu. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il plaçait Calvin au-dessus de Luther comme théologien. Sans doute Calvin, comme il l'écrivait, n'avait pas été le premier réformateur ni de la France, ni de Genève et que la vérité qu'il avait enseignée avait été connue avant qu'il la prêchât et que les calvinistes, bien qu'on leur donnât ce nom, ne le regardaient pas comme leur chef puisqu'ils n'avaient pas d'autre chef que Jésus-Christ. Calvin pour eux avait été un excellent personnage dont Dieu s'était heureusement servi pour achever la Réformation, « en cela, dit-il, il est notre chef ».

Maimbourg avait dit que Luther, docteur en théologie, « avait erré avec plus de justesse, s'il faut ainsi parler, et se soutenait beaucoup mieux que ne faisait Calvin ».

Je ne veux pas, répondait Jurieu, relever trop notre Calvin au-dessus de Luther. Je n'ay pas dessein non plus de nier que

1. *Histoire du Calvinisme et du Papisme*, etc., t. I, 69.

Luther n'ait eu des dons rares, un grand savoir, un grand feu, une grande éloquence, un grand zèle et beaucoup de vertus intellectuelles, morales et chrétiennes. Cependant je ne saurais m'empêcher de dire qu'il n'y a que le Père Maimbourg, hors du party des luthériens, capable de donner à Luther l'avantage de la justesse et de la stabilité. L'un et l'autre ont eu de l'esprit, mais Calvin avait de cet esprit qu'on appelle fin et délicat autant qu'on peut en avoir. Il n'y avait rien de beau dans l'antiquité qui ne lui eût passé sous les yeux et demeuré dans l'esprit... qui comparera ses écrits avec ceux de Luther s'étonnera qu'il y ait quelque personne au monde qui puisse préférer ceux de Luther. Surtout les commentaires qu'il a faits sur l'Écriture sainte l'emportent si fort sur ceux qui sont sortis de la plume de Luther, qu'il ne faut ni esprit, ni science, ni pénétration pour en connaître la différence, tant elle est sensible[1].

On ne lira pas sans intérêt l'apologie du caractère de Luther et de Calvin contre leurs détracteurs :

Nous ne voulons pas dissimuler que Luther et Calvin n'ayent été d'un tempérament ardent et plein de feu. Mais nous admirons la Providence divine qui choisit pour instruments de ses grands ouvrages, des hommes en qui tout ce qui s'y trouve sert à la fin que Dieu se propose. Les vertus chrestiennes ne sont pas inutilement soutenues par le feu du tempérament, ces grands hommes étaient appelés à entreprendre de grandes choses, à soutenir de terribles épreuves, à s'exposer à d'étranges contradictions. Des âmes naturellement molles et faibles n'auraient pu soutenir ces assauts. Ce feu et cette ardeur de leur tempérament leur a fait surmonter des difficultés sous lesquelles ils seraient succombés sans cela. Si ce feu a produit quelquefois des flammes hors de saison et mal conduites, cela sert seulement à faire valoir qu'ils étaient hommes et que Dieu verse ses trésors et les conserve dans des vaisseaux de terre. Dieu se plaît à faire briller la diversité partout, et dans la nature, et dans la grâce et dans la gloire.

Jurieu, sans doute, a rendu justice à Brissonnet, évêque de Meaux, mais il ajoute : « Il est vrai que cet honnête homme eut la faiblesse de craindre plus les hommes que Dieu. » Il faut relever aussi les paroles qu'il consacre à Lefèvre d'Étaples : « Jacques Fabri, natif d'Estaples, un bourg de Picardie, fut un de ceux dont l'evesque

1. *Histoire du Calvinisme*, t. I, p. 219.

de Meaux se servit pour jeter dans son diocèse les fondements de la Réformation. Et il le fit avec tant de succès que les persécutions qui vinrent incontinent après ne furent pas capables d'éteindre les semences de lumière qu'il avait versées dans un grand nombre d'esprits. Ce Jacques Fabri était un prodige de science dans son siècle. Simlerus l'appelle *celeberrimus nostri sæculi Philosophus ac totius galliæ decus* ». Mais Jurieu est obligé de reconnaître que Jacques Lefèvre s'enfuit aux jours de la persécution, tout en déclarant que cette fuite est « assurément de celles qui peuvent être excusées, car il en montra le plus touchant repentir dans sa longue vieillesse ».

Pour Claude comme pour Jurieu, si de longue date la nécessité d'une Réformation de l'Église s'imposait ; si les erreurs et les fautes de la papauté avaient été révélées, il n'en est pas moins vrai que, pour passer des paroles aux actes, il fallut le commencement héroïque qui a fait date dans l'histoire du monde, l'affichage des thèses de Luther contre les indulgences. Le mouvement réformateur était commencé et dès lors rien ne put l'arrêter. Alors qu'il s'est étendu non pas seulement à l'Allemagne d'autrefois, qui n'est pas solidaire de l'Allemagne d'aujourd'hui qui en a méconnu si complètement l'esprit, mais à l'Europe cultivée du XVIe siècle, il n'est que juste d'évoquer le souvenir quatre fois séculaire d'un si grand événement.

F. P.

CORRESPONDANCE

Le Monument international de la Réformation remis à la ville de Genève (7 juillet 1917)

« Un saisissant contraste se manifeste aux yeux de tous entre les temps paisibles où fut, le 6 juillet 1909, posée la première pierre, et l'époque actuelle, si tragique et si tourmentée. »

Cette phrase du discours de M. Lucien Gauthier résume l'impression de tous à l'occasion de l'inauguration du Monument international de la Réformation. Commencé à une époque où

chacun croyait s'avancer vers une ère de paix et d'union entre les nations, ce monument s'est achevé pendant la lutte la plus épouvantable que l'humanité ait jamais connue. Aussi, malgré ce que la Réformation a d'international et ce que symbolisent si exactement les divers groupes du Mur des Réformateurs, doit-on féliciter le Comité de l'Association d'avoir fait de cette cérémonie du 7 juillet une solennité uniquement genevoise. En remettant le monument à la cité de Calvin, ceux qui l'ont fait ériger ont voulu « mettre en évidence l'influence exercée dans le monde par le mouvement réformateur parti de Genève », comme le dit M. Alfred Genequand dans la *Semaine religieuse* de Genève du 21 juillet 1917.

Le *Bulletin* a tenu ses lecteurs au courant des travaux exécutés à la promenade des Bastions, le long du mur de soutènement de la vieille ville. Il ne manque plus à l'achèvement du projet reproduit dans le numéro de mai-juin 1909 du *Bulletin* que les deux statues en haut-relief de Cranmer et d'Olivétan dont les maquettes sont achevées, mais dont l'exécution est remise à une date indéterminée.

Le Comité s'est, en effet, ajourné *sine die* après sa dernière séance à l'Aula de l'université, séance consacrée à la lecture du rapport de M. Lucien Gauthier rendant compte de l'achèvement de l'œuvre pour laquelle il avait été constitué. Le trésorier a dépensé 685 652 fr. 15 et il a reçu 591 271 fr. 95 et l'écart entre les deux chiffres sera encore accru pour achever le payement des derniers travaux. Il reste donc une dernière occasion aux retardataires pour remettre leur contribution et c'est un devoir auquel aucun protestant digne de ce nom ne devrait vouloir se dérober. La France a donné 25 000 francs environ, la moitié de la somme recueillie en Hongrie.

Comme à la séance du Comité, c'est M. Lucien Gauthier qui, devant le monument, a pris la parole pour le remettre aux magistrats de la cité. Après avoir rappelé tout ce que le monument doit à l'infatigable activité du professeur Ch. Borgeaud, il termine ainsi son discours : « Héritiers d'un grand passé, conscients de notre responsabilité, reconnaissants envers nos devanciers dont d'ailleurs nous ne nous dissimulons pas les imperfections, nous sommes résolus à conserver le fond précieux de notre tradition nationale, sans nous astreindre au maintien de formes vieillies. Nous voulons continuer la marche progressive dont nos pères nous ont donné l'exemple. Si nous nous tournons vers les temps d'autrefois, ce n'est pas pour nous plonger dans des recherches d'érudition, ou dans une contemplation mystique et béate : c'est pour mieux prendre conscience des devoirs qui nous attendent, des efforts à accomplir, des ressources idéales de tout ordre qu'il nous faudra mettre en action et en valeur...

« Les événements de tous les âges nous prouvent qu'il y a quelque



Un coin du monument de la Réformation.

chose de plus fort que la puissance matérielle et brutale, c'est l'idée, c'est la foi, c'est la vérité, c'est la fraternité. C'est là que

réside la force véritable, divine et humaine tout à la fois. Nos pères y ont cru; fermement résolus à rendre « à Dieu seul l'honneur, ils « ont fondé leur conviction sur le roc. A notre tour animés de la « même foi, nous inspirant de la même ardeur, nous devons tra- « vailler à élever dans le monde de l'esprit un monument qui « proclame la même pensée maîtresse que figure aux regards le « monument de pierre que nous avons aujourd'hui l'honneur de « vous remettre, magistrats de la cité. »

Outre la devise de Genève (qui est celle de notre Société d'Histoire) surmontant et dominant tout le monument, celui-ci porte trois dates marquantes dans l'histoire de Genève : à gauche, 1536, confirmation solennelle de la révolution religieuse par le Conseil général. Au centre, 1559, date de l'ouverture du Collège et de l'Académie, date mémorable aussi pour notre Église de France par la convocation de son premier synode national. Enfin, à droite, 1602, fin glorieuse de la lutte opiniâtre livrée par Genève à un ennemi, cette année-là définitivement vaincu.

La place nous manque pour décrire avec détail l'ensemble du monument, mais le groupe latéral de gauche, dans sa partie française, mérite au moins quelques lignes.

Voici d'abord la statue de Coligny, œuvre de M. Landowski. A ce propos nous rappelons avec satisfaction que la partie sculpturale fut confiée à deux artistes français, MM. Bouchard et Landowski, auxquels le gouvernement voulut bien accorder à deux reprises les congés nécessaires à l'achèvement de leur œuvre.

A côté de Coligny le bas-relief français représente la signature de l'édit de Nantes (15 avril 1598). Autour de Henri IV on reconnait le chancelier de Navarre et le secrétaire d'État. Au dessus du bas-relief on a gravé le préambule de l'Édit et de chaque côté les dernières paroles de Henri IV adressées à l'envoyé de Genève au matin du jour où il fut assassiné le 14 mars 1610 : « Assurez Messieurs de Genève que je ne quitterai jamais mes anciens serviteurs pour de nouveaux amis lesquels je ne connais encore bien, et encore que vous ne soyez mes sujets, je vous maintiendrai comme si j'étais votre père. »

E.

La Maison de Calvin à Noyon [1].

Dans le *Christianisme au XXe siècle*, des 23 et 30 août, M. J. Pannier raconte que la plaque a été enlevée et propose l'acquisition de la maison. Le même journal a déjà mentionné à cet effet (20 et 27 septembre) deux souscriptions. C'est peut-être aller un

1. Sur laquelle ce *Bulletin* a, le premier, attiré l'attention (1897, 373).

peu vite. Il est à craindre, en effet, que la propriétaire qui refusait, en 1909, de laisser marquer, par une inscription, le lieu de naissance de Calvin, maintenant qu'elle comprend son erreur, n'augmente fortement ses prétentions déjà fort élevées.

N. W.

Les Églises protestantes des États-Unis devant célébrer le quatrième centenaire de la Réformation, le président de notre Société a écrit au président du Comité d'organisation en priant MM. les aumôniers militaires Lauga et Monod, chargés d'une mission aux États-Unis, de lui remettre cette lettre, où sont affirmés les sentiments de fraternité qui unissent les descendants des Huguenots aux descendants des Puritains d'Amérique. Nous en donnons le texte :

Paris, 23 septembre 1917.

Monsieur le Président et honoré frère,

Au jour où les Églises d'Amérique célébreront l'anniversaire quatre fois séculaire de la Réformation, nous nous unirons à vous en pensées et en prières dans un sentiment de profonde reconnaissance envers Dieu. Comme nos grands ancêtres, nous dirons : « A Lui seul soit la gloire » — *Deo soli gloria* — et nous le bénirons d'avoir suscité, dans des temps de ténèbres, des témoins qui ont fait resplendir la lumière de son Évangile. Ne regardant qu'au Christ leur seul chef, par la noblesse du caractère, la droiture de la conscience, l'ardeur de la piété, le zèle de la Vérité, l'inflexible courage, ils furent les ouvriers de la grande œuvre de la Réformation au XVIe siècle.

Depuis, quatre siècles se sont écoulés, et la plus sainte des victoires a récompensé leur vie consacrée à la plus sainte des causes, celle que proclamait la première confession de foi de nos pères : « maintenir l'honneur de Dieu en son entier » et par là même les droits sacrés de la conscience religieuse indépendante des puissances humaines.

Fidèles de cette Église réformée de France, dont on a pu dire que, par ses souffrances, elle a été la *mater dolorosa* des Églises de la Réformation, dans cette communion de pensées, nous ne pouvons oublier, surtout en des circonstances si mémorables, que nombreux parmi nos ancêtres furent ceux qui, fuyant la persécution, vinrent demander à l'Amérique la liberté de leur conscience.

Les Huguenots de France ne pouvaient être que les frères des Puritains des États-Unis. Cette fraternité a uni nos Églises et elle se révélera plus puissante que jamais, dans ces jours solennels où nos soldats étroitement unis sur les champs de bataille, combattent, fidèles à l'esprit de la Réformation, pour vaincre le despotisme en assurant la liberté et l'indépendance des nations.

Veuillez, Monsieur le Président, en souvenir de la célébration du quatrième centenaire de la Réformation, accepter un ouvrage consacré

à l'activité religieuse du Protestantisme français au XIXe siècle et le recevoir aussi comme un témoignage de nos sentiments aussi fraternels que distingués.

FRANK PUAUX,
Président de la Société
de l'Histoire du Protestantisme français.

NÉCROLOGIE

M. Alfred Franklin.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Alfred Franklin, né à Versailles le 16 décembre 1830 et décédé à Viroflay le 10 juillet 1917, à l'âge avancé de 87 ans. Entré en 1856 à la Bibliothèque Mazarine dont il finit par devenir conservateur, il se fit bientôt connaître par une série de publications sur les anciennes bibliothèques et les vieux plans de Paris, sur les sources de l'histoire de France, etc., ne laissant guère passer une année sans la marquer par un nouveau volume.

C'est en 1865, après la retraite de M. Read, qu'il entra au Comité de notre Société comme « agent et trésorier » (*Bull.* XIV, 69), fonctions dont il s'acquitta avec zèle pendant trente-huit ans, jusqu'en 1903. Parmi ses très nombreuses publications[1] dont la dernière sur *La Cour de France et le maréchal d'Ancre*, date de 1914, celles qui nous intéressent plus directement — sans parler de ses 27 petits volumes sur *la Vie privée d'autrefois* (1887-1902) — sont la *Vie de Calvin par Th. de Bèze* (1864) ; un joli roman historique, *Ameline du Bourg*, chronique parisienne du XIXe siècle (1875) et les *Grandes scènes historiques du XVIe siècle* (1886)[2], reproduction en fac-similé des célèbres gravures de Tortorel et Périssin sur les guerres de religion, accompagnées d'études originales sur les événements qu'elles illustrent.

Ce n'est guère qu'il y a deux ans que notre collègue dont nous admirions tous l'invariable et infatigable activité, dut commencer à se soigner et renoncer à publier un nouveau livre. Avec lui disparaît du milieu de nous le dernier représentant de l'ancien comité réorganisé en 1865. Grâce au dévouement de quelques-uns de ses membres, ce comité a pu transmettre à ses successeurs une œuvre beaucoup plus complète et plus importante que celle qu'il avait reçue de ses devanciers. N. W.

1. Voy. *Encyclopédie des sciences religieuses*, XIII, 71 et *Revue historique*, sept.-oct. 1917, 219.
2. Voy. *Bull.* 1885, 235.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 53947.

Employons nos Billets de Banque

Pour combattre la thésaurisation de l'or il s'est créé des comités de propagande, dont l'œuvre a été fortement secondée par la bonne volonté agissante d'une foule de bons citoyens. Leurs efforts, soutenus avec une courageuse persévérance, ont abouti à ces versements d'or incessants à la Banque de France, qui ont fortifié si utilement son encaisse métallique.

Des services de premier ordre ont été ainsi rendus au crédit du pays. Il est utile que ces mêmes comités et tous les bons citoyens qui comprennent les dangers résultant d'une circulation fiducière trop abondante fassent également une campagne de propagande contre la thésaurisation des billets de banque.

Chacun doit répéter autour de soi : que thésauriser des billets de banque est une duperie, quand leur placement peut produire des intérêts élevés ; que c'est un acte antipatriotique, puisqu'il contribue à la cherté générale des objets nécessaires à la vie et prive l'Etat des ressources financières indispensables à la défense de la nation et puisqu'il nuit enfin au crédit public en maintenant une circulation fiducière beaucoup trop forte pour les besoins normaux.

Nous devons avoir pour mot d'ordre : ne gardons pas nos billets de banque sans emploi ; plaçons-les en bons ou obligations de la Défense Nationale, par devoir et par intérêt.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.